

# KIGALI INDEPENDENT UNIVERSITY

(ULK)

PO. Box 2280 KIGALI

Tel : 0788304081, 0788303667, 0788303698,  
0788304086

E-mail : [ulk@rwanda1.com](mailto:ulk@rwanda1.com)

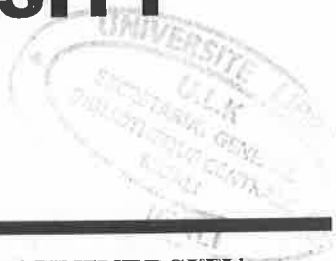
Website : <http://www.ulk.ac.rw>

---



## SCIENTIFIC REVIEW OF THE UNIVERSITY

No 15



---

EDITIONS OF THE KIGALI INDEPENDENT UNIVERSITY

December, 2009



## TABLE OF CONTENTS

### EDITORIAL .....2

#### 1. Okoko OSAMBO

La crise financière internationale au Rwanda: Essai  
d'analyse .....7

#### 2. Dr Gaspard RWANYIZIRI

La gouvernance des aires protégées au Rwanda :  
l'intégration des populations locales en question .....  
.....38

#### 3. MORISHO MWANABININGO NENE

Analyse comparative de la rentabilité de l'éducation  
privée et publique dans la ville de Goma .....  
.....78

#### 4. POSHO Kilicho Victor

La jeune fille rwandaise, mère de demain : une  
transmetteuse des bonnes valeurs de protection de  
l'environnement.....111

#### 5. Dr Esaie NZEYIMANA

Critique de l'intelligibilité des Sciences humaines en  
l'Afrique .....135

## **EDITORIAL**

La recherche scientifique et technologique conditionne toujours plus les activités économiques et l'évolution des sociétés. Il faut cependant, un environnement favorable à l'émergence d'une culture de la recherche, pour que les institutions d'enseignement supérieur puissent contribuer de manière effective à la solution des problèmes de la société. L'Université Libre de Kigali (ULK) est fière de publier le 15<sup>ème</sup> numéro de la Revue Scientifique avec cinq articles dont les idées motrices sont les suivantes :

A travers une analyse basée sur les trois composantes d'une crise financière, à savoir : la crise bancaire, la crise boursière et la crise du change, Okoko OSAMBO, enseignant de Gestion à l'ULK/Campus de Kigali, démontre que les faits caractéristiques de la crise financière internationale ne sont pas manifestes au Rwanda.

Dans une étude sur la gouvernance des aires protégées au Rwanda, Dr Gaspard RWANYIZIRI, enseignant à l'Université Nationale du Rwanda, constate que la politique de gouvernance locale des aires protégées au Rwanda se heurte à deux obstacles majeurs notamment : le refus du système de la gouvernance en place d'accorder la parole aux populations locales d'une part, et le refus par ce même système de décentraliser les responsabilités en matière de prise de décisions d'autre part. En guise de solution, il propose la restructuration de l'ORTPN en mettant en place un Conseil d'Administration au niveau de chaque parc national mais aussi privilégier les négociations et le dialogue entre tous les acteurs impliqués dans la gestion des espaces protégés.

Morisho MWANABININGO NENE, enseignant à la Faculté des Sciences économiques et gestion à l'ULK /Campus de Gisenyi, dans son article « Analyse comparative de la rentabilité de l'éducation privée et publique dans la ville de Goma », affirme sans ambages que, quel que soit le type d'éducation, la rentabilité d'un investissement en éducation est certaine. L'auteur constate en plus que dans cette ville l'éducation publique est plus rentable que l'éducation privée. La raison en est que le marché de l'emploi ne tient pas compte de la qualité des diplômes dans la rémunération. En outre, l'éducation publique est de loin moins chère que l'éducation privée.

Après une étude sur les comportements, les attitudes et les pratiques des femmes dans le Secteur MUSAMBIRA (District de KAMONYI, Province du Sud), POSHO Kilicho Victor, enseignant à l'ULK /Campus de Gisenyi, trouve que l'éducation environnementale est l'une des solutions pour que les citoyens adoptent un style de vie qui ne soit pas dommageable pour l'environnement. L'auteur considère cette éducation comme un moyen de responsabilisation, surtout **aux** femmes, dans le processus de la protection des ressources naturelles car « éduquer la femme c'est éduquer toute une nation » ajoute -t-il.

Dans son article « Critique de l'intelligibilité des Sciences humaines en l'Afrique », Dr Isaïe NZEYIMANA, professeur de Philosophie à l'Université Nationale du Rwanda, souligne qu'il y a lieu de se demander si les concepts des Sciences humaines en l'Afrique sont assez opérationnels pour permettre à l'Afrique une appropriation pensante de soi, une auto projection de soi par soi, un devenir encore voulu et conscient. Pour lui, cette inquiétude ne peut que suggérer d'autres réflexions sur les conceptions, à peine

idéologiques, qu'il va falloir dépasser pour une science qui rend l'homme maître de soi, encore plus innovateur.

**Prof. Dr NGAGI M. Alphonse**  
**Recteur**

## **EDITORIAL**

Scientific and technological research always conditions economic activities and the evolution of societies. What is needed, however, is an environment favourable to the emergence of research culture so that higher learning institutions might contribute to sort out problems of the society in an effective way. Kigali Independent University (ULK) is proud to publish the fifteenth issue of its Scientific Review with five articles whose driving ideas are as follows:

Through an analysis based on the three components of a financial crisis; notably the banking crisis, the stock crisis and the exchange crisis, Okoko OSAMBO, lecturer of Management at ULK/ Kigali Campus, demonstrates that the characteristic facts of the international crisis are not manifest in Rwanda.

In a study on governance of protected areas in Rwanda, Dr Gaspard RWANYIZIRI, lecturer at National University of Rwanda, observes that the local policy on the governance of protected spaces in Rwanda faces two major obstacles; namely, the refusal of the governance system in place to give a say to the local populations on one hand, and the refusal of the same system to decentralize responsibilities in decision making matters on the other hand. By way of solution, he proposes the restructuring of ORTPN by putting in place an Administrative Council at the level of each national park, and by giving importance to negotiations and dialogue between all the actors involved in the management of the protected areas.

Morisho MWENEBININGO NENE, lecturer at ULK/ Gisenyi Campus, in his article entitled "Comparative analysis of the profitability of the private and public education in

Goma city”, plainly states that whatever be the type of education, return on investments in education is certain. Furthermore, the author observes that public education is more profitable than private education in this town. The reason is that labour market doesn't take into account the quality of degrees in matters of remuneration. Moreover, public education is by far less expensive than private education.

After a study on the behaviors, attitudes and practices of women in MUSAMBIRA Sector (KAMONYI District, Southern Province), Posho LILICHO Victor, lecturer at ULK/Gisenyi Campus, finds that environmental education is one of the solutions for citizens to adopt a life style which is not harmful to the environment. The author considers this education as a means to sensitize mainly women to the process of protecting natural resources given that “educating women amounts to educating the whole nation”.

In his article “Critique of the intelligibility of human sciences in Africa”, Dr Isaïe NZEYIMANA, lecturer of Philosophy at National University of Rwanda, argues that one can wonder if concepts of human sciences in Africa are operational enough to enable Africa have independent thoughts, a self projection per se, a desired and conscious future. For him, this worry can only suggest other reflections on the conceptions, hardly ideological, that it will be necessary to overtake by science which makes man his own master and more and more innovative.

**Prof. Dr NGAGI M. Alphonse**  
**Rector**



# LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE AU RWANDA: ESSAI D'ANALYSE.

Par : Okoko OSAMBO<sup>1</sup>

## ABSTRACT

*L'objet de cet article est celui de mener une analyse sur l'existence ou non des faits caractéristiques de la crise financière internationale (de 2007-2008 et qui se poursuit encore en 2009) au Rwanda. L'article introduit en premier lieu le lecteur au concept même de la crise et de la crise financière internationale. Il présente par la suite un exposé sur les raisons du déclenchement de cette crise aux Etats-Unis et en Europe. Une fois ces raisons présentées, l'article fait enfin une analyse portant sur l'existence ou non des faits caractéristiques de cette crise financière au Rwanda, analyse basée sur les trois composantes d'une crise financière, à savoir : la crise bancaire, la crise boursière et enfin la crise du change. Le lecteur notera que l'article n'a pas pour objet celui d'examiner les conséquences de cette crise sur le Rwanda, que celles-ci soient économiques ou autres.*

*The objective of this paper is to investigate on whether or not; the main characteristics of the 2007-2008-2009 Global Financial Crisis exist in Rwanda. The paper explains the concept of "Global financial Crisis" as well as the origin of the crisis. It finally elaborates upon the existence or not of*

---

<sup>1</sup> Okoko OSAMBO enseigne la Gestion à l'Université Libre de Kigali. Il est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Commerciales de l'Université de Western Cape (Afrique du Sud), il est également détenteur d'un Diplôme d'Etudes Postuniversitaires Spécialisées en Gestion Commerciale de l'Université de Cape Town (Afrique du Sud). Okoko OSAMBO est aussi détenteur d'une Licence en Economie Appliquée, Option : Gestion Financière, de l'Université Catholique de Bukavu (R. D. du Congo). Il a également effectué plusieurs formations en Nouvelles Technologies de l'Information adaptées aux entreprises, en Afrique du Sud et en Belgique (Université de Namur et Université de Liège).

*the Global Financial Crisis characteristics in Rwanda by conducting an analysis based upon the three components of a Financial Crisis, namely: a Banking Crisis, a Securities Exchange Crisis as well as a Foreign Exchange Crisis. However, it has to be noticed that the paper does not elaborate upon the consequences of the financial crisis, being them economic or whatsoever*

## **1. QU'EST-CE QU'UNE « CRISE FINANCIERE » ?**

L'on ne peut logiquement parler de la crise financière sans aborder le concept de « **crise** ». Ainsi, il nous semble nécessaire de présenter très brièvement la notion de « crise ». Ce concept, d'après le Dictionnaire Petit Larousse Illustré Grand Format 2008, est « une situation de dégradation et de déséquilibre profond d'un fait ou d'un phénomène »<sup>2</sup>, que celui-ci soit économique, financier ou autre, en d'autres termes, une situation d'instabilité, un état critique d'un ou de plusieurs phénomènes.

Le terme « **crise financière** » quant à lui s'emploie essentiellement, selon BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D. pour désigner un ensemble incluant à la fois les crises bancaires, les crises boursières

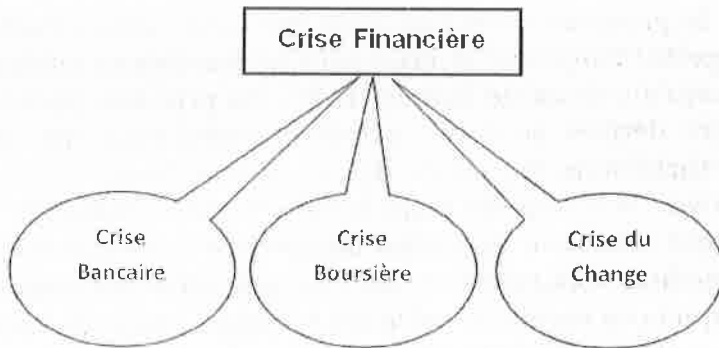
et les crises du change<sup>3</sup>. Cette définition peut être illustrée comme suit, pour une claire compréhension du concept de crise financière :

Figure 1 : illustration de la définition de la crise financière

---

2 LAROUSSE. *Le Petit Larousse Illustré Grand Format 2008*. Larousse. Paris. 2007. P.270

3 BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D. *Les crises financières*. La Documentation française. Paris, 2004, p.13



Source : Nos travaux, exploitant la définition de la crise financière d'après BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D. *Les crises financières*. La Documentation française. Paris, 2004, p. 13

Un autre concept est aujourd'hui, actualité oblige, adjoint au concept de la « crise financière », il s'agit du concept « international ». Les auteurs cités ci haut, expliquent qu'une crise financière peut concerner uniquement un pays, quelques pays, ou, être initiée dans un pays, et s'étendre par contagion à d'autres, elle devient alors une « **crise financière internationale** ».

Comme résumé de ce premier point, le lecteur notera que du texte présenté ci-haut, il apparaît qu'une crise financière internationale est : une situation de dégradation et de déséquilibre profond touchant à la fois le secteur bancaire, boursier et du change, situation s'étendant dans plusieurs pays, par effet de contagion, et pouvant entraîner une crise économique.

Des pensées de BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D. et de celles de KINDLEBERGER, C., se dégage le fait que quarante quatre crises économiques et financières internationales ont frappé le monde depuis 1637, année

de la première crise mondiale qui a eu lieu en Hollande, appelée : Tulipomanie, crise qui s'est manifestée subitement lorsqu'au cours de l'année 1637, les prix des fleurs et de leurs dérivés se sont accélérés entraînant des graves perturbations du cours des « valeurs fleurs » à ce qui pouvait être appelée alors la Bourse de la Hollande. Pour ce qui concerne les crises financières (au sens de crises bancaires, boursière et du change), elles ont connu des fréquences variables selon les époques, mais en moyenne une crise était observée chaque neuf an.<sup>4</sup> et <sup>5</sup>

La dernière crise en date est celle appelée : la crise financière internationale de 2007-2008-2009. Parlons-en.

## **2 . LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE DE 2007-2008-2009 :**

Pour BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D, cités ci-dessus, la crise financière internationale révélée en été 2007, a été perçue comme **une crise de liquidité interbancaire** par les autorités monétaires de certains pays. Cette crise a eu comme première conséquence, le **resserrement du crédit**, dit en Anglais *Credit Crunch*.

Cette crise a débuté vers juillet 2007. Elle trouve son origine particulièrement dans les pertes importantes des établissements financiers des Etats-Unis et de l'Europe, pertes provoquées par la crise des *Subprimes*. Elle s'est accentuée en septembre 2008 avec la faillite de plusieurs établissements financiers américains, européens et asiatiques, provoquant une crise systémique sur le plan financier à l'échelle de la planète, et entraînant comme

---

4 BOYER, R. ; MARIO, D. ET PLIHON, D. Les crises financières. La Documentation française. Paris, 2004, p.17.

5 KINDLEBERGER , C. Histoire mondiale de la spéculation financière . PAU. Paris. 1994

conséquence hors du système financier, la crise économique de 2008-2009, dont l'icône est : le ralentissement généralisé de l'activité économique au niveau mondial.

La crise financière internationale révélée en 2007 est une crise à la fois bancaire, boursière et du change. Elle couvre ainsi les trois aspects classiques d'une crise financière. Expliquons en les raisons, en nous appuyant sur les développements ci-après faits par POLLEIT, R.<sup>6</sup> ; LEUSCHEL, R.<sup>7</sup> et RON, P.<sup>8</sup>, cadrant la pensée sur les piliers de la définition d'une crise

financière, tels que présentés à la figure 1. Ces développements sont aussi complétés et renforcés par ceux de RIAZ, S.<sup>9</sup> ; SHILLER, R.<sup>10</sup> et WAGNER, H.<sup>11</sup> :

## **2.1. Les raisons du déclenchement de la crise sur le plan bancaire**

Sur le volet bancaire, selon POLLEIT, R. ; LEUSCHEL, R. et RON, P., auteurs cités ci-haut, le déclenchement de la crise financière est en grande partie attribué à la

6 POLLEIT, R. Manipulating the Interest Rate : a recipe for disaster . (online). <http://mises.org/story/2810>. 24/09/2009

7 LEUSCHEL, R. La crise va durer dix ans. In *Le Soir*, Octobre 2008.

8 RON, P. The Austrian School and the Meltdown. (online). <http://www.lewrockwell.com/paul/paul481.html>. 24/09/2009

9 RIAZ, S. The Global Financial Crisis: An Institutional Theory Analysis. In *Critical Perspectives on International Business*. 5 (1/2). 2009. Pp. 26-35

10 SHILLER, R. The Subprime Solution: How Today's Global Financial Crisis Happened, and What to Do about It. In *Journal of Property Investment & Finance*. Vol 27, N°2. 2009, Pp. 215-216.

11 WAGNER, H. Globalization and financial instability : Challenges for exchange rate and monetary policy. In *International Journal of Social Economics*. Vol. 32. N°7. 2005. Pp.616-638.

prolifération des crédits hypothécaires à haut risque dits «*Subprimes*», crédits accordés à des taux d'intérêt variables, par les banques américaines à une catégorie de clientèle à faible revenu. Comment en est-on arrivé à cette situation là ? Nous sommes le 11 Septembre 2001, un attentat terroriste inédit vient de frapper les États-Unis d'Amérique, le Président américain d'alors, George W. Bush craint une récession économique, il procède alors (à travers l'autorité monétaire, qu'est la Banque Centrale Américaine, la *Federal Reserve Bank*) à une politique monétaire de détente, avec pour instrument principal : le taux d'intérêt. Comme effet de cette politique, le taux d'intérêt directeur sera artificiellement ramené autour d'un pourcent (1%) en Juin 2003, son niveau le plus bas depuis 1954, contre 6.5%, fin 2000. En guise d'illustration, ce taux sera, sous l'impulsion du Gouverneur de la *Federal Reserve Bank*, Alan Greenspan, abaissé onze (11) fois, ramené à 1,75 %.

Devant ce contexte baissier des taux d'intérêts, les crédits bancaires s'épandent, plus particulièrement ceux hypothécaires (*mortgage loans* en Anglais). Pourquoi particulièrement le crédit hypothécaire ?

Le crédit hypothécaire, car au moment même, l'administration Bush prendra aussi des mesures de détente dans le domaine du prêt immobilier, notamment l'édiction de la *Community Reinvestment Act (CRA)* et d'autres mesures proches édictées par le *Department of Housing and Urban Development (HUD)*. Ces textes limitaient le pouvoir des banques et autres institutions financières proches, en matière de refus des prêts hypothécaires ou encore de rejet des demandes de crédit. Ces textes imposaient aussi aux institutions financières, les populations cibles

des bénéficiaires des crédits, de façon à ce que la clientèle moins fortunée ait accès au crédit hypothécaire. Les cas les plus illustratifs sont par exemple, celui de l'opérateur bancaire Freddie Mac et Fannie Mae, pour lesquels, 52% des prêts hypothécaires étaient octroyés à des ménages gagnant moins que le revenu médian de leur région et 22% de ces prêts, accordés à des ménages gagnant moins de 60% du revenu médian de leur région. Ceci 'était une mesure d'accession à la propriété. Dans la foulée de ces mesures, les institutions financières acceptaient désormais de prêter jusqu'à 110% de la valeur du bien hypothéqué.

Le lecteur se posera toutefois la question suivante : pourquoi ces banques n'ont-elles pas refusé cet état des choses ?

Les banques ne refusaient pas (ou ne trouvaient aucune raison à le faire) car depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le prix de l'immobilier n'a jamais baissé aux Etats-Unis, les prêts étant entre autres garantis par l'immobilisé, les banques savaient qu'en cas de cessation de remboursement, elles céderaient l'immeuble, au moins à la valeur du prêt, sans difficulté majeure.

Cependant, les choses n'ont pas marché comme prévu ou encore comme souhaité, pourquoi ?

Comme expliqué en infra, le Gouverneur Greens Pan a continué à baisser le taux d'intérêt directeur de la FED jusqu'à ramener celui-ci à 1 % en juillet 2003, le plus bas niveau depuis 1954. Ce taux plancher restera en vigueur un an. Compte tenu de l'inflation, les taux d'intérêt deviendront négatifs. Le gouverneur décidera d'hausser celui-ci. Ainsi, il sera remonté dix-sept fois, d'abord par Alan Greens Pan, puis par Ben Bernanke, pour atteindre 5,25 % au milieu de l'année 2006.

Cette hausse rapide et importante des taux d'intérêt américains, enregistrée depuis juin 2004, dans le cadre de la normalisation de la politique monétaire aux Etats-Unis, conduira à l'augmentation vertigineuse du nombre des ménages incapables d'honorer leurs engagements en matière du crédit hypothécaire. Ce qui précède, lié au renchérissement du coût des crédits (en raison du caractère variable des taux d'intérêt), et à la chute historique des prix des maisons à des niveaux inférieurs à la valeur des crédits qui les ont financés, conduira à un état généralisé de non-paiement (non remboursement) des crédits hypothécaires par les prêteurs des nombreuses banques américaines. Cet état est largement constaté le 14 décembre 2008 et met nombreuses banques en faillite, 87% de l'encours du crédit américain étant constitué des prêts hypothécaires.

Le géant bancaire LEHMAN BROTHERS, ouvrira le bal des banqueroutes, suivies des liquidations, constituant « la banqueroute la plus importante de toute l'histoire financière des États-Unis ». Celle-ci provoquera un affolement des bourses mondiales où les actions du secteur bancaire plongeront de plus de 8%, cette faillite provoquant un début de crise systémique du secteur bancaire mondial. FREDDIE MAC et FANNIE MAE, seront pris en charge par l'Etat américain peu avant la faillite de LEHMAN BROTHERS. Ces deux dernières institutions garantissaient près de 5 300 milliards de dollars de prêts soit 40% environ, de l'encours du crédit immobilier américain et 52% des hypothèques aux ménages à revenu inférieur à la moyenne de leur région. D'autres banques suivront à travers le monde, dont Halifax Bank au Royaume uni ; FORTIS au Benelux, etc.

La situation de dégradation et de déséquilibre profond touchant le secteur bancaire, dite crise financière, dans son volet « bancaire » devenait ainsi une réalité internationale.



## 2.2. Les raisons du déclenchement de la crise sur le plan boursier

Restant dans les développements de POLLEIT, R. ; LEUSCHEL, R. et RON, P. ; RIAZ, S., et SHILLER, R., signalons que le volet « boursier » de la crise financière actuelle n'aurait pu exister si les banques et plus particulièrement les institutions spécialisées dans les crédits hypothécaires, institutions évoquées au point précédent, s'étaient limitées uniquement aux opérations de crédit. Tel ne fut malheureusement pas le cas. Ces banques sachant que leurs prêts étaient garantis et ayant même, pour certaines, souscrit une assurance contre le non remboursement, avaient fini aussi par développer d'autres valeurs (titres) particulières portant sur les dettes assurées des prêteurs et ayant généralement un aval des institutions d'assurances, elles avaient, comme le mot consacré le veut, « titrisé » ces dettes. Titres qui se vendaient dans des bourses de valeurs mobilières comme des petits pains. Certains de ces titres connus sont : le CDS (*Credits Default Swaps*); le RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*), le CDO (*Collateralised Debt Obligation*), etc.

D'aucuns diront « mais jusqu'ici nous ne voyons pas la crise boursière !!! ». Avant d'y revenir, expliquons brièvement ce qu'une bourse. Une bourse est une organisation au sein de la quelle se vendent essentiellement les valeurs mobilières (*Securities* en Anglais : ces valeurs peuvent essentiellement être regroupées en deux : premièrement l'action : papier certifiant le droit de copropriété d'une firme ; et ensuite, une obligation : papier certifiant une reconnaissance de dette par une firme. Les prix de ces valeurs, dits « cours » dépendent des perspectives de leur rémunération, perspectives liées aux opérations (vente par exemple) des émetteurs.



De ce qui précède, on comprendra alors que les débiteurs des banques ayant été dans l'incapacité d'honorer leurs engagements, cela a entraîné la banqueroute de plusieurs banques, par conséquent les titres émis sur les dettes et les avoirs hypothécaires qu'elles garantissent perdent de leur valeur sur le marché boursier, car n'étant plus garantis d'un paiement, ni par la banque, ni par l'assureur qui voit le risque de non remboursement arriver pour le grand nombre de ses assurés, ne pouvant ainsi indemniser ce risque (tel fut le cas du plus grand assureur des nombreux titres tel le CDS et le CDO, le puissant assureur mondial AIG, qui fut sauvé in extremis, au prix d'un prêt de 85 milliards de dollars).

Cette chute libre du cours des valeurs issues des dettes « titrisées », combinée à la chute même des valeurs-actions de la plupart des banques et des assureurs et les effets de contagion dans d'autres industries (hors industrie bancaire), entraîne une situation de dégradation et de déséquilibre profond touchant le secteur boursier. En guise d'illustration le fait que pour les dix premiers mois de 2008 : le CAC 40, l'indice de la bourse de Paris a baissé de 43,11 %, le Dax (Allemagne) de 46,75 %, le FTSE 100 (Royaume-Uni) de 39,86 %, le Nikkei (Japon) de 50,03 % et le Dow Jones (États-Unis) de 36,83 %. La crise financière, dans son volet « boursier » devenait ainsi une réalité internationale.

### **2.3. Les raisons du déclenchement de la crise sur le plan du change**

Quid des raisons du déclenchement de la crise dans son volet du change ? Les développements de POLLEIT, R. ; LEUSCHEL, R. et RON, P. ; RIAZ, S., et SHILLER, R., montrent ce qui suit : les banques vivent aussi des opérations du change (tels les swaps des devises) lorsque

les activités vont bon train, mais avec nombreuses banques américaines faisant faillite, les autres limitant leurs confiances, et les bourses des grandes places financières tournant désormais, très largement au ralenti, la conséquence devient : une situation de dégradation et de déséquilibre profond touchant la circulation de la liquidité au niveau internationale, ce qui restreint le change. Illustration de ce qui précède : Les transactions quotidiennes se déroulant au niveau mondial sont estimées à six cent milliards de dollars, 53% de ces transactions se font entre banques. La demande du dollar américain, intervient à 89%. Les relations du change sont alors modifiées, la situation se présentant comme suit :

Table 1 : Situation du change au niveau mondial au début de la crise financière internationale actuelle et après celle-ci :

<b>Rapport entre les monnaies (pour change)</b>	<b>Pourcentage exprimant le volume du change avant la crise financière internationale</b>	<b>Pourcentage exprimant la baisse du volume du change peu après le début de la crise financière internationale</b>
Dollar US - Euro	28%	-15%
Dollar Us - Yen	17%	-10%
Livre Sterling - Yen	14%	-8%

**Source** : Nos travaux, exploitant l'article: Encyclopedie Wikipedia. *Forex*. (online).

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Forex>. Septembre 2009.

De ce qui précède, il apparaît clairement que la crise financière, dans son volet « change » était ainsi devenue une réalité internationale.

### **3. LA CRISE FINANCIÈRE INTERNATIONALE ET LE RWANDA**

Vivons nous aussi la crise financière internationale au Rwanda ? Telle est la question que nous avons entendue plusieurs fois, plusieurs personnes poser. Cette question peut **autrement** être posée comme **suit** : **les raisons ayant déclenché la crise financière au niveau international, sont-elles présentes aux Rwanda ?**

En vue d'y répondre, faisons une analyse basée sur les trois volets de **cette** crise, à savoir : le volet bancaire, le volet boursier **ainsi** que le volet du change.

#### **3.1. Quid de la crise financière, volet « bancaire » au Rwanda ?**

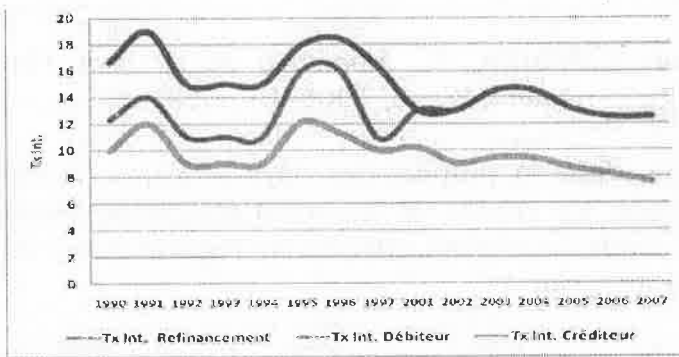
En comparant les raisons de cette **crise** aux Etats-Unis, nous faisons l'essai d'analyse ci- **après** pour le cas rwandais:

Le lecteur sera certainement d'accord avec nous si nous disons que le Rwanda n'est pas les Etats-Unis. Le Rwanda n'a pas connu un attentat terroriste le 11 Septembre 2001, attentat qui aurait amené le Président de la République ainsi que le Premier Ministre, coordonnateurs de la politique économique du pays, dans la crainte d'une récession économique, de procéder à travers l'autorité monétaire rwandaise, qu'est la Banque Nationale du Rwanda, à une politique monétaire de détente. Nous ne sommes donc pas en présence d'un tel scénario.

L'autorité monétaire rwandaise applique actuellement une **politique monétaire classique, presque académique, utilisant les instruments de politique monétaire indirects classiques** que sont : le taux d'intérêt directeur, le taux de réserve obligatoire ainsi que les actions sur le marché monétaire. L'instrument principal n'y est donc pas le

taux d'intérêt directeur comme ce fut le cas aux Etats-Unis. Ce taux d'intérêt ne connaît pas non plus à l'heure où nous couchons ces lignes, des mouvements de hausse et de baisse artificiels, non dictés par les déterminants classiques du taux d'intérêt. Jusqu'en 1987, les taux d'intérêt au Rwanda, étaient fixés par la Banque Nationale du Rwanda, les modifications y relatifs ne sont intervenues que trois fois, soit en 1967, 1979 et 1987, après cette année, les taux d'intérêt sont restés fixés pour un certain nombre des secteurs, tandis que pour d'autres, la liberté de négociation entre la banque et son client a été reconnue à l'intérieur d'une fourchette des taux d'intérêt débiteurs maxima et créditeurs minima. La figure ci-après présentant l'évolution de ce taux au Rwanda est illustratif de ce qui vient d'être dit :

Figure 2 : Évolution du taux d'intérêt au Rwanda (1990-2008)



**Source** : Nos travaux exploitant divers rapports de la BNR, particulièrement de son Département Études.

Ainsi, la politique monétaire rwandaise qui n'évolue pas en eaux troubles, n'a donc pas engendré des tensions des crédits, particulièrement du crédit hypothécaire, comme

aux Etats-Unis et qui est l'une des causes immédiates majeures de la crise évoquée.

L'encours du crédit hypothécaire au Rwanda, est en moyenne de 10% du total de l'encours du crédit, contre environ 87% aux Etats-Unis. Le tableau ci-après, présentant les crédits alloués par les banques au secteur privé illustre cela :

**Table 2** : Nouveaux crédits alloués par les banques au secteur privé pour le premier semestre de l'année (en milliards des francs rwandais)

Catégorie du crédit	2006	2007	2008	2009
Crédit hypothécaire	7.23	6.89	10.59	6.12
Total du crédit octroyé	61.71	66.72	94.38	71.71
Pourcentage du crédit hypothécaire dans le total du crédit octroyé	12%	10%	11%	9%

**Source:** KANIMBA, F. *Monetary Policy and Financial Stability Statement*, Kigali, 2009, Unpublished.

Ensuite, dans la plupart des pays africains, le Rwanda y compris, les crédits de logement (*mortgage loans*) sont réglementés, voir même, strictement réglementés. Pourquoi cette affirmation ?

- Le montant du crédit hypothécaire n'y dépasse pas généralement 80% du prix du logement, ce qui signifie que le poids du prix du logement ne pèse pas uniquement sur la banque mais est reparti entre la banque et son client. Ceci est à l'opposé du cas américain après le 11/09/2001, pays dans lequel, les institutions financières acceptaient

généralement de prêter jusqu'à 110% de la valeur du bien hypothéqué.

Ici le lecteur notera que la notion d'hypothèque au Rwanda était déjà bien développée et encadrée depuis des nombreuses années, on se souviendra des nombreuses précautions qui l'ont entourée à travers l'histoire, notamment le décret du 15 Mai 1922 portant régime hypothécaire et rendu exécutoire au Rwanda le 8 mars 1927, et ses amendements successifs ; l'arrêté royal du 21 novembre 1925, et ses amendements successifs ; ainsi que les lois relatives aux hypothèques (*itegeko ryerekeye ubugwate ku mutungo utimukanwa* ainsi que *Itegeko ryerekeye ubugwate ku mutungo wimukanwa*), votées par la chambre des députés le 24/04/2009.

- Au Rwanda, la durée du crédit du logement atteint généralement dix à quinze ans, cela, en vue d'alléger la charge du crédit sur le client ; le quel client n'est pas généralement un pauvre, comme ce fut le cas aux Etats-Unis avec l'édiction de la *Community Reinvestment Act (CRA)* et d'autres mesures proches édictées par le *Department of Housing and Urban Development (HUD)*. Des statistiques en pourcentage, relatives aux crédits non-performants, on peut constater une situation des crédits non-performants, qui n'est pas alarmante. Le tableau ci-après est fort illustratif à ce propos :

**Tableau 3 :** Évolution en % des crédits non-performants par rapports au total du crédit net des banques commerciales en 2008 et 2009.

Indicateur de Performance	2008				2009	
	Mar	Jun	Sep	Déc.	Mar	Jun
Crédits non-performants bruts / Total brut des crédits	12.2	12.0	10.6	11.4	13.9	13.0
Crédits non-performants nets / Total net des crédits	9.6	9.8	8.4	9.3	10.5	8.62

**Source:** KANIMBA, F. *Monetary Policy and Financial Stability Statement*, Kigali, 2009, Unpublished.

- Une autre caractéristique qui mérite attention, est le fait qu'au Rwanda, les banques s'obligent généralement, sauf pour des rares exceptions, d'appliquer un taux d'intérêt fixe, pour toute durée de remboursement longue, ceci est de nature à éviter les retombées négatives de la hausse des taux d'intérêt. Plus, les banques sont tenues d'informer le bénéficiaire du crédit des risques qu'il encourt en cas d'option pour un taux d'intérêt variable. Cet état des choses est contraire à ce qui s'est passé aux Etats-Unis et qui a déclenché la dernière crise financière
- *Quid* des avoirs-devises sous forme de placement, des banques commerciales, à l'étranger ? car ces fonds une fois non recouverts peuvent peser sur la santé financière des banques locales et entraîner une crise du système bancaire local. TAOOUFIK BACCAR, Gouverneur de la Banque Centrale de



Tunisie, affirme que plusieurs banques commerciales et apparentées en Afrique, ont adopté des mesures visant à assurer la sécurité de leurs placements, notamment celles visant la réduction de la part des placements auprès des banques internationales. De 70 - 75% du total des réserves placées, avant la crise, celles-ci ont été réduites à 30 - 39%.<sup>12</sup> TAOOUFIK BACCAR continue en affirmant que l'objectif des nombreuses banques commerciales est celui de ramener cette part à moins de 30% au cours de cette année; ces banques ont aussi pris la décision d'effectuer des dépôts auprès des banques internationales de premier rang, notées « AA » au lieu de celles notées « A »; celles-ci peuvent payer rapidement, en cas de problème.

Réfléchissons à présent à un scénario que nous pouvons qualifier de « scénario pire » : toutes les banques rwandaises déclarent la banqueroute, que peut faire le Gouvernement Rwandais, à l'instar de ce qu'a fait l'Administration Obama aux Etats-Unis et plusieurs autres gouvernements en Europe et en Asie, c'est-à-dire, intervenir soit pour la survie de la firme ou encore pour payer les droits des divers créanciers, particulièrement des clients, en cas de banqueroute ?

La valeur des dépôts dans les banques commerciales du Rwanda au début de l'année 2008 étant d'un montant de plus ou moins 402 000 000 des dollars US. L'Etat Rwandais peut-il être à mesure de payer cette somme aux créanciers des banques en cas de banqueroute, tout en ne sacrifiant pas à ses dépenses annuelles fixes ? Oui,

12 TAOOUFIK BACCAR. Tunisie: la crise financière, impact et mesures. (online). <http://www.espacemanager.com/finance/tunisie-la-crise-financiere-impact-et-mesures-selon-taoufik-baccar.html>. Septembre 2009.

car si l'on considère ses réserves extérieures nettes, elles s'élèvent, selon la Banque Nationale du Rwanda (*Statistics Department, Monetary Statistics Division, Rwanda Monetary Survey, 2009*) à 500 millions de dollars, sans oublier la valeur de ses recettes qui s'élève aussi à près de 500 millions de dollars US, soit un total de près d'un milliard de dollars.<sup>13</sup> Cette somme pouvant ainsi permettre à plus du double, de remettre les clients dans leurs droits, en cas d'intervention de l'Etat.

La conclusion qui se dégage ainsi de ce point qui analysait si la crise financière, dans son volet « bancaire » se vit au Rwanda, est que les raisons ayant entraîné la crise financière dans son volet bancaire ne se manifestent pas au niveau du système bancaire rwandais, bien qu'il ne faille pas ignorer la notion d'anticipations rationnelles au sens de Robert LUCAS, qui a fait que les banques commerciales rwandaises limitent leurs crédits et resserrent leurs prêts mutuels, il y a un temps, au regard de ce qui se passait au niveau global, créant ainsi « *crunch* » quelque peu artificiel, car anticipatif. Plus, il existe un arsenal d'outils juridiques, des pratiques bancaires ainsi que des moyens financiers pouvant permettre d'éviter la répétition de l'histoire bancaire américaine récente au Rwanda.

### **3.2. Quid de la crise financière, volet « boursier » au Rwanda ?**

Nous avons montré en infra que le volet « boursier » de la crise financière actuelle n'aurait pu exister si les banques et autres institutions financières bancaires particulièrement, n'avaient pas largement « titrisés » les dettes hypothécaires, et surtout, créer d'instruments très diversifiés et compliqués y relatifs, vendus en bourse.

13 Banque Nationale du Rwanda, *Statistics Department, Monetary Statistics Division. Rwanda Monetary Survey, 2009*. Kigali, 2009. Unpublished

Au Rwanda le fonctionnement du marché des titres privés est clairement encadré, il est d'une simplicité troublante et fait l'objet de l'instruction N° 13 /2000 du 14 septembre 2000, relatif aux instruments de créances négociables émis sur ce marché. Les instruments y prévus sont : les certificats de dépôts et les billets de trésorerie ; le texte évoqué ci-haut en définit et en détermine le cadre et procédures d'émission, de cotation, de négociation et de règlement, ne touchant ainsi que des fonds sains. La réalité relative à l'utilisation de ces instruments montre qu'ils ne sont pas largement utilisés localement car ils ne représentent en moyenne que 13% des opérations aux bilans des banques commerciales (considérant les statistiques 2006 et 2007 par exemple, provenant de : *National Bank of Rwanda, Statistics Department, Monetary Statistics Division, 2008*).

Notons d'une part que les instruments ci-haut cités ne font pas objet d'échanges sur le marché boursier local, encore moins des instruments tels le CDS (*Credits Default Swaps*); le RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*), le CDO (*Collateralised Debt Obligation*), etc. développés particulièrement aux Etats-Unis.

D'autre part, le marché boursier (Rwanda OTC Market) est lui-même réellement embryonnaire (marché non-développé sur le plan spéculatif) au Rwanda, l'essentiel de ces activités étant celles du *Brokering* que de vente des valeurs. Le danger ne proviendrait donc pas de ce côté là.

Cependant, il persiste encore des questions pouvant être posées à ce niveau de la bourse, à savoir ?

- Quelle serait la part des rwandais (banques, diverses institutions, et même individus) dans la capitalisation boursière au niveau international ? car s'ils ont été touchés à ce niveau là, cela aurait un impact au niveau local.



- Le Rwanda mobilise-t-il des revenus à partir des bourses étrangères pour l'Investissement Direct des Etrangers et apparentés ? car si tel est le cas, ces institutions ayant été touchées, cela aura des répercussions au niveau local.

Comme réponse à la première question, TAOOUFIK BACCAR, le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, répond en expliquant que des études qui ont été menées au niveau de sa banque montrent que la part des africains représente moins de 25% de la capitalisation boursière hors- Afrique et qu'une proportion infime de ces africains là ont eu recours aux titres hypothécaires<sup>14</sup>. Ainsi, si nous considérons l'hypothèse selon la quelle une proportion très infime de ces 25% est rwandaise, nous concluons que l'impact de cet élément au niveau local est à minimiser.

Pour ce qui concerne la deuxième question, le lecteur notera que contrairement aux idées largement répandues au Rwanda et à l'extérieur, l'apport des étrangers dans la formation de son Produit Intérieur Brut est de moins de 10% de celui-ci (soit près de 200 millions des dollars l'an), l'essentiel étant domestique. Aussi, l'on ne peut dire avec précision si cette contribution provient d'une mobilisation des fonds en bourse.

La conclusion qui se dégage ainsi de ce point qui, analysait si la crise financière dans son volet « boursier » se vit au Rwanda, est que les raisons ayant entraîné la crise financière dans son volet boursier aux Etats-Unis et en Europe, ne sont pas manifestes au niveau boursier rwandais. Non seulement ce marché (Rwanda OTC Market) est réellement embryonnaire et non spéculatif, mais aussi il n'opère

14 TAOOUFIK BACCAR. Tunisie: la crise financière, impact et mesures. (online). <http://www.espacemanager.com/finance/tunisie-la-crise-financiere-impact-et-mesures-selon-taoufik-baccar.html>. Septembre 2009.

pas sur des dettes hypothécaires « titrisées », il n'opère pas non plus sur d'instruments diversifiés et compliqués tels le CDS (*Credits Default Swaps*); le RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*), le CDO (*Collateralised Debt Obligation*), qui se sont constitués en véritables chevaux de Troie dans la crise financière aux États-Unis. Aussi, concernant ce marché, une vraie construction d'outils juridiques y relatif a commencé, par le *Capital Market Legal Framework*, outils qui le protégeront contre des dérapages de tout genre aujourd'hui et demain.

### 3.3. *Quid de la crise financière, volet « change » au Rwanda ?*

Les banques rwandaises comme leurs paires américaines et européennes vivent aussi des opérations du change, lorsque les activités vont bon train. Le système bancaire rwandais vit elle sur le plan du change, une situation de dégradation et de déséquilibre profond ? Examinons ceci à travers le tableau ci-après présentant la situation des revenus et des dépenses du change de la Banque Nationale du Rwanda ainsi que des banques commerciales pour la période cruciale 2008-2009.

**Table 4 :** Revenus (ressources) et dépenses du change de la Banque Nationale du

Rwanda ainsi que des banques commerciales pour la période 2008-2009

(en millions de dollars US)

	January - June BNR		January - June Banques Cciales.	
	2008	2009	2008	2009
<b>Revenus (or ressources)</b>	473.8	365.5	1 037.4	905.1
<b>Dépenses</b>	373.5	395.0	1 007.1	886.0
<b>Différence</b>	<b>100.3</b>	<b>-29.5</b>	<b>30.3</b>	<b>19.1</b>

**Source:** KANIMBA, F. *Monetary Policy and Financial Stability Statement*, Kigali, 2009, Unpublished.

KANIMBA, F., Gouverneur de la Banque Centrale du Rwanda explique que le taux de change du franc rwandais par rapport au dollar US a été « stable » durant le premier semestre de cette année 2009, enregistrant une dépréciation modérée de 2.3% entre décembre 2008 et juin 2009. Il continue en montrant que la baisse des revenus de change de la BNR est due aux non décaissements d'aide budgétaire en provenance de l'extérieur. Pour ce qui concerne la baisse des banques commerciales, le Gouverneur l'attribue probablement à la crise financière internationale.

A notre avis la situation du marché de change n'est pas très inquiétante, car l'Etat Rwandais est à mesure d'intervenir sur ce marché, par des opérations du « call » et du « put », afin d'y stabiliser le cours de change, utilisant par exemple ses avoirs extérieurs nets (qui sont de plus de 400 millions de dollars US). Plus, il existe une réglementation rigoureuse du change au Rwanda, qui garantit contre les divers dérapages aujourd'hui et demain.

Cependant, une analyse plus poussée de la problématique du change (analyse que nous n'allons pas faire dans cet article) doit nous pousser à comprendre que seule la crise bancaire et boursière évoquées ci-haut, pour le cas des Etats-Unis, ne peuvent être à la base des perturbations du change au Rwanda. Les déterminants classiques du change sont à examiner et à repenser, telle la structure et la politique des importations, la structure et la politique de production, etc. Ceci relève essentiellement d'un autre cadre de réflexion que celui financier (cadre de réflexion que nous n'abordons pas dans le présent travail).

La conclusion qui se dégage ainsi de ce point qui, analysait si la crise financière dans son volet « change » se vit au

Rwanda, est que les raisons ayant entraîné cette crise financière dans son volet change aux Etats-Unis et en Europe, ne sont pas elles aussi manifestes au niveau du change au Rwanda. Ces raisons se regroupent essentiellement au point relatif à la crise bancaire que nous avons décrit précédemment comme non existante au Rwanda. Il ya ainsi lieu de voir ailleurs le problème, tel au niveau des déterminants classiques du taux de change, plus, l'Etat Rwandais est pécuniairement à mesure d'intervenir afin de corriger des déséquilibres au niveau de ce marché là, sans oublier des changements pouvant être initiés au niveau de la réglementation du change.

#### **4. CRISES FINANCIERES INTERNATIONALES ET THEORIES DES CYCLES.**

La théorie des cycles est une réalité en sciences économiques, serait-elle à la base de la crise financière actuelle ? Rappelons en résumé que les économistes distinguent les cycles suivants<sup>15</sup>:

Le Cycle Kitchin : expliquant que les phénomènes économiques et particulièrement les perturbations (crises) d'une ampleur maîtrisable et largement nationale, reviennent chaque année ou encore chaque deux ans.

Le Cycle Juglar : expliquant que ces phénomènes économiques reviennent après sept ou dix ans.

Le Cycle Kondratieff quant à eux voyant les phénomènes

économiques et particulièrement les perturbations (crises) revenir après quarante ou soixante années.

Ayant souligné au début de cet article que les crises financières bien qu'ayant connu des fréquences variables selon les époques, sont en moyenne observées une fois les neuf ans. Nous osons émettre l'hypothèse selon la quelle,

15 KINDLEBERGER, C. Op.Cit. 1994

la crise financière actuelle, même si elle parvient à être résorbée après deux ou trois ans, reviendra sous une autre forme dans près de dix ans.

## 5. CONCLUSION.

L'objectif de cet article était celui de mener une analyse sur l'existence ou non des faits caractéristiques de la crise financière internationale révélée en 2007 et qui se poursuit encore en 2009) au Rwanda. L'article introduit en premier lieu le lecteur au concept même de la crise et de la crise financière internationale, en expliquant qu'une crise financière a par définition trois facettes, une facette bancaire, une facette boursière ainsi qu'une facette du change.

L'article présente par la suite un exposé sur les raisons du déclenchement de cette crise aux États-Unis et en Europe, il montre que la cause essentielle de la crise financière actuelle qui a commencé aux États-Unis et qui s'est étendue à une large partie de la planète, est la crise des *subprimes*, prêts hypothécaires à taux variables, consentis par les banques américaines et apparentées, et qui par la suite a enregistré d'impayés généralisés; et conséquemment la banqueroute de nombreuses institutions bancaires.

Une fois ces raisons présentées, l'article fait enfin une analyse sur l'existence ou non des faits caractéristiques de cette crise financière au Rwanda.

La première conclusion partielle qui s'est dégagé du point qui analysait si la crise financière, dans son volet « bancaire » se vit au Rwanda, a été la suivante : les raisons ayant entraîné la crise financière dans son volet bancaire ne se manifestent pas au niveau du système bancaire rwandais. Plus, il existe un arsenal d'outils juridiques,



des pratiques bancaires ainsi que des moyens financiers pouvant permettre d'éviter la répétition de l'histoire bancaire américaine récente au Rwanda.

La deuxième conclusion partielle qui s'est dégagée du point qui, analysait si la crise financière dans son volet « boursier » se vit au Rwanda, a été la suivante : les raisons ayant entraîné la crise financière dans son volet boursier aux Etats-Unis et en Europe, ne sont pas manifestes au niveau boursier rwandais. Non seulement ce marché (Rwanda OTC Market) est réellement embryonnaire et non spéculatif, mais aussi il n'opère pas sur des dettes hypothécaires « titrisés », il n'opère pas non plus sur d'instruments diversifiés et compliqués tels le CDS (*Credits Default Swaps*); le RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*), le CDO (*Collateralised Debt Obligation*), qui se sont constitués en véritables chevaux de Troie dans la crise financière aux Etats-Unis. Aussi, concernant ce marché, une vraie construction d'outils juridiques y relatif a commencé, par le *Capital Market Legal Framework*, outils qui le protégeront contre des dérapages de tout genre aujourd'hui et demain.

La troisième et dernière conclusion partielle qui s'est dégagée du point qui, analysait si la crise financière dans son volet « change » se vit au Rwanda, a été la suivante : les raisons ayant entraîné cette crise financière dans son volet change aux Etats-Unis et en Europe, ne sont pas elles aussi manifestes au niveau du change au Rwanda. Ces raisons se regroupent essentiellement en la crise bancaire que nous avons montré non existante au Rwanda. Il y a ainsi lieu de voir ailleurs le problème, tel au niveau des déterminants classiques du taux de change, plus, l'Etat Rwandais est pécuniairement et à mesure d'intervenir

afin de corriger des déséquilibres au niveau de ce marché là, sans oublier des changements pouvant être initiés au niveau de la réglementation du change.

Nombreux diront alors, si toutes ces caractéristiques de la crise financière ne sont pas manifestes au Rwanda, pourquoi ces perturbations d'ordre économique que le pays traverse au regard de la crise financière internationale ?

Ici il faut clairement faire la différence entre la crise financière et la crise économique. Le financier n'est pas l'économique, bien qu'interdépendant. Nous laissons ainsi à d'autres chercheurs la voie pour l'analyse de la corrélation entre la crise financière internationale et la crise économique que traversera actuellement le Rwanda. Nous leur faisons comme piste, celle d'explorer chaque instrument classique de la politique économique du pays, à savoir : la politique de croissance, la politique des revenus et des prix, la politique budgétaire, la politique de la balance des paiements extérieurs ainsi que la politique monétaire ; et d'étudier le lien entre chacun de ces instruments et les volets de la crise financière internationale.

Attirons l'attention du lecteur sur le fait que la résorption de la crise financière internationale d'après plusieurs vues, se fera en deux phases, la première phase est l'élimination des titres toxiques que constituent les CDS, le RMBS, le CDO et autres ; la deuxième phase est celle de la sauvegarde des banques et autres institutions ayant été touché par la crise. Tout ceci nécessitera plus ou moins une somme de 700 milliards des dollars, savez-vous d'où cet argent est entrain de provenir ? Essentiellement de la Chine, par l'achat des titres publics émis par les Etats-Unis essentiellement. Et qui disait que la Chine n'était pas une superpuissance ?

## REFERENCES

- BOYER, R. ; MARIO, D. et PLIHON, D. *Les crises financières*. La Documentation française. Paris, 2004.
- KANIMBA, F. *Monetary Policy and Financial Stability Statement*, Kigali, 2009, Unpublished.
- KINDLEBERGER, C. *Histoire mondiale de la spéculation financière*. PAU. Paris. 1994
- LAROUSSE. *Le Petit Larousse Illustré Grand Format 2008*. Larousse. Paris. 2007
- LEUSCHEL, R. La crise va durer dix ans. In *Le Soir, Octobre 2008*.
- POLLEIT, R. *Manipulating the Interest Rate : a recipe for disaster*. (online). <http://mises.org/story/2810>. 24/09/2009
- RIAZ, S. The Global Financial Crisis: An Institutional Theory Analysis. In *Critical Perspectives on International Business*. 5 (1/2). 2009. Pp. 26-35
- RON, P. *The Austrian School and the Meltdown*. (online). <http://www.lewrockwell.com/paul/paul481.html>. 24/09/2009
- RWANDA . ARRÊTÉ ROYAL. RÉGIME HYPOTHÉCAIRE - VENTE PAR VOIE PARÉE. (B.O., 1925, P. 728). Rendu exécutoire au Rwanda par O.R.U., n° 9 du 8 mars 1927, (B.O.R U.,1927 p. 265). Modifié par A.R. du 20 décembre 1955 (B.O., 1956, p. 107) rendu exécutoire par O.R.U. n° 42/60 du 24 avril 1956 (B.-O.R.U., 1956, p. 354). 21 NOVEMBRE 1925
- RWANDA . Law establishing the organization of Micro Finance activities. N° 40/2008 du 26/08/2008
- RWANDA. DÉCRET. RÉGIME HYPOTHÉCAIRE. (B.O., 1922, P. 485). Rendu exécutoire au Rwanda par O.R.U. n° 8 du 8 mars 1927 (B.O.R.U., 1927, p. 264). Modifié par Décret

du 28 mars 1949 (B.O., 1949, p. 831), rendu exécutoire par O.R.U. n° 42/128 du 27 août 1949 (B.O.R.U., 1949, p. 468). 15 MAI 1922.

SHILLER, R. The Subprime Solution: How Today's Global Financial Crisis Happened, and What to Do about It. In *Journal of Property Investment & Finance*. Vol 27, N°2. 2009, Pp. 215-216.

TAOOUFIK BACCAR. *Tunisie: la crise financière, impact et mesures*. (online). <http://www.espacemanager.com/finance/tunisie-la-crise-financiere-impact-et-mesures-selon-taoufik-baccar.html>. Septembre 2009.

WAGNER, H. Globalization and financial instability : Challenges for exchange rate and monetary policy. In *International Journal of Social Economics*. Vol. 32. N°7. 2005. Pp.616-638.

# LA GOUVERNANCE DES AIRES PROTÉGÉES AU RWANDA : L'INTÉGRATION DES POPULATIONS LOCALES EN QUESTION

Par : Dr Gaspard RWANYIZIRI<sup>16</sup>

## Résumé

Depuis la création des aires protégées au Rwanda, la gouvernance de ces espaces a longtemps été caractérisée par des méthodes policières héritées de la colonisation. Dans le but de transformer ces mauvaises pratiques, cette gouvernance s'est tournée, depuis 2002, vers des politiques de conservation participative. Après quelques années d'expérimentation, les résultats de cette nouvelle approche de conservation sont loin d'être satisfaisants. Le fait que les populations locales ne soient pas bien intégrées est la première cause. S'inscrivant dans une problématique de gouvernance environnementale au Rwanda, cet article a trois principaux objectifs : exposer les principales caractéristiques de la gouvernance des aires protégées, analyser les principaux obstacles en matière de gouvernance locale et proposer des solutions afin de bien intégrer les populations locales. Il est le résultat de six ans de recherches doctorales sur les aires protégées au Rwanda.

**Mots clés :** aires protégées, parc national, politiques de conservation, gouvernance, participation, populations locales.

---

<sup>16</sup> Géographe, Département de Géographie, Université Nationale du Rwanda, grwanyiziri@nur.ac.rw.

## Abstract

Since the creation of protected areas in Rwanda, the governance of these spaces was characterized for a long time by coercive methods inherited from the colonization. With the aim of changing these bad practices, this governance resorted, since 2002, to participative preservation policies. After some years of experiment, results of this new approach of preservation are far from being satisfactory. Since the local populations are not well-integrated is the first cause. From an environmental governance issue in Rwanda, this article has three main objectives: explain the main characteristics of the governance of protected spaces, analyze the main hurdles in local governance and propose solutions to well-integrate local populations. It is the result of six years of doctoral researches on protected spaces in Rwanda.

**Key-words:** *protected areas, national park, preservation policies, governance, participation, local populations*

## Introduction

Pour de nombreux auteurs, le concept de « *gouvernance* » est théoriquement une notion très floue. Dans la définition normative donnée par la Banque Mondiale vers la fin des années 1980, le mot « *gouvernance* » correspond « *à une situation idéale de bonne administration* » (Nginguiri, 2006). Or, ce n'est pas toujours le cas. C'est pour cela qu'il est toujours accompagné d'un adjectif qualificatif et on parle alors de « *bonne gouvernance* ». Cette perception signifie que cette gouvernance peut-être ainsi bonne ou mauvaise. En matière de gestion des aires protégées, elle est jugée bonne quand elle « *est responsable, transparente, inclusive, participative, respectée et efficace au niveau de*

*l'application de la loi* » (Féral, 2007). Selon le même auteur, c'est une gouvernance qui est capable de « concilier divers intérêts, par l'intégration des intérêts locaux aux processus décisionnels nationaux et par une répartition des obligations et des avantages reconnus comme étant acceptables par les parties intéressées ». Inutile ici de dire qu'elle est mauvaise quand elle prend le contre-pied de ces principes, c'est-à-dire qu'elle défend les intérêts d'un ou de plusieurs acteurs, et non pas ceux de tous.

Au Rwanda, après plusieurs années caractérisées par une gouvernance excluant les populations locales, les responsables de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN)<sup>17</sup> ont théoriquement choisi la voie d'une politique de conservation basée sur l'intégration de ces acteurs locaux. Toutefois, au-delà des discours officiels recopiés dans les politiques mondiales de conservation et repris dans les documents nationaux, force est de constater que la place accordée aux populations locales est presque inexistante sur le terrain. Il est vrai que leurs représentants sont de temps en temps invités dans des ateliers et/ou réunions de prise de décisions mais le dernier mot revient toujours aux acteurs les plus forts que sont les représentants de l'ORTPN et ceux des ONG de conservation. Pourquoi les populations locales ne parviennent-elles pas à s'exprimer ? Pour mieux répondre à cette question, cet article va se consacrer sur la problématique de la « gouvernance locale » des aires protégées au Rwanda depuis l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui. Il va s'appuyer sur les études de cas des parcs nationaux de l'Akagera (PNA), de Nyungwe (PNN)

---

17 Depuis septembre 2008, l'ORTPN est devenu l'un des départements (Tourisme et Conservation) de l'Office pour la Promotion du Développement (Rwanda Development Board), d'où le nouveau nom de Rwanda Development Board (RDB)/Tourism and Conservation. Toutefois, les structures administratives de l'ORTPN au niveau des parcs nationaux restent toujours en place.

et des Volcans (PNV).

**Figure 1 : Les trois parcs nationaux du Rwanda (Rwanyiziri, 2009)**



### **1. Les principales caractéristiques de la gouvernance des aires protégées au Rwanda (1925-2009)**

L'histoire de la gouvernance des aires protégées au Rwanda est intimement liée à l'évolution sociopolitique du pays. Elle commence avec la création du premier parc national du pays (celui des Volcans<sup>18</sup> en 1925) sous l'administration coloniale belge, puis se confirme durant les trois régimes qui se sont succédés depuis l'Indépendance de 1962 jusqu'à nos jours. Au cours de toute cette période, la gouvernance des aires protégées a été caractérisée à la fois par des pratiques de conservation policières et centralisées héritées de la colonisation, puis par des politiques de conservation dominées par les enjeux mondiaux. La conséquence de ce système de gouvernance a été la mise à l'écart des populations locales.

18 Anciennement connu sous le nom du Parc National Albert.



## **1.1 Une gouvernance policière héritée de la colonisation**

Ce point va expliquer l'autorité avec laquelle les aires protégées ont été gouvernées et le rôle central joué par l'Etat dans ce processus. Dans un premier temps, il va montrer comment la création de ces espaces par l'administration coloniale belge a désarticulé le mode de vie des populations qui vivaient dans les espaces mis en défens, et comment cet acte de dépossession territoriale a été une source de conflits entre les gestionnaires des aires protégées et les populations locales. Dans un second temps, il va montrer comment cet héritage colonial a été reconduit jusqu'en 2002 au moment où les responsables de l'ORTPN ont décidé de changer de cap en faveur d'une politique de conservation visant l'intégration des populations locales.

### **1.1.1 La gouvernance des aires protégées sous la colonisation belge**

Si les conservationnistes du monde entier se rappellent aujourd'hui que les Américains sont les précurseurs du concept de «parc national»<sup>19</sup>, certains d'entre eux n'oublient pas que ce sont les Belges qui ont eu l'honneur de l'appliquer pour la première fois en Afrique, c'est-à-dire sur le continent qui, au XIX<sup>ème</sup> siècle, était considéré par les naturalistes occidentaux comme le plus peuplé en herbivores (en nombre et en variétés). A cette époque, la faune sauvage devait se compter par plusieurs centaines de millions d'individus (Van Straelen, 1953). Malheureusement, plusieurs raisons ont entraîné petit à petit la disparition de cette richesse dans les différents milieux du continent de telle manière que, dans les années 1950, on pouvait parcourir sur des 19 Suite à la création du premier parc national du monde, le célèbre Yellowstone, en 1872.

milliers de kilomètres sans apercevoir le moindre animal sauvage.

En revenant sur le cas du Parc National des Volcans, le contexte de sa création nous intéresse davantage parce qu'il va nous permettre de connaître les vraies raisons qui ont poussé les administrateurs belges à créer une série d'espaces protégés au Rwanda. D'après Harroy (1956), le vrai motif de la création du premier parc national au Congo belge et au Ruanda-Urundi n'était autre que celui de lutter contre le phénomène de défrichement qui, selon lui, entraînait des menaces d'érosion et de déséquilibres hydriques. Il ne mentionne nulle part le souci de protéger des gorilles de montagne (*Gorilla gorilla beringei*) ou d'autres animaux du massif des volcans tel que l'on peut le lire dans plusieurs publications relatives à ce sujet. Cette explication de Jean Paul Harroy<sup>20</sup> est, d'une part, à mettre en relation avec les discours catastrophistes qui ont longtemps caractérisé le mouvement conservateur du début du XX<sup>ème</sup> siècle au moment où l'homme était considéré comme le **principal perturbateur de la nature**. D'autre part, il s'agissait d'expliquer le **bien-fondé** de la politique belge de conservation des sols en creusant des fossés anti-érosifs partout, une méthode qui n'avait pas de raison d'être parce que, à l'exception du versant occidental de la crête Congo-Nil, l'érosion était presque inconnue partout ailleurs, même aux pieds des volcans.

Quelles que soient les raisons (vraies ou occultes) de sa création, le «parc national» sur le territoire rwandais a introduit un nouveau mode de gestion de l'espace (celui de l'Occident) dans le pays en marquant une sorte de **discontinuité spatiale** entre les zones nouvellement

<sup>20</sup> Le dernier vice-gouverneur du Ruanda-Urundi et ancien Secrétaire Général de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), aujourd'hui appelée Union Mondiale pour la Nature.

protégées et les zones habitées. Ce qu'il faut rappeler ici c'est que cette nouvelle forme de gestion de l'espace a désarticulé le mode de vie des populations autochtones. Si beaucoup d'auteurs occidentaux, les conservationnistes en particulier, se sont félicités (et se félicitent encore aujourd'hui) d'une telle réalisation à l'échelle nationale, certains auteurs rwandais, à l'instar de J.-B. Mbuzehose, la critiquent sévèrement. Ce dernier trouve, en effet, que la transformation des zones forestières en parcs nationaux dans le pays a été une sorte de confiscation des ressources des populations qui vivaient à l'intérieur de ces espaces ou qui y exerçaient certaines activités telles que « *l'alpage forestier (kugisha), les activités artisanales de transformation du bois en meubles (kubaza), en arcs ou en boucliers (kuramvura) ou en bâtons précieux ; les activités de recherche du miel (guhakura), de recherche des plantes pharmaceutiques locales (guhamura), de ramassage de champignons et de fruits sauvages* » (Mbuzehose, 1999).

Depuis lors, la délimitation des contours des parcs nationaux des Volcans (côté rwandais) et de l'Akagera, en 1934, n'a été qu'un vrai cauchemar pour les populations expulsées de leurs terres. Au-delà des terres ancestrales confisquées, ces populations ont vu tous leurs droits devenir des non-droits. C'est dans ce contexte que le droit traditionnel d'usage forestier leur a été refusé, l'activité de survie des populations locales par le biais de l'exploitation des forêts devenant illégale et passible d'amendes très sévères (Rwanyiziri, 2002). En réalité, cette délimitation des parcs nationaux a créé une sorte de déconvenue entre les populations indigènes et les colonisateurs belges<sup>21</sup>.

21 Harroy (1956) affirme, par contre, qu'il n'y avait pas eu de mécontents lors de la délimitation de ces espaces. Selon lui, « Beaucoup d'autochtones accueillirent avec une belle clairvoyance la création sur leur sol de deux parcs nationaux. Les habitants de la brousse acceptèrent sans peine - sinon sans un

En chassant ces populations de leurs terres en effet, les autorités belges n'ont fait que renforcer la crainte de la monarchie au pouvoir vis-à-vis de l'homme blanc. Surtout que ce dernier avait osé toucher les terres qui étaient réservées aux pâturages de la classe dirigeante. Le sentiment fut pareil chez les petits paysans indigènes, toutes catégories confondues, parce que cette mise en réserve touchait également leurs ressources. C'est à partir de là que certains d'entre eux décidèrent de devenir de farouches opposants à l'égard de ces mesures coloniales. Ils le manifestèrent en pratiquant certaines activités illégales telles que la chasse, la coupe de bois, etc.

Face à cette nouvelle situation, le colonisateur belge décida de durcir la loi en mettant en place de nouveaux dispositifs légaux à l'encontre des populations indigènes. Parmi ces nouvelles mesures légales, l'interdiction de la chasse et de la pêche par le « Décret du 21 avril 1937 »<sup>22</sup> constitua l'une des plus sérieuses car ce décret a permis à l'administration belge de contrôler l'utilisation des ressources naturelles par les indigènes. A propos de la chasse, l'article premier stipule ce qui suit : « *la chasse est interdite, sur le territoire de la colonie, à toute personne qui n'est pas munie d'une permission administrative* »<sup>23</sup>. L'article 2 évoque les différentes conditions d'obtention de cette permission (permis de chasse), mais si l'on fait une simple analyse, on constate qu'aucun autochtone ne pouvait remplir ces conditions, même les hauts dignitaires

---

compréhensible regret de chasseur - la mise en défens de ce qu'ils appelèrent dès lors «le village des bêtes».

22 Il s'agit du Décret du 21 avril 1937 sur la chasse et la pêche au Congo belge et au Ruanda-Urundi. Par la suite, il a été rendu applicable dans le territoire du Ruanda-Urundi par l'ordonnance du 30 juillet 1937, n° 49/Agri (par le gouverneur de ce territoire).

23 Décret du 21 avril 1943 sur la chasse et la pêche au Congo belge et au Ruanda-Urundi (Frechkop, et al., 1953).

de la cour de Nyanza. De surcroît, l'un des paragraphes de cet article ajoute : « *ces permis pourront être refusés à tout indigène, tant de la colonie que des colonies voisines, incapable d'en assumer toutes les obligations* ». C'est ici qu'on remarque qu'il y avait une certaine ségrégation raciale entre les européens et les indigènes.

Parmi les victimes de cette interdiction, les *Batwa* forestiers qui vivaient uniquement de la chasse et de la cueillette furent sans doute les premières étant donné qu'elle contribua à réduire fortement leurs possibilités d'avoir accès à une nourriture suffisamment riche en protéines animales. Les travaux de Mbuzehose (1999) et de Kalimba (2005) montrent comment ces populations ont dû abandonner leurs pratiques de chasse pour se transformer en agriculteurs sédentaires. Une reconversion qui les a conduits dans une vie de précarité. Dans ces conditions, la solution facile pour ces *Batwa* forestiers (et autres chasseurs victimes de cette interdiction) a rapidement consisté à pratiquer une chasse illégale, ce qui a été fait de manière continue jusqu'à nos jours. C'est comme ça que ces *Batwa* forestiers sont finalement devenus de véritables braconniers. Toutefois, cette résistance n'a jamais inquiété les autorités belges puisque ces dernières avaient procédé, au cours des années 1950, à la création d'une nouvelle réserve forestière dans le territoire de Gisenyi (Forêt de Gishwati) par l'ORU n° 52/114 du 25 octobre 1951 et du Domaine de Chasse du Mutara (DCM) par l'ORU n° 52/48 du 23 avril 1957. Dans les deux cas, ce sont les intérêts des populations autochtones qui étaient concernés et le mécontentement de ces dernières, à travers la pratique des activités illégales, ne cessa d'augmenter.

En réponse à une multiplication des activités illégales à l'intérieur des limites des aires protégées, l'administration

belge décida de créer un corps des gardes des parcs nationaux par l'Ordonnance n° 52/ du 21 octobre 1958. Rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par l'ORU n° 5520 du 26 février 1959, ce nouveau service « militaire » avait comme objectif d'assurer une protection armée de tous les parcs nationaux des territoires sous l'administration belge. Notons, au passage, que ce service a été introduit dans un contexte politique très difficile pour les autorités belges, c'est-à-dire au moment où les indigènes commençaient à réclamer l'indépendance de leur pays. L'introduction de ce corps « armé » était en outre une façon de contrôler ces parcs nationaux qui pouvaient servir de base arrière à la rébellion indigène.

A la fin de l'administration belge, le bilan de la politique belge de conservation de la nature dans le territoire du Ruanda-Urundi (côté rwandais) était difficile à évaluer. Pour les naturalistes belges, il était sans doute très satisfaisant puisqu'ils avaient pu créer, dans l'un des petits Etats du continent africain, des espaces protégés hors du commun. De surcroît, grâce à la création de l'Office du Tourisme en 1959, l'industrie touristique promettait un avenir meilleur. Pour les populations indigènes, par contre, le bilan était catastrophique. La confiscation de leurs ressources, au profit d'une idéologie venue d'ailleurs, avait entraîné une certaine désarticulation dans leur mode de vie. Face à ce bilan mitigé, les autorités de la jeune « République Rwandaise » indépendante devaient prendre position : supprimer ou pérenniser la politique coloniale de conservation. Qu'avaient-ils fait depuis l'indépendance jusqu'à nos jours ?

### 1.1.2 La gouvernance des aires protégées après l'indépendance

À la veille de l'indépendance, les futurs dirigeants du pays et les populations locales voyaient les aires protégées comme une forme de confiscation de leurs ressources. Au lendemain de cet événement historique, les nouvelles autorités de la jeune république indépendante ne s'intéressèrent que peu aux espaces protégés. Un laisser-faire qui, dans la suite, entraîna un défrichement spectaculaire de ces espaces au profit des projets de développement et/ou aux populations en quête de nouvelles terres<sup>24</sup>. Le cas du parc national des Volcans reste le plus impressionnant<sup>25</sup>. Ce n'est qu'en 1973 que le secteur de la conservation a retrouvé les couleurs grâce à l'accès au pouvoir du président Juvénal Habyarimana. Celui-ci décida en effet le retour au premier plan de la politique de protection des aires protégées en renforçant les mesures légales et institutionnelles. Ce fut dans ce contexte que l'ORTPN est né. Dépendant directement de la Présidence de la République, cette institution aura connu d'énormes succès grâce à la coopération internationale dans le domaine de la conservation et, surtout à la relative stabilité sociopolitique du pays entre 1974 et 1990.

De 1990 à 1999, le secteur de la conservation a connu les moments difficiles de son histoire à cause, d'une part, de la guerre (octobre 1990-avril 1994) et du génocide des Tutsi d'avril-juillet 1994 et, d'autre part, suite aux différents mouvements d'infiltration<sup>26</sup> qui ont secoué le pays entre 1996 et 1999. De surcroît, la suppression du Domaine

---

24 À l'époque, les nouvelles autorités étaient beaucoup plus préoccupées par le problème de manque de terres (pour la majorité des paysans qu'ils représentaient) que par celui de la conservation de la nature.

25 Entre 1958 et 1973, ce parc a perdu environ 40 % de sa superficie initiale.

26 Ces mouvements étaient commandés par les ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) dont les bases-arrières étaient localisées au Zaïre.

de Chasse du Mutara (DCM) et la réduction de deux tiers de la superficie initiale du Parc National de l'Akagera<sup>27</sup> en vue de réinstaller les anciens réfugiés des années 1959-1973 ont entraîné un désastre écologique. Malgré toutes ces difficultés, la situation actuelle promet des jours meilleurs grâce surtout à la nouvelle politique d'intégration des populations locales que prône l'ORTPN depuis sa restructuration de 2002. Toutefois, cette promotion en faveur de la gouvernance locale est aujourd'hui confrontée aux enjeux écologiques à l'échelle mondiale défendus à la fois par l'Etat (représenté par l'ORTPN) et les ONG de conservation. Que se passe-t-il réellement ?

## **1.2 Une gouvernance « importée » dominée par les enjeux mondiaux**

Comme dans tous les pays du Sud, la conception théorique et pratique des politiques de conservation au Rwanda s'inspire largement des travaux réalisés au niveau international et, par là, se réapproprie des slogans mondialement reconnus tels que la protection des espèces menacées de disparition, la prise de conscience du pillage et de la dégradation rapide des ressources naturelles, etc. Dans les faits, cette inspiration se réalise par l'adoption des principes de protection et de durabilité, puis par l'identification des zones considérées comme devant être protégées en raison de leurs intérêts écologiques (Féral, 2007). C'est ce que l'auteur appelle une « gouvernance importée », c'est-à-dire *« les politiques inspiratrices ne relevant pas directement des pays concernés mais d'une vulgate occidentale diffusée par les ONG et les bailleurs : importation des principes et des objectifs de protection depuis les conférences ; importation des modalités administratives »*

---

27 Il ne lui reste que 108 000 ha sur les 250 000 ha d'avant 1994.



*des pays colonisateurs, intégrées dans l'appareil d'Etat depuis les indépendances ».*

La concrétisation de cette gouvernance « importée » se caractérise par un système de co-gestion des zones protégées entre l'Etat et les ONG de conservation (et/ou les bailleurs de fonds). C'est ainsi que tous les projets relatifs à l'environnement sont quasiment financés par ces institutions. Or, leurs logiques s'orientent beaucoup plus vers les intérêts écologiques plutôt que socio-économiques. Cela explique d'ailleurs la mise à l'écart des populations locales dont les logiques sont souvent considérées comme une atteinte à la bonne gestion de la biodiversité. La multiplication des programmes de co-gestion des aires protégées dans les pays du Sud montre également comment les acteurs mondiaux de la conservation contrôlent ce qui se fait au niveau des Etats. Rappelons ici qu'ils sont toujours montés par les initiatives des ONG de conservation et financés par ces dernières et/ou par des coopérations bilatérales (Coopérations américaine, française, allemande, etc.) ou multilatérales (PNUD, Banque Mondiale, etc.).

Le cas du Rwanda est intéressant dans ce domaine car, depuis la création de l'ORTPN jusqu'à aujourd'hui, la gestion des aires protégées n'a été assurée que grâce à des financements des ONG de conservation et/ou des organismes mondiaux de développement. Parallèlement, ces derniers en ont profité pour imposer les politiques internationales aux décideurs nationaux. C'est dans ce cadre que la période 1974-1990 a vu se succéder les financements des ONG mondialement reconnues dans le secteur de la conservation telles que le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), l'*African Wildlife Foundation* (AWF), la *Fauna and Flora International* (FFI), et la *Wildlife Conservation Society* (WSC) (ORTPN, 2004). Les aides



bilatérales (gouvernements belge, français et suisse) et multilatérales (Banque Mondiale et l'Union Européenne) ont également afflué. Sur le terrain, ces bailleurs de fonds ont non seulement contribué à la protection des aires protégées, mais aussi à l'aménagement de ces espaces en sites touristiques. C'est grâce à eux que les projets Tourisme et Parcs Nationaux (TPN) pour le PNA, le Projet Gorilles de Montagne (PGM) pour le PNV et le Projet de Conservation de la Forêt de Nyungwe (PCFN) pour le PNN sont nés.

Cette belle époque dans le secteur rwandais de la conservation a été malheureusement suivie par la guerre d'octobre 1990<sup>28</sup> lancée par les anciens rebelles du Front Patriotique Rwandais (FPR) aujourd'hui au pouvoir. En conséquence, quelques bailleurs de fonds n'ont pas pu continuer leurs activités dans le pays, mais d'autres se sont au contraire renforcés et/ou métamorphosés en vue d'être plus efficaces sur le terrain de travail. C'est dans ces moments difficiles que sont nées trois ONG sous-régionales<sup>29</sup> en vue de protéger les gorilles de montagne qui, à l'époque, étaient menacés par une guérilla dont les bases-arrières se trouvaient dans les trois parcs nationaux du massif des volcans. Il s'agit du Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG), créé en 1991 en remplacement du Projet Gorille de Montagne, de la *Dian Fossey Gorille Fund International* (DFGFI) et de la *Dian Fossey Gorilla Fund Europe*<sup>30</sup>, toutes créées en 1992 en

---

28 Une guerre qui aurait pu être évitée si le gouvernement de Juvénal Habyarimana avait accepté le retour pacifique des réfugiés des années 1959-1973.

29 Car opérant au niveau du massif des Volcans situé entre le Rwanda, la République Démocratique du Congo et l'Ouganda.

30 Depuis 2006, elle a changé le nom et s'appelle désormais Gorilla Organisation (GO).

remplacement de *Digit Fund*<sup>31</sup> (Rwanyiziri et Kayijamahe, 2004).

Après le drame rwandais de 1994 et les situations de conflits qui ont secoué la région du nord-ouest du pays jusqu'en 1999, la mobilisation des bailleurs de fonds a été très décisive en vue de continuer à protéger les sanctuaires de la biodiversité du pays et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les autorités du nouveau gouvernement voulaient supprimer le parc national de l'Akagera et son domaine de chasse du Mutara en vue de réinstaller les anciens réfugiés des années 1959-1973 ; d'autre part, les parcs des Volcans et de Nyungwe étaient assiégés par les rebelles qui voulaient reprendre le pouvoir. C'est dans ce contexte de conflits et du retrait des institutions étatiques<sup>32</sup> que les bailleurs de fonds ont pu montrer leur courage afin d'éviter ce qui allait être un désastre écologique pour le pays. Non seulement, ils ont contribué à la restauration des zones dégradées, notamment à l'intérieur du PNV, mais aussi ils ont financé les travaux de délimitation du PNA et sa réhabilitation<sup>33</sup>, un vrai parcours du combattant compte tenu des problèmes laissés par les agriculteurs et éleveurs qui avaient envahi ces espaces.

Depuis 1990 jusqu'à nos jours, on peut dire que l'Etat s'est relativement désengagé (au profit des bailleurs de fonds et des ONG de conservation) de la gouvernance des aires

---

31 Ces deux ONG sont nées d'un différent entre Européens (DFGFE) et Américains (DFGFI) à propos d'un nom qui devait remplacer Digit Fund.

32 Le retrait de l'Etat peut être expliqué par la priorité que les nouvelles autorités avaient accordée à d'autres problèmes de la société tels que la relance de l'économie, l'installation des réfugiés et la sécurité.

33 Ils n'ont pas pu empêcher la suppression du domaine de chasse du Mutara et la réduction de deux tiers du parc national de l'Akagera. Toutefois, ils ont pu éviter le pire.

protégées. Il se voit proposer des politiques internationales qu'il transpose dans les politiques nationales. Chaque fois, il y a un expert et/ou conseiller étranger, représentant d'un bailleur de fonds et/ou d'une ONG de conservation, qui établit les termes de référence ou qui fait le travail. C'est dans ce cadre, par exemple, que la GTZ avait un conseiller dit « technique » auprès du conservateur du PNA chargé de suivre la délimitation des nouvelles limites du PNA et de sa réhabilitation. Avec un salaire et un équipement conséquents, il était l'homme à tout faire. Le PICG avait fait la même chose dans le processus de restructuration de l'ORTPN de 2002 et de l'élaboration de son plan stratégique (fin 2003). L'élaboration des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) de chaque parc a été également financée par les bailleurs de fonds et/ou les ONG de conservation. Là aussi, un conseiller technique était là pour superviser les travaux.

Face à cette absence non déclarée de l'Etat, sans oublier celle des populations locales, la gouvernance des aires protégées au Rwanda reste aux mains des ONG de conservation et des bailleurs de fonds. Ils planifient, financent et exécutent toutes les politiques relatives à l'environnement en général et à la conservation de la nature en particulier. Du côté de l'Etat, on ne se plaint pas. On admire beaucoup puisque le tourisme pratiqué dans ces espaces « bien protégés » rapporte gros. Chez les ONG de conservation et les bailleurs de fonds, on se félicite des résultats. Du côté des populations locales, par contre, les plaintes sont nombreuses et les activités illégales contre les aires protégées ne diminuent pas. Pourquoi un tel décalage ?

### **1.3 Les populations locales, acteurs essentiels mais longtemps écartés**

La gouvernance des aires protégées au Rwanda est aujourd'hui caractérisée par un système de co-gestion dirigé par l'Etat (représenté par l'ORTPN) et les ONG de conservation ou les agences internationales de développement. C'est un système qui passe sous silence les intérêts des populations locales. Et pourtant, ce sont elles qui subissent au quotidien les conséquences liées aux conflits de voisinage (destruction des cultures ou victimes humaines). De plus, certaines d'entre elles n'ont pas le droit d'accéder aux ressources de ces espaces alors qu'ils ont été créés sur leurs terres. Par mécontentement, ils décident de retourner sur leurs terres illégalement. Ce qui ne fait que renforcer les tensions déjà existantes entre ces communautés et les responsables des aires protégées. Les paragraphes qui suivent vont analyser la place accordée aux communautés locales dans un nouveau contexte d'approche participative de conservation.

#### **1.3.1 Les nouveaux modèles de gouvernance des aires protégées : quel rôle pour les communautés locales ?**

Depuis la restructuration de l'ORTPN en 2002, le mythe de l'Etat autoritaire, maîtrisant et contrôlant tout le processus de gestion des aires protégées et ignorant le rôle des populations habitant autour de ces espaces n'est plus à la mode. Selon les discours officiels des gestionnaires des parcs, la plupart de décisions relatives à la gestion de ces espaces sont prises de manière participative. Toutefois, force est de constater que ces discours officiels sont largement contradictoires avec ce qui se passe sur le terrain, là où le rapport de forces entre les différents acteurs donne la parole aux plus forts (ORTPN et ONG de conservation) tout

en négligeant les logiques des populations locales. Cette mise à l'écart de ces acteurs locaux peut être expliquée de deux manières.

Le principe de « cogestion » des espaces protégés, déjà admis par les responsables de ces espaces dans le pays, pose un problème en ce qui concerne son application à l'échelle locale. En effet, il s'appuie sur les principes de la « bonne gouvernance »<sup>34</sup> au sens universel du concept, inspiré par la démocratie occidentale, et oublie le contexte politique local ou national dans lequel toutes les décisions socio-politiques et environnementales sont prises. Or, nous savons que la plupart des pays du Sud préfèrent la règle du consensus<sup>35</sup> pour facilement trouver un compromis. C'est la même règle qui guide la prise de décisions en matière de cogestion des aires protégées du Rwanda.

Dans ce genre de situations, l'ORTPN et ses ONG partenaires élaborent ensemble des politiques et/ou projets de développement et ne demandent l'avis des représentants des populations qu'au cours d'un séminaire de restitution du document final. Les deux acteurs dominants n'osent jamais faire une descente sur le terrain afin de demander l'avis des populations concernées. Même les responsables des entités administratives décentralisées (secteurs et districts) sont de temps en temps ignorées. Elles ne sont invitées que quand la politique et/ou le projet en question demande leur implication. En outre, le niveau de compréhension des acteurs locaux pose problème. En effet, il faut admettre qu'il est difficile de faire participer et/ou de responsabiliser des populations dont le niveau d'analphabétisme est très élevé et que, de plus, elles ont un attachement aux croyances et à certaines pratiques souvent en rupture avec les objectifs de conservation et de

34 C'est-à-dire la légitimité et le droit à l'opinion, la direction, l'efficacité, la responsabilité et la justice (UICN, 2005)

35 L'Occident privilégie la règle de la majorité.

développement (Boukoulou, 2006). Le cas de l'intégration des *Batwa* forestiers offre un bel exemple. En effet, il est connu de tous que ces gens ont toujours refusé de pratiquer l'agriculture dans un pays où plus de 90 % de la population totale vit de ce secteur.

Le souhait le plus cher de leurs représentants est de retourner occasionnellement dans les aires protégées afin d'y chercher quelques ressources : une chose quasi impossible compte tenu de la petitesse de ces espaces au Rwanda. De plus, leur niveau d'instruction est très bas. Une étude socio-économique réalisée en 2005 par la Communauté des Autochtones du Rwanda (CAURWA) a révélé que seulement 23 % de tous les *Batwa* du pays (contre 48 % au niveau national en 2002) savent lire et écrire (Kalimba, 2005). Quand ils sont invités dans des réunions et/ou des ateliers de formation, ces *Batwa*, comme d'ailleurs tous les représentants des autres populations locales, ne disent rien à cause, soit de la non-maîtrise de la langue utilisée (l'anglais et/ou le français) ou des sujets abordés, soit par complexe d'infériorité. Ils choisissent ainsi de s'asseoir sur les derniers bancs de la salle, en groupes, et attendent l'heure de repos pour critiquer ce qui ne va pas. Mais quand on les aborde pendant les heures de repos, ils parviennent à dire leur pensée mais sans toutefois se faire remarquer. En effet, ils évitent toutes discussions afin de laisser la parole aux responsables des ONG locales qui financent leurs différents projets de développement socio-économique. Or, nous savons que ces petites ONG locales sont toutes financées par les grandes ONG régionales ou transnationales opérant dans le pays. En peu de mots, ils ne participent au débat que quand l'un de ces responsables le demande. Dans le cas contraire, ils se taisent et adoptent et/ou signent aveuglement toutes

les politiques relatives à la gestion des aires protégées et ce, quel que soit leur impact négatif et/ou positif sur la vie socio-économique et environnementale des populations qu'ils représentent. Que pensent-elles réellement de cette façon de gouverner les aires protégées ?

### **1.3.1.1 Les attitudes actuelles des populations à l'égard de la gouvernance des aires protégées**

D'après les résultats de l'enquête<sup>36</sup> menée autour des trois parcs nationaux du pays (PNA, PNN et PNV), nous avons constaté que les attitudes des populations locales à l'égard des zones protégées et de leur gouvernance dépendent de la façon dont les responsables de ces espaces s'investissent dans le développement socio-économique des régions environnantes et/ou dans la politique d'éducation-sensibilisation. A la question de savoir si le parc le plus proche a une certaine importance ou non pour les populations qui lui sont riveraines, le constat est que les populations habitant autour des parcs nationaux des Volcans (100 %) et de Nyungwe (98 %) donnent des réponses très positives grâce aux différentes campagnes menées par les ONG locales et régionales, alors que celles habitant tout près du parc de l'Akagera (90 %) un peu moins à cause du manque d'ONG pour faire ce travail.

A la question de savoir s'il faut continuer à protéger le parc ou non, les réponses collectées montrent, par contre, que les enjeux fonciers sont plus importants autour PNV qu'ailleurs. En effet, cela est lié au fait que les environs de ce parc constituent une zone de laves, très fertile, et

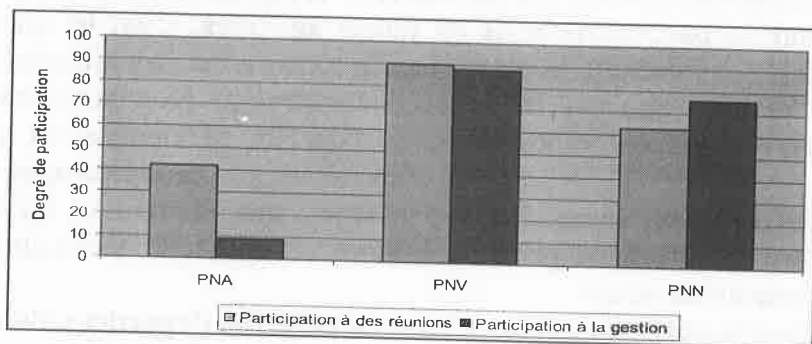
<sup>36</sup> Cette enquête a eu lieu en mai-juin 2008 dans le cadre des recherches doctorales d'une thèse de doctorat en géographie (mention aménagement) dont la soutenance est prévue le 04/09/2009 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (France).



qu'au-delà de ça le problème du manque de terres y est très crucial. En plus de cela, c'est la région où les animaux sauvages causent beaucoup de dégâts aux cultures. Pour toutes ces raisons, les habitants de la région souhaiteraient voir ce parc transformé en terres agricoles. C'est ici que l'on constate que la gouvernance locale n'est pas adaptée. C'est sûr que ces réponses deviendraient plus positives au cas où les responsables de l'ORTPN parviendraient à compenser les cultures détruites par les animaux sauvages. Ils préfèrent s'abstenir sur le sujet, une abstention qu'il faut absolument prendre comme un refus, la mentalité rwandaise oblige.

Pour ce qui est du niveau d'intégration et/ou de participation de ces populations dans la gouvernance du parc le plus proche, les réponses données aux deux questions qui leur ont été posées montrent qu'il y a également des différences au niveau des trois parcs. Les questions consistent à savoir si les populations interrogées avaient déjà participé à, au moins, une réunion visant la gestion du parc le plus proche ou non. L'autre question était de savoir si elles se considèrent comme faisant partie des gestionnaires des parcs qui leur sont proches ou non. Là aussi, les réponses collectées montrent que les parcs où les programmes de conservation communautaire sont en avance sont plus positifs qu'ailleurs. Ce qui place le PNV au premier plan et le PNA en dernière position.

**Figure 2** : Degré de participation des populations locales à la gouvernance des parcs nationaux (Enquête G. Rwanyiziri, mai-juin 2008)



Toutefois, connaissant la façon dont ces populations sont moralement et matériellement corrompues par les ONG locales et régionales de conservation, et que, de plus, connaissant comment les décisions sont prises par consensus, et non par la majorité<sup>37</sup>, on peut en déduire que ces pourcentages ne reflètent pas la réalité des choses. Cela a été remarqué au moment où on essayait d'en savoir davantage sur les réponses données. Beaucoup de populations interrogées avaient du mal à détailler leurs réponses. En effet, elles avaient tendance à reproduire textuellement les idées reçues lors des réunions d'éducation-sensibilisation ou ce qu'elles entendent sur les ondes des différentes radios ou dans des réunions administratives. Par conséquent, dire que c'est leur façon de voir les choses serait une grosse erreur. Surtout que ces bons pourcentages ne correspondent pas avec la réalité du terrain là où le nombre d'attaques perpétrées contre les aires protégées reste élevé.

<sup>37</sup> Sans oublier un grand nombre d'analphabètes qui ne comprennent pas grand-chose.

## **2. Les obstacles actuels en matière de gouvernance locale**

Malgré la restructuration de l'Office Rwandais du tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) de 2002 et de sa nouvelle politique visant l'intégration des populations locales à la gestion des ressources des aires protégées du Rwanda, force est de constater que le processus participatif en matière de conservation a du mal à donner de bons résultats. Les raisons de ces résultats en demi-teinte sont nombreuses mais les deux principales sont : les séquelles de la politique coloniale de conservation et la jeunesse du processus de décentralisation dans le pays. En quoi ces deux obstacles empêchent-ils la politique de gouvernance locale à se mettre en marche convenablement ?

### **1.1 Les séquelles de la politique coloniale de conservation**

Comme nous l'avons mentionné dans les paragraphes précédents, la gouvernance des aires protégées au Rwanda est indissociable à l'histoire de la colonisation du pays par les Belges. Pour rappel, elle a commencé avec la création du premier parc national du pays, celui des Volcans en 1925, puis s'est confirmée durant les trois régimes républicains qui se sont succédés depuis l'Indépendance de 1962 jusqu'à nos jours. Les mêmes paragraphes expliquent également l'autorité avec laquelle ces nouveaux espaces ont été administrés et le rôle central qui revenait à l'Etat dans cette forme de gouvernance. De surcroît, ils montrent la façon dont la mise en place de ces espaces avait désorganisé le mode de vie des populations qui y vivaient (les Batwa forestiers en particulier). Enfin, ils expliquent comment cette forme de dépossession territoriale avait été une

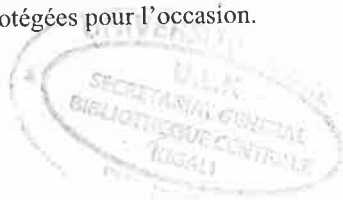
source de conflits entre ces populations chassées de leurs terres et les gestionnaires des aires protégées. Pour rappel, ces conflits étaient liés au retour illégal de ces populations dans les territoires qui étaient les leurs pour y chercher des ressources (viande de brousse, coupe de bois, récolte de miel), une attitude que l'Etat colonial (et plus tard post-colonial) ne pouvait pas tolérer à cause des enjeux à la fois écologiques et touristiques de ces espaces.

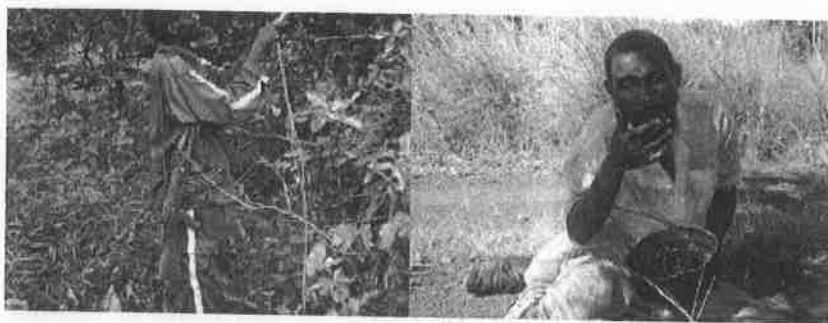
Pour diminuer ce genre d'activités, l'administration coloniale avait pris la décision de créer un corps armé (en 1959) en vue de faire la police dans et autour de ces espaces. Après le départ des Belges, en 1962, cette politique policière a été reconduite en vue de faire face, non seulement aux attaques orchestrées par les anciens propriétaires des espaces confisqués, mais surtout à une forte pression venant du milieu environnant à cause des problèmes liés à la croissance démographique et à la pauvreté. Cette situation de conflits a perduré jusqu'en 2004, date de l'entrée en vigueur de la politique de conservation participative. La question est de savoir si la nouvelle politique en place depuis bientôt 5 ans est totalement contraire à la précédente. La réponse à cette question est partagée. D'une part, on peut quand même se féliciter que le processus en cours a pu briser les tabous en rompant avec une politique policière qui datait de plus de 75 ans (1925-2002) mais nul ne peut se tromper en disant aujourd'hui que cette rupture est totale. Les expériences de ces dernières années montrent en effet que les pratiques policières héritées de la colonisation sont toujours utilisées en matière de protection des aires protégées. Pourquoi les gestionnaires de ces espaces ne changent-ils pas leurs méthodes ? La réponse est à chercher dans la « soi-disant » nouvelle gouvernance de l'institution ayant la gestion de ces

espaces dans ses attributions, en l'occurrence l'ORTPN. A vrai dire, le constat est que la restructuration de l'ORTPN de 2002 est beaucoup plus théorique que pratique. En effet, elle s'arrête au niveau de quelques activités (éducation-sensibilisation, quelques projets générateurs de revenus en faveur des populations locales) mais elle ne touche pas le fond du problème, à savoir l'acceptation sociale des aires protégées par les populations locales. Ces dernières sont toujours tenues à l'écart de ce qui se fait dans et autour de ces espaces. Elles ne participent jamais aux conseils de prise de décisions. Comme nous l'avons assez développé, ces principales décisions sont prises par l'Etat et les ONG de conservation. C'est comme ça qu'elles s'intéressent peu à ce qui se fait en faveur de la protection de ces espaces. Ce mode de gouvernance reste toujours dirigiste et autoritaire comme c'était le cas lors de la période coloniale. Il montre aussi que les aires protégées du Rwanda sont toujours considérées comme une sorte d'Etat dans un autre Etat. La façon dont les braconniers attrapés dans les parcs sont stigmatisés montre encore une fois que les séquelles de la politique coloniale de conservation sont toujours présentes. Au lieu de préconiser le dialogue afin de convaincre le coupable à abandonner ses activités, les gardes du parc (bien armés) préfèrent les rabaisser en public<sup>38</sup> avant de les mettre en prison. Ce genre de pratiques à l'égard des braconniers éloigne davantage les populations locales au processus de participation à la gestion des aires protégées car elles se sentent marginalisées au lieu d'être intégrées. En peu de mots, avant de sensibiliser les populations locales en matière de conservation participative, les autorités de l'ORTPN devraient d'abord penser à leurs stratégies de gouvernance dont les méthodes gardent les séquelles de la politique coloniale de conservation.

---

38 Un public mobilisé aux alentours des aires protégées pour l'occasion.





**Figure 3 et Figure 4** : Un garde du parc de l'Akagera en train d'enlever un piège (1) et un braconnier attrapé en train de manger (2) (Photos ORTPN/PNA, 2007)

## 1.2 Une politique de décentralisation encore jeune

La décentralisation est un processus de transferts de certaines compétences de l'Etat central vers les collectivités locales. Son principal but est « *d'octroyer aux collectivités et populations locales des pouvoirs qui étaient réellement exercés par l'administration centrale* » (Goeury, 2007). L'idée sous-jacente de ce processus est que les institutions locales décentralisées sont capables de mieux comprendre les problèmes des populations locales ainsi que leurs aspirations étant donné qu'elles sont plus proches d'elles. Grâce à la décentralisation, il se développe petit à petit un cadre d'accès à l'information et à la liberté d'expression entre les autorités et les populations locales. Pour Féral (2007), c'est à travers ce genre d'échanges que la décentralisation accroît le rôle de ces populations dans la prise locale de décisions, d'où elle apparaît comme un outil indispensable pour la gouvernance locale.

Toutefois, cette politique de décentralisation doit s'accompagner par les principes de la démocratie (liberté d'expression, vote au suffrage universel) afin d'atteindre

ses objectifs. C'est ici que les pays en développement, où ce processus est à la mode depuis les années 1990, sont en retard par rapport aux pays développés. Le processus de décentralisation y est plus théorique que pratique parce que la plupart de gouvernements centraux (en Afrique surtout) refusent, le plus souvent, de donner les pleins pouvoirs aux entités décentralisées en matière de prise de décision qui, à leur tour, refusent d'accorder la parole aux populations locales. Au total, la réalité est que le processus de décentralisation dans plusieurs pays africains se limite aux seules structures décentralisées, et le Rwanda n'échappe pas à cette règle.

L'une des explications à donner à ce genre d'attitudes de la part des gouvernements africains est la peur de perdre le contrôle de ce qui se fait dans les collectivités territoriales décentralisées. En effet, sur un continent où les guerres (tribales ou ethniques), les coups d'Etat et les différentes formes de pillage des ressources matérielles, financières et naturelles sont monnaie courante, beaucoup de régimes africains préfèrent garder la main sur le contrôle territorial de leurs pays que d'engager le processus de décentralisation dans sa totalité. C'est dans ce contexte que les principales décisions concernant la gestion des aires protégées sont décidées par le haut suite aux enjeux écologiques, socio-économiques et territoriaux de ces espaces. De surcroît, on remarque assez souvent que ces décisions sont plus politiques que scientifiques.

La gestion décentralisée des aires protégées du Rwanda est, dans ce domaine, très intéressante. En théorie, ce processus est en vigueur depuis 2004, date de l'entrée en vigueur de la politique de conservation participative. En pratique, presque tous les départements de l'ORTPN (Protection,

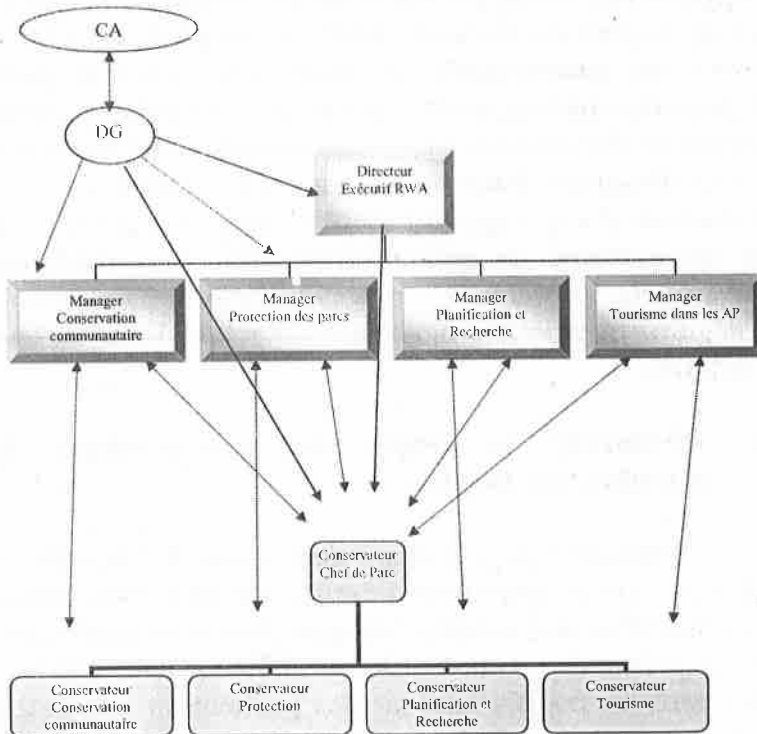
Conservation Communautaire, Tourisme, Recherche et Surveillance Continue) sont décentralisés jusqu'au niveau des parcs. Pour certains, à l'instar du département de conservation communautaire, la décentralisation arrive même au-delà du cadre habituel en vue de s'approcher davantage des acteurs locaux (les coordinateurs de Cellules et les Secrétaires administratifs des Secteurs ou leurs collaborateurs, les représentants des associations de protection de la nature, les populations locales). La question que l'on pose est de savoir si les responsables de ces instances décentralisées sont capables de prendre des décisions concernant la gestion du parc sans l'autorisation de leurs chefs de Kigali.

Sans utiliser la langue de bois, nous pouvons affirmer que le degré d'indépendance des instances décentralisées au sein de l'ORTPN est étroit. Quelques interviews que nous avons menées auprès des responsables concernés nous ont montré que les principales décisions concernant la gestion de leurs parcs respectifs viennent de Kigali. D'après nos interlocuteurs, les seules décisions qu'ils sont capables de prendre sont celles qui n'engagent que légèrement la responsabilité de l'ORTPN en tant qu'institution. C'est pour cela qu'ils refusent, eux aussi, un dialogue direct avec les acteurs locaux étant donné qu'ils ne seraient pas capables de répondre à toutes leurs interrogations. Cet exemple montre de façon double que le processus de décentralisation au Rwanda est encore jeune<sup>39</sup>. D'une part, cette jeunesse est liée au retard du Rwanda en matière de cette politique suite à la guerre (1990-1994), au génocide des Tutsi d'Avril-Juillet 1994 et, plus tard, à la gestion des conséquences de ces deux malheureux événements. D'autre part, cette jeunesse est expliquée par le contexte

<sup>39</sup> Le Burkina Faso, l'un des modèles africains en matière de décentralisation, a par exemple entamé ce processus en 1993.



général dans lequel plusieurs pays africains se retrouvent aujourd'hui, c'est-à-dire là où le pouvoir en place refuse sciemment d'accorder les responsabilités aux instances décentralisées.



**Figure 5** : L'organisation décentralisée de l'ORTPN (en vigueur depuis 2004) (ORTPN, 2004)

### **3. Comment renforcer la gouvernance locale des aires protégées**

Nous avons vu que les deux obstacles majeurs à la mise en application d'une politique de gouvernance locale des aires protégées au Rwanda sont, d'une part, le refus du système de gouvernance en place d'accorder la parole aux populations locales et, d'autre part, le refus du même système de décentraliser les responsabilités en matière de prise de décisions. Pour prendre le contre-pied de ces deux contraintes, il est impératif d'opérer des changements au sein du système de gouvernance actuel en renforçant le niveau de participation des populations locales et en privilégiant la voie des négociations et du dialogue entre les acteurs.

#### **1.1 Renforcer le degré de participation des populations locales**

Il a été démontré que « *le degré de partage de l'information augmente la participation locale qui, à son tour, élève le degré de participation aux débats et les possibilités de contestation lors des prises de position* » (Suisse/DFAE/DDC, 2007). La façon dont les populations locales participent à la gestion des aires protégées du Rwanda est totalement contraire à ce principe. La principale cause de cet échec est imputable à la façon dont l'ORTPN est gouvernée à l'échelon national et surtout local. Une lecture attentive de son organigramme ne montre pas, par exemple, l'échelle administrative au niveau de laquelle les populations locales peuvent s'exprimer. Pour cela, la meilleure façon de corriger cette erreur est de proposer une nouvelle restructuration de l'ORTPN à tous les niveaux mais surtout à celui des parcs. L'objectif de cet exercice serait de renforcer, non

seulement le pouvoir des responsables des parcs, mais surtout de promouvoir le degré de participation des populations locales à la gestion des ressources des aires protégées. Pour y arriver, la meilleure chose à faire est de décentraliser les responsabilités en renforçant le pouvoir du conservateur de chaque parc. La deuxième chose est la mise en place d'un conseil d'administration<sup>40</sup> au niveau de chaque parc. Compte tenu de nombreuses tâches qui lui seraient confiées, il serait souhaitable qu'il soit composé par un grand nombre de membres (au moins 30) dont les rapports et/ou les compétences en matière de gestion des aires protégées sont reconnus.

Dans l'objectif de faire participer tous les acteurs locaux à la politique de conservation participative, le CA devra être un lieu de rencontre de tous les acteurs impliqués dans la gestion des espaces protégés au niveau local. Pour cela, il devra être composé par les autorités locales (secrétaires exécutifs des secteurs administratifs et les maires des districts ou leurs représentants), les représentants des ONG locales, nationales et/ou internationales opérant au niveau de chaque parc, les scientifiques ayant les connaissances générales et/ou particulières sur chaque parc, les professionnels du tourisme, les usagers de quelques ressources localisées à l'intérieur des aires protégées.

Pour mieux contrecarrer l'ingérence de l'Etat (représenté par l'ORTPN)<sup>41</sup> dans la gouvernance locale des aires protégées, le CA devrait être l'organe principal de prise de décisions au niveau de chaque parc. C'est pour cela que sa principale mission serait, entre autres, de s'occuper de la politique spécifique du parc en matière écologique et socio-économique, de veiller à son intégrité territoriale et de résoudre les différents conflits liés à l'espace parc.

40 Le même conseil au niveau de la Direction Générale serait maintenu.

41 Sans oublier celle des ONG de conservation.

Pour remplir ces tâches, une franche collaboration entre le conservateur du parc et le conseil d'administration devra être privilégiée. C'est là que l'ORTPN (en tant que représentant de l'Etat) devra jouer son rôle d'arbitre afin que le patrimoine naturel de chaque parc puisse être bien protégé. En effet, les expériences les plus récentes ont pu montrer qu'il arrive que le CA et le directeur d'une quelconque institution engagent un bras de fer et ce, au détriment des intérêts de la bonne gouvernance. Or, nous savons que cette bonne gouvernance est un élément clé de la gouvernance locale.

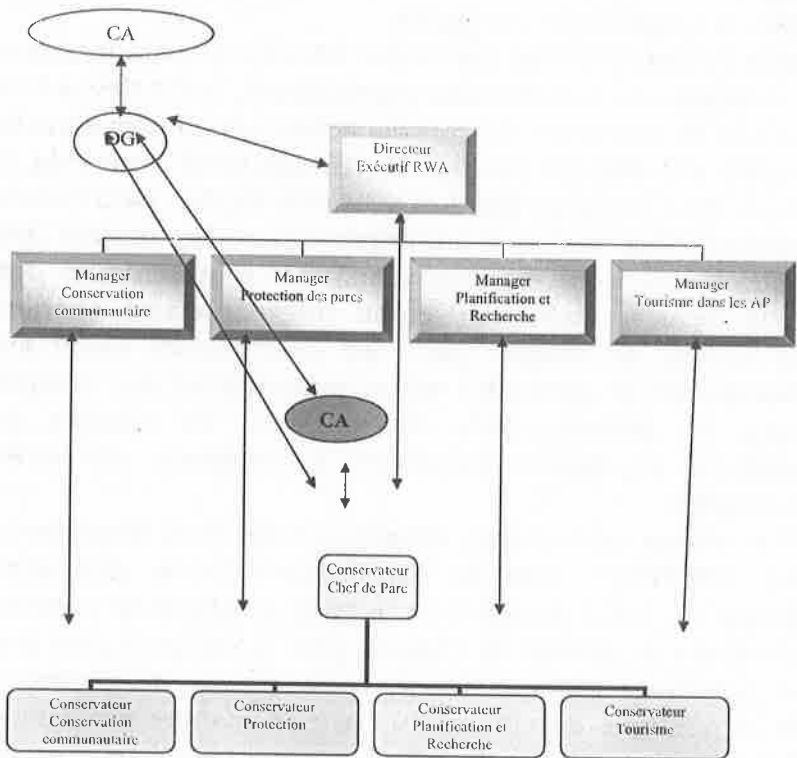


Figure 6 : **Proposition d'un nouvel organigramme de l'ORTPN** (Rwanyiziri, 2009)

## **1.2 Privilégier les négociations et le dialogue entre les acteurs**

D'après les spécialistes, l'un des secrets de la réussite de la politique de gouvernance locale est le fait que celle-ci puisse reposer sur « *l'existence de négociations et de dialogues réguliers qui permettent aux acteurs de se mettre d'accord sur les objectifs ainsi que sur la manière de les atteindre* » (Suisse/DFAE/DDC, 2007). La situation actuelle de la gouvernance nationale et locale des aires protégées au Rwanda contredit ce principe. Comme nous l'avons vu précédemment, les rapports de force entre les acteurs font aujourd'hui que toutes les décisions soient prises par les acteurs les plus forts (l'Etat et les ONG de conservation). L'omniprésence des ONG dans le secteur rwandais de la conservation, combiné au retrait relatif de l'Etat dans le même secteur, explique sans doute ce genre de méthodes. Grâce aux énormes moyens matériels et financiers dont elles disposent, elles ont financé et élaboré toutes les politiques de conservation que nous disposons aujourd'hui dans le pays. C'est dans ce cadre qu'elles ont réussi à mettre en place un organigramme (celui de l'ORTPN) qui ne compromet pas leurs intérêts écologiques. Il faut signaler aussi qu'elles ont su profiter des faiblesses du système administratif en place là où le gouvernement central s'occupe de tout. Ce qui entraîne le désintéressement des autorités de base (maires des districts et secrétaires exécutifs des secteurs administratifs) à la politique de conservation.

La nouvelle politique de gouvernance locale devra s'appuyer sur la présence des autorités locales dans le CA de chaque parc. Avec l'engagement de ces dernières, nous pensons que le CA sera un lieu de négociations et de dialogue entre tous les acteurs engagés dans la gestion des espaces

protégés. En effet, il sera difficile aux représentants de l'ORTPN ou ceux des ONG internationales de conservation d'imposer leurs décisions dans un CA étant donné que leur nombre sera limité. Dans un contexte actuel de politique nationale là où les autorités locales signent des contrats de performance (semestriels) avec leurs supérieurs, il est sûr qu'elles ne se laisseront pas dominées par les idées des autres acteurs (l'ORTPN et les ONG) en ce qui concerne par exemple le développement local des zones périphériques des aires protégées se trouvant sur leur territoire.

Comme les méthodes policières en matière de protection des aires protégées n'ont fait qu'aggraver les conflits entre les gestionnaires de ces espaces et les populations locales, le sens des négociations et de dialogue entre ces deux acteurs devrait aussi être un moyen de résoudre les différents conflits liés à l'espace parc. Les responsables du Parc National de l'Akagera ont par exemple une politique, très contestée par les populations, de confisquer les vaches qui entrent sporadiquement dans le parc à cause de la non vigilance des bergers. En même temps les mêmes autorités refusent jusqu'aujourd'hui d'indemniser les familles dont les cultures sont souvent détruites par les hippopotames ou les éléphants autour du même parc. Il s'agit là d'une forme d'injustice au détriment des acteurs les plus faibles. C'est à travers le dialogue et les négociations que ce genre de problèmes devrait être normalement résolu.

## Conclusion

En guise de conclusion, il convient de souligner que la gouvernance coloniale a dépossédé les populations locales de leur droit de propriété traditionnel, c'est-à-dire de leur liberté d'agir sur les territoires qui étaient les leurs avant la création des aires protégées. Cela a créé de fortes discontinuités spatiales entre espaces protégés et non protégés. Pour contrer les pressions venant de l'extérieur, les autorités coloniales ont mis en place des outils légaux et institutionnels très efficaces. Les stratégies de contournement des populations locales étaient passibles d'amende. Après l'accession à l'indépendance, cet héritage colonial a été reconduit durant toute la période postcoloniale. Au final, cela a entraîné des conflits entre les gestionnaires des parcs et les populations vivant dans leurs environs. A vrai dire, ces conflits sont le résultat d'une exclusion politique qui a été pratiquée par les acteurs dominants (l'ORTPN et les ONG de conservation) à l'égard des populations locales. En effet, ces dernières ont toujours été exclues de la gouvernance des espaces protégés.

Malgré la bonne volonté de changer ces mauvaises pratiques, l'approche participative de conservation (initiée en 2004) se heurte au pouvoir réel accordé aux populations locales. Dans un pays où le degré de démocratie est à l'échelle africaine, le manque d'expression démocratique locale constitue un obstacle majeur. Pour renverser cette tendance, la restructuration de l'ORTPN en mettant en place un Conseil d'Administration au niveau de chaque parc national est sans doute la meilleure solution. C'est à ce niveau que les négociations et le dialogue entre tous les acteurs impliqués dans la gouvernance locale des aires protégées devront avoir lieu.



## Bibliographie

1. BOUKOULOU, 2006. La question de la participation paysanne dans la gestion durable des ressources naturelles : cas des populations de la périphérie du parc Conkouati au Congo Brazzaville. *GEPAC Newsletter*, août-septembre, n° 9, 6p. (en ligne sur [http://www.ulb.ac.be/socio/anthropo/Gepac/Newsletter%209 26.12.06.pdf](http://www.ulb.ac.be/socio/anthropo/Gepac/Newsletter%209%2026.12.06.pdf))
2. FÉRAL, 2007. L'administration des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest. *Le monde en développement*, n° 138 (2007/2), p. 43-60
3. FRECHKOP, et al., 1956. *Animaux protégés au Congo belge et dans le territoire sous mandat du Ruanda-Urundi [ainsi que les espèces dont la protection est assurée en Afrique (y compris Madagascar) par la Convention internationale de Londres du 08 novembre 1933 pour la protection de la faune et de la flore africaines (avec la législation concernant la chasse, la pêche, le protection de la nature et les parcs nationaux au Congo Belge et dans le territoire sous mandat du Ruanda-Urundi)]*. Bruxelles, Institut des Parcs Nationaux du Congo-Belge.
4. GOEURY, 2007. Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux : le cas du Haut-Atlas oriental marocain. *Géocarrefour*, vol. 82 (4/2007), p. 231- 241
5. HARROY, 1956. La lutte contre la dissipation des ressources naturelles au Ruanda-Urundi. In Les Naturalistes Belges (eds). *Le Ruanda-Urundi: ses ressources, ses populations*. Bruxelles, Les naturalistes belges, pp. 9-21
6. KALIMBA, 2005. *Atelier sous-régional sur les pygmées et le développement en Afrique Centrale. Cas des Batwa du Rwanda*. Yaoundé, PFF.



7. MBUZEHOSE, 1999. *Rationalisation forestière stratégique et précarité communautaire: le cas de l'odyssée des Batwa dans les marges forestières du Rwanda 1896-1996*. Genève, Institut Universitaire de l'Etudes du Développement (IUED).
8. NGUINGUIRI, 2006. Gouvernance des aires protégées : l'importance des "normes pratiques" de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des réformes dans le Bassin du Congo. *Le bulletin de l'APAD*, n° 26. Mis en ligne le 16 juin 2008 (URL : <http://apad.revues.org/document3563.html>). Consulté le 16 juillet 2008).
9. Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), 2004. *Plan stratégique 2004-2008*. Kigali, ORTPN.
10. République du Rwanda. Loi Organique n° 53/2008 du 02/09/2008 portant création de l'Office pour la Promotion du Développement au Rwanda (RDB) et déterminant sa mission, son organisation et son fonctionnement. In *Journal Officiel de la République du Rwanda*, n° spécial du 05/09/2008, pp. 33- 36
11. RWANYIZIRI, 2009. *Géopolitique de l'environnement au Rwanda. Pour une gouvernance participative des espaces protégés*. Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour (Thèse de doctorat).
12. RWANYIZIRI, 2007. *Guide pour l'éducation communautaire en matière de conservation de la nature au Rwanda*. Kigali, ORTPN (Rapport de Consultance).
13. RWANYIZIRI, 2002. *Populations et aires protégées en Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie)*. Pessac, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III (Mémoire de DEA).
14. RWANYIZIRI et KAYIJAMAHE, 2004. *Parc National des Volcans. Plan de zonage*. Kigali, ORTPN ; Butare, CGIS-NUR (Rapport de Consultance).

15. Suisse. Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Direction du développement et de la coopération (DDC), 2007. *Décentralisation et gouvernance locale. Module 1 : définitions et concepts*. Genève, DFAE/DDC.
16. UICN, 2005. *Bénéfices par-delà des frontières. Procès verbaux du V<sup>e</sup> Congrès mondial des parcs de l'UICN*. Gland-Cambridge, UICN.
17. VAN STREALEN, 1933. Introduction. In FRECHKOP, et al. *Animaux protégés au Congo belge et dans le territoire sous mandat du Ruanda-Urundi [ainsi que les espèces dont la protection est assurée en Afrique (y compris Madagascar) par la Convention internationale de Londres du 08 novembre 1933 pour la protection de la faune et de la flore africaines (avec la législation concernant la chasse, la pêche, le protection de la nature et les parcs nationaux au Congo Belge et dans le territoire sous mandat du Ruanda-Urundi)]*. Bruxelles, Institut des Parcs Nationaux du Congo-Belge.

# ANALYSE COMPARATIVE DE LA RENTABILITE DE L'EDUCATION PRIVEE ET PUBLIQUE DANS LA VILLE DE GOMA

Par: MORISHO MWANABININGO NENE<sup>42</sup>

## Résumé :

Cet article présente d'abord une étude de la rentabilité des l'investissement en éducation dans la ville de Goma, il ressort ensuite une étude comparative entre la rentabilité de l'éducation privée et celle de l'éducation publique. Plusieurs études dans ce domaine sont unanimes sur le fait que l'investissement en éducation est très rentable, quel que soit le type d'institution fréquentée (privée ou publique). Cette étude aboutit également au même résultat pour la ville de Goma. Sa particularité est qu'elle permet de montrer que dans le contexte de la ville de Goma, l'éducation privée est plus rentable que l'éducation publique.

**Mots clé : rentabilité, éducation privée, éducation publique**

Summary: This article first presents a survey of the

42 Morisho Mwanabiningo nene est détenteur d'un diplôme de DEA en économie de l'université Omar Bongo du Gabon (PTCI) et d'un diplôme de DES en gestion de programme de développement de l'université catholique de Louvain.

Nous tenons à remercier les lecteurs anonymes qui ont corrigé la première version de cet article. Leurs remarques et suggestions ont permis l'amélioration de la qualité de ce document. Nous remercions également Monsieur Obula Jean pour nous avoir aidé à collecter les données. L'auteur reste cependant responsable des erreurs éventuelles contenues dans le document. Vous pouvez nous contacter à l'adresse [mmorisho2002@yahoo.fr](mailto:mmorisho2002@yahoo.fr) pour tout commentaire.

profitability of the investment in education in the city of Goma; it takes out again a comparative survey between the profitability of the private education and the one of the public education. Several studies in this domain are unanimous on the fact that the investment in education is very profitable, whatever is the type of institution frequented (private or public). This survey also comes to the same result for the city of Goma. Its particularity is that it permits to show that in the context of the city of Goma, the private education is more profitable than the public education.

### **I. Introduction**

Le système éducatif congolais est en crise depuis plus de deux décennies. Le secteur de l'éducation a évolué au cours de ces vingt dernières années dans un contexte caractérisé par l'amenuisement des ressources financières. Cette situation a eu comme conséquence l'insuffisance du budget de fonctionnement et d'investissement dans la construction et la réhabilitation des écoles, d'où la difficulté d'adapter la capacité d'accueil à la demande sociale. En effet, la part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat est passée de 24% en 1980 à 6% en 2002, d'autres auteurs avancent même le chiffre de 2%. Ce chiffre contraste avec le fait que l'éducation constitue une des priorités du développement. Le niveau de scolarité (primaire et secondaire) et d'alphabétisation des populations tient de fait une place essentielle dans le calcul de l'indice du développement humain depuis 1990 par le PNUD. L'une des conséquences de la faiblesse du budget de l'éducation est qu'en dehors des infrastructures qui remontent de l'époque coloniale, très peu d'écoles publiques ont été construites par l'Etat alors que la population

scolaire n'a cessé d'augmenter. Admettons avec Françoise RIVIERE (2001) que l'absence d'infrastructures adéquates et le manque de main d'œuvre qualifiée peuvent constituer autant d'obstacles au développement économique. Juvénal BALEGAMIRE (1997) souligne le fait que, pour la RD Congo, les nouvelles écoles à infrastructures et équipements satisfaisants créées au cours de deux dernières décennies sont essentiellement privées et chrétiennes.

L'absence des nouvelles infrastructures publiques combinée à l'accroissement du nombre d'élèves a eu deux conséquences :

- 1 mauvaises conditions de travail des enseignants et des élèves avec comme effet la baisse de la qualité de l'enseignement
- 2 non acceptation de certains élèves dans les établissements publics vu les effectifs pléthoriques.

En effet, le phénomène de surpopulation des classes suite à une demande de plus en plus importante et une offre de plus en plus faible associée à un paiement précaire des enseignants des écoles publiques a conduit à une prolifération des écoles privées. Selon le DSRP de la RD Congo, sur 141 établissements publics primaire et secondaire recensés en 2003 avec 90161 places assises, on a un effectif de 151823 élèves, soit un dépassement de l'ordre de 61662, c'est-à-dire qu'il faudrait pratiquement un dédoublement de la capacité (nombre d'écoles) pour absorber toute la population estudiantine des établissements publics. Ce qui nous semble un objectif difficile à atteindre vu la faible part du budget national réservée à l'éducation alors que Françoise RIVIERE (2001) montre que l'accumulation du capital public d'infrastructure et du capital humain sont les deux moteurs de la croissance économique dans

les nouvelles théories de la croissance endogène qui ont ouvert la voie à une redéfinition du rôle de l'Etat au sein des théories de l'offre.

Une certaine réponse à l'accroissement de la demande de l'éducation est alors venue de l'initiative privée. Pour en avoir une idée, retenons que sur tout le territoire congolais, les établissements privés représentaient 14,6% du total d'élèves inscrits en 1998-1999. Ce pourcentage est passé à 18,94% en 2003-2004, soit un accroissement de près de 30% en quatre ans seulement. Ce constat nous conduit à supposer que les écoles privées sont devenues plus attractives que les écoles publiques. Dans ce cas, selon BALEGAMIRE, les parents sont pris dans un véritable dilemme : payer les frais exigés par l'école et y envoyer leurs enfants ventre creux, ou nourrir les enfants et les garder à la maison. En effet, comme les salaires sont inexistantes en RD Congo, les parents passent leur temps à chercher de quoi manger et si possible de quoi payer les primes des enseignants afin que les enfants passent plutôt leur temps à l'école que dans la rue.

Malgré l'absence des salaires et les coûts élevés des études, les parents continuent, tant bien que mal à envoyer leurs enfants à l'école. Il s'avère alors important de s'intéresser aux raisons fondamentales qui justifieraient un tel comportement. En effet, les parents estiment que le seul héritage qu'ils peuvent laisser à leurs enfants, qui s'occuperont d'eux durant la vieillesse, est l'éducation. Le système de retraite étant quasi inexistant, les parents comptent sur le soutien de leur progéniture pour leur vieil âge. Un tel comportement suppose donc que l'éducation est rentable. En finance, on considère que l'investissement ne peut être réalisé que s'il est rentable. L'éducation étant

un investissement, la question est de savoir si elle rentable ou pas. C'est ainsi que nous avons voulu chercher les réponses aux questions suivantes pour le cas de la ville de Goma.

- 1) L'investissement en éducation est- il rentable dans la ville de Goma ?
- 2) L'éducation privée est- elle plus rentable que l'éducation publique ?

Une simple observation de la société congolaise nous pousse à affirmer que l'éducation serait rentable étant donné que deux catégories sociales semblent se situer au sommet de la société : les commerçants et les intellectuels. Par ailleurs, il s'avère que l'éducation privée est plus rentable que l'éducation publique dans la mesure où si un enfant fréquente des écoles privées, il a l'opportunité de tisser des liens d'amitié avec les enfants issus de familles aisées. Comme le travail se donne selon les liens d'amitié, un enfant ayant fréquenté une école privée, de par ses relations, a plus de chance de trouver un emploi plus rémunérateur qu'un enfant ayant fréquenté une école publique

## **II. *Revue de la littérature***

La théorie du capital humain est une théorie selon laquelle toute dépense susceptible d'améliorer le niveau de formation d'un individu a pour conséquence d'améliorer sa productivité et donc ses revenus futurs, de la même façon que l'achat de biens de capital par une entreprise permet à celle ci d'augmenter sa production et ses recettes ultérieures. L'éducation et la formation sont considérées comme des investissements que l'individu effectue

rationnellement afin de constituer un capital productif inséparable de sa personne. Pour celui-ci, toute formation est coûteuse. Tant que la scolarité est obligatoire, l'individu n'a pas d'autres choix que l'étude. Les coûts relatifs à l'acquisition de connaissances ne sont que des coûts directs (frais de scolarité et d'entretien). Sitôt que la scolarité n'est plus obligatoire, l'individu a comme alternative : l'étude ou la formation professionnelle, le travail.

Les coûts relatifs sont alors de deux sortes : d'une part un coût d'opportunité équivalant au salaire auquel l'individu pourrait prétendre s'il travaillait à temps complet (ce salaire dépend de ses compétences à la période considérée et peut être amputé du salaire qu'il perçoit effectivement si l'individu partage son temps entre l'étude ou la formation et un emploi rémunéré), d'autre part un coût direct relatif aux frais engagés pour cet investissement. En retour, les connaissances acquises procurent à l'individu une source durable de revenus lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de ses activités professionnelles. L'acquisition de capital humain contribue, en effet, à accroître les compétences de l'individu et ainsi sa productivité marginale. Puisqu'à l'équilibre, le taux de salaire égalise la productivité marginale du travailleur (selon l'hypothèse néoclassique), le salaire potentiel de l'individu va s'élever. Le rendement de l'investissement en capital humain s'obtient alors par la différence entre le flux de salaires perçus après l'investissement et le flux de salaire que l'individu aurait pu percevoir s'il n'avait pas investi. Il sera jugé rentable d'investir si la différence entre les valeurs actualisées de ces deux flux est positive et supérieure aux coûts de l'investissement. La décision d'investissement dépend cependant de la comparaison des rendements attendus de l'investissement éducatif et d'investissements alternatifs (financiers ou physiques).

Cette théorie reprend une idée ancienne présentée par



exemple chez MARX, qui expliquait la rémunération des travailleurs qualifiés par le coût notamment en temps de travail de leur formation. Toutefois, c'est au début des années 60 que l'idée de capital humain a commencé à connaître une vogue certaine parmi les théoriciens néoclassiques suite aux écrits de Théodore SCHUTZ et Gary BECKER.

Un élément qui incite fortement les individus à investir dans l'éducation est le fait que les connaissances acquises tendent à améliorer leur productivité et donc leur potentiel de gains. Il en résulte que l'avantage de salaire est loin d'être négligeable pour tous les individus. Il semble que l'éducation procure non seulement un avantage initial en termes de gains mais aussi un avantage salarial qui augmente au fur et à mesure de la vie active.

Dans la plupart des pays, les gains des hommes et des femmes ayant un diplôme universitaire augmentent beaucoup plus rapidement que ce n'est le cas pour les travailleurs moins instruits.

Certains auteurs se sont intéressés au problème du rendement de l'éducation, nous présentons ci-dessous la synthèse des résultats de certaines études :

- 1 Albert LUKWITSHI-LUA-NKOMBE MALAIKA (2000) a, dans son article intitulé « *Essai de détermination de la rentabilité des diplômes délivrés par l'UCB de 1996 à 1999* », essayé de vérifier si la rentabilité pécuniaire des études est l'un des principaux déterminants de la demande d'éducation dans certaines filières d'enseignement et un facteur explicatif de l'évolution de demande d'inscription dans ces filières. Les résultats provisoires de son étude, estimés à partir de certaines hypothèses de coûts et de gains de l'éducation ont confirmé que



la rentabilité pécuniaire des études a été l'un des déterminants ayant poussé les familles à exprimer aux initiateurs du projet UCB ( université catholique de Bukavu) le besoin de l'ouverture en priorité des quatre facultés ayant fonctionné à cette époque, à savoir les facultés de Droit, de Médecine, d'agronomie et d'Economie, facultés dont les diplômes étaient classés, dans certaines études, parmi les diplômes universitaires les plus rentables. Ces résultats ont aussi montré que les étudiants choisissent non seulement les filières d'étude, mais aussi le niveau d'instruction qui procure le plus grand rendement à terme. Il montre cependant que les statistiques ayant trait aux enrôlements d'étudiants font état d'une demande d'éducation plus orientée vers les sciences sociales (plus du tiers de l'effectif avec le Droit, les sciences Economiques, l'enseignement commercial et la préparation aux affaires étant les domaines les plus prisés). Viennent ensuite les sciences naturelles (avec la prédominance de choix pour les sciences de l'ingénieur, l'informatique, l'agronomie, les télécommunications, les sciences exactes étant les parents pauvres), les lettres, les sciences de l'éducation et enfin, les sciences médicales. L'auteur s'est alors intéressé à la question suivante : l'efficacité interne ou externe du système éducatif qui est-elle à la base de leur choix ? Il fait recours au critère du taux de rentabilité interne (TRI) pour évaluer la rentabilité de cet investissement éducatif. Son analyse révèle que presque la quasi totalité des gradués de l'UCB préfèrent poursuivre leurs études sauf en cas de difficultés financières ou en cas de maladie. A la suite des enquêtes qu'il a menées, il confirme que les individus avec un

niveau de formation élevé gagnent davantage que ceux avec un niveau inférieur et justifie que la rentabilité pécuniaire soit un déterminant de choix du niveau de formation.

- 2 Charles MULINDABIGWI RUHARA, en 2004, a effectué une étude :” *Expected rate of return to university study for men and women in Rwanda. A case study of ULK, 2004*”. Il constate que le rendement du diplôme universitaire au Rwanda s’avère être supérieur à celui du secondaire et le taux de rendement privé de l’éducation est supérieur à son taux de rendement social. Ses résultats ont aussi montré que les diplômés des Sciences Economiques et de Sciences de Management procurent des revenus monétaires significativement supérieurs à ceux des autres facultés et que ce sont donc ces taux de rendement supérieurs qui expliquent en quelque sorte la croissance rapide des effectifs d’hommes et de femmes inscrits dans ces deux facultés. L’un des objectifs de son travail était de comparer les taux de rendement des deux sexes : il se trouve que le taux de rendement des diplômés des hommes est relativement supérieur à celui des femmes. L’explication probable de cet écart est la limitation de l’étude qui n’a pas pris en compte les multiples externalités positives qui semblent supérieures chez les femmes que chez les hommes.
- 3 MODISE en 2001 a effectué une étude portant sur l’estimation des taux de rendement de l’éducation à l’université Nationale en RSA. Sur base d’un échantillon de 673 étudiants tirés de façon aléatoire, les résultats de son étude ont montré que les taux

de rendement des diplômes variaient en fonction des facultés, des races et des sexes. Le taux de rendement privé de l'éducation s'est aussi révélé supérieur au taux de rendement public.

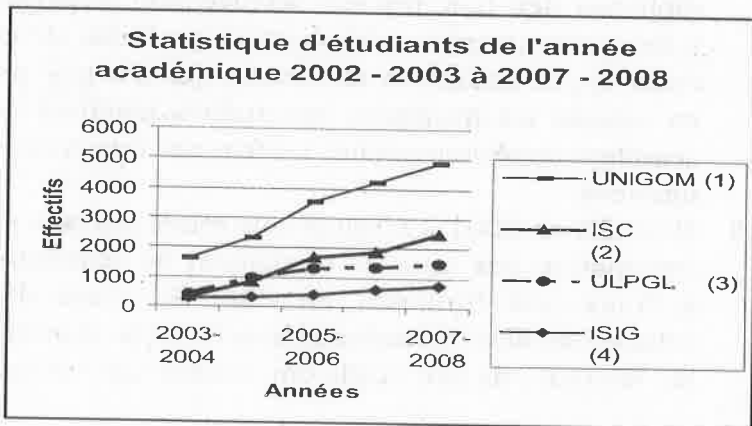
### III. Analyse du rendement de l'éducation publique et privée dans la ville de Goma

#### III.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A GOMA

L'enseignement supérieur à Goma comprend plusieurs universités et instituts supérieurs qui sont tant du secteur public que privé. Parmi ceux-ci, citons l'UNIGOM, l'ISTA ; l'ISC, l'ISIG, l'ISTM, l'ULPGL, l'ISGEA, l'ISDR, le CIDEP, l'UNIC,...

Pour notre étude, nous en avons choisi 4, deux universités (UNIGOM, l'ULPGL) et deux instituts supérieurs (ISC et ISIG). Le choix porté sur ces institutions se justifie par le fait qu'elles sont d'une part les plus grandes et les plus connues et d'autres parts figurent parmi les plus anciennes.

Graphique N °1 Evolution des statistiques d'étudiants de l'année 2003-2004 à 2007-2008



- Source : (1) : Apparitorat Central/UNIGOM  
(2) : Apparitorat Central/ISC  
(3) : Apparitorat Central/ULPGL  
(4) : Apparitorat Central/ISIG

Ce graphique représente les statistiques d'étudiants élaborées dans chacune des 4 institutions sélectionnées, statistiques d'étudiants inscrits à l'université pour la période allant de l'année Académique 2003-2004 à 2007-2008. L'on voit bien que chacune des courbes représentatives de ces institutions a une pente croissante, ce qui implique que le nombre d'étudiants qui s'inscrivent à l'université croit chaque année de façon significative, avec des taux moyens de croissance de 32, 2% à l'UNIGOM, 27, 8% à l'ISC, 31,3% à l'ULPGL et 17,7% à l'ISIG.

### **III. 2. COUTS DE L'EDUCATION**

#### **III.2.1. Coûts directs privés**

Le capital humain comprend l'ensemble de connaissances accumulées par un individu de la maternelle à l'université. Or, nous avons relevé dans la revue de la littérature que toutes les connaissances qu'un individu acquiert à l'école sont coûteuses. C'est ainsi qu'une enquête a été menée dans les écoles primaires et secondaires du secteur privé et public en vue de pouvoir estimer le coût total des dépenses que peut avoir supporté un individu avant le début des études universitaires selon qu'il ait étudié dans des écoles soit publiques soit privées.

Ces coûts se présentent comme suit :

**Tableau N°1. Coûts annuels des études primaires dans le secteur public (en \$)**

<b>Promotions Coûts</b>	<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème.</sup></b>	<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>6<sup>ème</sup></b>
Frais scolaires	45	45	45	45	45	45
Fournitures + uniformes	60	65	65	65	65	70
Autres charges	15	20	20	20	20	35
<b>Totaux</b>	<b>120</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>150</b>

**Total général : 790\$**

**Source :** enquête juin 2008

De ce tableau, nous estimons qu'un individu ayant effectué ses études primaires dans le secteur public pourrait dépenser 790\$ pendant les 6 années d'étude.

**Tableau N°2. Coûts annuels des études secondaires dans le secteur Public**

<b>Promotions Coûts</b>	<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème.</sup></b>	<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>6<sup>ème</sup></b>
Frais scolaires	75	75	90	90	90	90
Fournitures +uniformes	60	70	75	75	75	80
Autres charges	25	25	35	40	40	80
<b>Totaux</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>205</b>	<b>250</b>

**Source :** enquête juin 2008

Les frais de participation aux examens d'Etat en dernière année sont inclus dans les autres frais. **Le total général est de 1195\$.**

D'après ce tableau, nous estimons qu'un individu pourrait dépenser 1195\$ pendant ses 6 années d'études secondaires. D'où, le coût total des études primaires

et secondaires dans le secteur public, est de 1385\$ (790+1195=1985\$). Ce montant équivaut au coût total direct que pourrait engager un individu ou ses parents pour 6 années d'études primaires et 6 années d'études secondaires. Vu que ce montant n'est pas déboursé en un seul jour, il subit donc un coût d'opportunité équivalent à un usage alternatif qu'on pourrait en faire. Pour notre cas, nous supposons que si les parents n'avaient pas investi ces sommes dans l'éducation, ils auraient fait un placement banquier (qui est l'investissement sans risque). D'où, nous allons actualiser le coût total de chaque année partant de la première année primaire à la sixième année secondaire au taux d'intérêt créditeur moyen appliqué par les banques commerciales à Goma pour un placement de long terme qui est de 3%. Ainsi donc, à l'année 0, année où l'individu commence l'université, la valeur acquise des sommes qu'il a déjà engagé dans ses études primaires et secondaires dans le secteur public est de :

$$120(1+0.03)^{12} + 130(1+0.03)^{11} + 130(1+0.03)^{10} + 130(1+0.03)^9 + 130(1+0.03)^8 + 150(1+0.03)^7 + 170(1+0.03)^6 + 170(1+0.03)^5 + 200(1+0.03)^4 + 200(1+0.03)^3 + 205(1+0.03)^2 + 250(1+0.03) = 2359.6 \approx 2360\$$$

Si l'individu avait fréquenté les écoles privées, les coûts qu'il pourrait supporter sont de :

**Tableau N°3.** Coûts annuels des études primaires dans le secteur privé (en \$)

Promotion Coûts	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Frais scolaires	135	135	135	135	135	135
Fournitures + uniformes	85	85	85	85	85	95
Autres charges	40	40	40	40	40	60
Total	260	260	260	260	260	290

**Total général 1.590\$**

**Source :** enquête juin 2008

D'après ce tableau, un individu ayant effectué ses études primaires dans des écoles du secteur privé pourrait supporter un coût total équivalent à 1.590\$ pendant 6 années.

**Tableau N°4.** Coûts annuels des études secondaires dans le secteur privé (en \$)

Promotion Coûts	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Frais scolaires	150	150	150	150	150	150
Fournitures + uniformes	90	90	100	100	100	110
Autres charges	40	40	50	50	50	80
TOTAUX	280	280	300	300	300	340

**Source :** enquête juin 2008

**Total général 1800**



Nous estimons qu'un individu pourrait dépenser 1800\$ en effectuant ses études secondaires dans une école du secteur privé. Le coût total des études primaires et secondaires dans le secteur privé est donc de  $1.590 + 1.800 = 3.390\$$ . En vue de tenir compte du coût d'opportunité supporté par ces sommes, nous les actualisons aussi au taux d'intérêt créditeur moyen d'un placement bancaire à Goma est de 3%.

A l'année 0, année où l'individu commence ses études universitaires nous estimons que les sommes qu'il a déjà investi dans son éducation équivalent à :

$$\begin{aligned}
 & 260(1,03)^{12} + 260(1,03)^{11} + 260(1,03)^{10} + 260(1,03)^9 \\
 & + 260(1,03)^8 + 290(1,03)^7 + 280(1,03)^6 + 280(1,03)^5 + \\
 & 300(1,03)^4 + 300(1,03)^3 + 300(1,03)^2 + 340(1,03) \\
 & \approx 4093,50 \approx 4095\$
 \end{aligned}$$

Il ressort de cette analyse que le manque à gagner moyen réalisé en faisant les études primaires et secondaires à l'année 0 est de :

- 2 2360\$ dans le secteur Public
- 3 4095\$ dans le secteur Privé.

Comme notre étude vise à mesurer le rendement des études universitaires, nous avons effectué une enquête dans les quatre institutions d'enseignement supérieur et universitaires retenues pour l'étude. En fait, il s'agissait d'interroger les étudiants sur ce qu'ils estiment avoir dépensé pendant toute l'année académique dans chaque promotion. C'est à la suite de cette enquête que nous avons estimé le coût direct moyen supporté par un individu pendant ses 5 années d'études universitaires. Ces coûts se présentent comme suit :

## 1 Coûts des institutions Publiques

**Tableau N°5 : Coûts directs privés de l'UNIGOM (en \$)**

Promotion Coûts	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	G <sub>3</sub>	L <sub>1</sub>	L <sub>2</sub>
Inscription	13	10	10	10	10
Frais Académique	100	80	80	80	80
Inscription session	10	10	10	10	10
Frais de mobilité	10	10	10	10	10
Syllabus	35	35	16	20	25
Fournitures	15	15	15	15	15
Travaux pratiques	15	20	15	30	30
Labo informatique	5	5	5	5	-
Transport	60	60	60	60	60
Restauration	30	30	30	30	30
Relevé de côtes	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Habillement	100	100	100	100	100
Saisie, impression + dépôts RS	-	-	30	-	35
Saisie, impression + dépôts TFC + mémoire	-	-	85	-	150
Recherches TFC + Mémoire	-	-	20	-	50
Tenue de soutenance			200		200
<b>Totaux</b>	<b>400</b>	<b>380</b>	<b>690</b>	<b>375</b>	<b>810</b>
<b>Total général</b>					<b>2655</b>

**Source :** enquête juin 2008

Remarque : pour les frais de restauration, il faut signaler ici que la modicité de ces frais se justifie par le fait que la plupart des étudiants vivent en famille.

Ce tableau présente les totaux approximatifs des coûts moyens supportés par un étudiant à l'UNIGOM. Les totaux sont arrondis par excès en vue de trouver des nombres entiers.

D'où, nous estimons qu'un étudiant pourrait supporter un coût total direct moyen équivalant à 2655\$ pendant ses 5

années d'études universitaires du premier graduat à la fin de la deuxième licence.

**Tableau N°6. Coûts directs Privés à l'ISC (en \$)**

Promotion Coûts	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	G <sub>3</sub>	L <sub>1</sub>	L <sub>2</sub>
Inscription	13	10	10	12	12
Frais Académique	100	80	80	160	160
Inscription session	10	10	10	10	10
Syllabus	41	55	46	60	45
Fournitures	15	15	20	20	20
Travaux Pratiques	10	25	20	20	20
Labo informatique	20	20	20	5	5
Transport	60	60	60	60	60
Restauration	30	30	30	30	30
Relevé de côtes	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Habillement	100	100	100	100	100
Saisie, impression + dépôts RS	-	-	35	-	40
Saisie et impression + dépôt TFC + mémoire	-	-	90		150
Recherches TFC + mémoire	-	-	30		50
Tenue de soutenance	-	-	200		200
<b>Totaux</b>	<b>405</b>	<b>410</b>	<b>750</b>	<b>475</b>	<b>900</b>
<b>Total général</b>					<b>2940</b>

**Source** : enquête juin 2008

Ce tableau présente les totaux approximatifs des coûts que pourrait supporter un étudiant pour chaque année académique, ces totaux ont été arrondis par excès pour trouver des nombres entiers. D'où, nous estimons qu'un étudiant pourrait supporter un coût total moyen équivalent à 2940\$ pendant ses 5 années d'études universitaires à l'ISC. Ainsi, en vue de pouvoir déterminer le coût moyen des études supérieures et universitaires du secteur public, nous avons calculé la moyenne de ces deux institutions

qui est de d'environ 2795\$. Ce montant (2795\$) est celui qui représente le coût des études universitaires dans les institutions publiques.

## 2 Coûts des institutions privées

**Tableau N°7. Coûts directs privés à l'ULPGL**

Promotion Coûts	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	G <sub>3</sub>	L <sub>1</sub>	L <sub>2</sub>
Inscription	20	2	2	2	2
Frais Académique	200	200	200	200	200
Inscription session	10	10	10	10	10
Fournitures	15	15	20	15	20
Syllabus	37	35	70	40	45
Travaux Pratiques	10	20	20	20	20
Labo informatique	5	5	5	5	5
Transport	70	70	70	70	70
Restauration	30	30	30	30	30
Relevé de côtes	5	5	5	5	5
Habillement	100	100	100	100	100
Saisie, impression + dépôt R.S			35		40
Saisie, impression + dépôt TFC + mémoire			90		150
Tenue de soutenance 150			200		200
Recherche TFC + mémoire			30		50
Totaux	505	485	860	500	945
Total général					3295

**Source :** enquête juin 2008

Ce tableau présente les totaux des coûts directs moyens supportés par un étudiant de l'ULPGL du premier graduat

à la deuxième licence. Les coûts ont été accordés par excès pour trouver des nombres entrées. D'où, nous estimons qu'un étudiant pourrait dépenser 3295\$ en termes de coûts directs lorsqu'il effectue ses études à l'ULPGL.

**Tableau N°8. Coûts directs privés à l'ISG**

Promotion Coûts	G <sub>1</sub>	G <sub>2</sub>	G <sub>3</sub>	L <sub>1</sub>	L <sub>2</sub>
Inscription	20	10	10	10	10
Frais Académique	170	170	185	250	250
Inscription session	10	10	10	15	15
Syllabus	25	18	32	30	40
Fournitures	10	10	15	15	15
Travaux pratiques	10	10	20	20	20
Labo informatique	28	28	28	28	28
Transport	60	60	60	60	60
Restauration	30	30	30	30	30
Relevé de côtes	5	5	5	5	5
Habillement	100	100	100	100	100
Saisie, impression + dépôt RS			45		60
Saisie, impression + dépôts TFC + Mémoire			140		150
Recherche TFC + Mémoire			30		50
Tenue de soutenance			200		200
Totaux	470	460	910	565	1035
Total général					3440

**Source** : enquête juin 2008

Ce tableau présente une estimation des coûts directs moyens que pourrait supporter un individu qui effectue ses études à l'ISIG du premier graduat à la deuxième licence.

La moyenne des institutions privées est de 3370\$. L'idée de cette analyse était de fournir une estimation des

coûts directs que pourrait supporter un individu selon qu'il effectue ses études dans une institution publique ou privée, il en ressort que la moyenne des institutions privées 3370\$ est supérieure à celle des institutions publiques 2795\$. Ainsi, un individu désirant entreprendre des études universitaires a de ce fait une estimation de ce qu'il pourrait dépenser (en moyenne) pendant ses 5 années d'étude selon qu'il est dans une institution publique ou privée.

C'est cet ensemble des coûts supportés par un individu pour constituer son capital humain qu'on appelle « coûts directs privés de l'éducation »

### **III.2.2 Coûts indirects privés ou coûts d'opportunité**

Entendus comme étant le flux de revenu auquel l'individu renonce en poursuivant ses études, et qui correspondent à sa qualification professionnelle, ils ont été estimés à l'aide du questionnaire d'enquête soumis à des personnes ayant étudié et qui ont du travail. L'idée était de trouver le revenu moyen perçu par les individus sur le marché du travail en fonction de leur niveau d'étude. C'est ainsi que nous considérons ici que le coût d'opportunité que supporte un étudiant au premier cycle est le flux de revenu perçu par un diplômé d'études secondaires pendant 3 ans, alors que le coût d'opportunité d'un étudiant au deuxième cycle est le revenu moyen du gradué sur le marché du travail pendant 2 ans. La prise en compte de la possibilité d'être au chômage est aussi déterminante puisque sans celle-ci, on pourrait surestimer le coût d'opportunité du temps d'étude, puisque l'alternative à l'éducation serait le chômage plutôt qu'un salaire. Toutefois, il est rare que ce coût soit nul. C'est ainsi qu'il est pertinent de considérer la probabilité qu'un nouveau diplômé trouve un emploi rémunéré et d'utiliser cette probabilité comme

une pondération à appliquer aux gains des diplômés des différents cycles pour fournir une estimation du coût d'opportunité du temps des apprenants. C'est la somme de ces coûts directs et indirects qui donne le coût total de l'éducation. D'où ces coûts directs et indirects doivent être confrontés aux avantages liés à l'investissement en capital humain en vue de pouvoir faciliter le calcul du taux de rendement interne de l'éducation.

Un échantillon de 150 étudiants a été choisi parmi une population des travailleurs des différents secteurs de la ville ayant étudié à Goma.

Le diplômé d'études secondaires gagne en moyenne 190\$ par mois à Goma. On constate que le salaire moyen du gradué sur le marché de l'emploi à Goma est de 275\$ avec un écart-type de 234,31\$. Il ressort de ce constat que le revenu mensuel moyen du licencié sur le marché du travail à Goma est de 450\$ avec un écart type de 320\$.

**Tableau N°9** : Revenus mensuels moyens par secteur d'activité (en \$)

Niveau d'étude	Secteur public	Secteur privé
Diplômé d'études secondaires	155	210
Gradué	250	380
Licencié	390	550

**Source** : nos calculs



## VI. Rendement de l'investissement en capital humain à Goma

### VI.1. PRESENTATION DES DONNES

#### IV.1.1. Le coût total de l'éducation

Le coût total de l'éducation est constitué des coûts directs privés et des coûts d'opportunité ou manques à gagner liés à la poursuite des études. Ici, nous allons distinguer le coût total de l'éducation selon que l'individu a effectué ses études dans une institution publique ou dans une institution privée.

#### 1° Coût de l'éducation dans une institution publique

Nous supposons qu'un individu a effectué ses études primaires, secondaires et universitaires dans des institutions publiques. Le coût total de son éducation est le suivant :

Tableau n°10 : Coût de l'éducation dans des institutions publiques (en \$)

Période Coûts	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Coûts directs	2360	405	395	720	425	855
Coûts d'opportunité		2280	2280	2280	3300	3300
Totaux	2360	2685	2675	3000	3725	4155

Source : nos calculs

**Coût total : 18600 \$**

Ce tableau présente le coût total de l'éducation d'un licencié dans une institution publique. Le coût à l'année



0 représente les dépenses des études primaires et secondaires ; les coûts directs de l'année 1 à l'année 5 représentent les moyennes des institutions publiques ; les coûts indirects de l'année 1 à l'année 3 représentent le revenu annuel d'un diplôme d'études secondaires (qui constituent les coûts d'opportunités supportés par un étudiant au premier cycle) alors que les coûts de l'année 4 et ceux de l'année 5 représentent le revenu annuel d'un gradué sur le marché de l'emploi à Goma. Ils représentent le manque à gagner d'un étudiant au deuxième cycle.

## 2° Coûts de l'éducation dans des institutions privées

Ici, nous considérons qu'un individu a effectué ses études primaires, secondaires et universitaires dans des institutions privées. On a la situation suivante :

**Tableau N° 11** : Coût total de l'éducation dans des institutions privées (en \$)

Période Coûts	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Coûts directs	4095	490	470	885	535	990
Coûts d'opportunité		2280	2280	2280	3300	3300
Totaux	4095	2770	2750	3165	3835	4290

**Source** : nos calculs

**Coût total : 20905 \$**

Dans ce tableau, le coût total de l'éducation dans des institutions privées s'élève à 20905\$. Il en ressort que le coût total de l'éducation dans les institutions privées (20905\$) est supérieur au coût total de l'éducation dans des institutions publiques (16800\$).

#### **IV.1.2. Les revenus de l'éducation**

Nous avons ressorti les revenus mensuels moyens que les individus perçoivent sur le marché des emplois à Goma en fonction de leur niveau d'étude (voir tableau N° 16) et qui se présente comme suit :

- 4 190 \$ pour le diplôme d'études secondaires ;
- 5 275 \$ pour le gradué
- 6 450 \$ pour le licencié

Ce sont ces revenus qui nous serviront à calculer le rendement de l'investissement éducatif à Goma.

Annuellement, ce revenu s'élève à :

- 7 2280 \$ pour le diplômé d'études secondaires
- 8 3300 \$ pour le gradué
- 9 5400\$ pour le licencié.

Ayant établi que l'individu sera actif pendant au moins 20 ans, ce sont ces revenus qu'il devra percevoir annuellement pendant toute son activité.

#### **VI.2. Détermination du rendement de l'éducation à Goma**

Nous allons calculer le rendement de l'investissement éducatif d'une part pour des personnes ayant effectué les études dans des institutions publiques et d'autres part pour des personnes ayant étudié dans des institutions privées

### III.2.1. Rendement de l'investissement éducatif dans le secteur public

Ici nous allons calculer d'une part le rendement d'un diplôme du premier cycle et d'autre de celui de deuxième cycle.

**Tableau N° 12** : Rendement du diplôme du premier cycle.

Année Rubriques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Revenus (A)						3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
Coûts directs	2360	405	595	720												
Coûts indirects		2280	2280	2280	300											
Coûts total (B)	2360	2685	2675	3000	300											
FNL = (A)-(B)	-2360	-2685	-2675	-3000	-300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
FNL actualisé						2946	2639	2349	2097	1872	1672	1492	1333	1190	1063	949
FNL Cumulé	-2360	-5045	-7720	-10720	-11020	-8074	-5444	-3095	-998	874	2546	4038	5371	6561	7624	8573

**Suite tableau n° 12**

Année Rubriques	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Revenus (A)	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
Coûts directs											
Coûts indirects											
Coûts total (B)											
FNL = (A)-(B)	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
FNL actualisé	847	756	675	603	538	481	429	383	342	305	273
FNL Cumulé	28580	9420	10176	10851	11454	11992	12473	12902	13285	13627	14204

**Source** : nos calculs

VAN = 14204\$, (la formule qui a été utilisée pour le calcul de la VAN est la suivante :  $VAN = \sum CF / (1+i)^n - I$ , CF étant les cash flow, n la durée du projet et I l'investissement).

Délai de récupération : 4 ans et 7 mois

TRI = 12,8 %, (le TRI a été déterminé par tâtonnement en

cherchant le taux qui annule la VAN).

Les coûts à l'année 4 représentent les coûts liés à la recherche de l'emploi. FNL : Flux nets de liquidité

**Tableau N° 13** : Rendement du diplôme du deuxième cycle.

Année Rubriques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Revenus (A)								5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
Coûts directs	2360	405	395	720	425	855										
Coûts indirects		2280	2280	2280	3300	3300	300									
Coûts total (B)	2360	2685	2675	3000	3725	4155	300									
FNL = (A)-(B)	-2360	-2685	-2675	-3000	-3725	-4155	-300	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
FNL actualisé								4821	-4305	3843	3432	3064	2736	2441	2181	1947
FNL Cumulé	-2360	-5045	-7720	-10720	-14445	-18600	-19900	-14079	-9774	-5931	-2499	565	3301	6744	9025	10672

**Suite tableau n°13**

Année Rubriques	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Revenus (A)	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
Coûts directs											
Coûts indirects											
Coûts total (B)											
FNL = (A)-(B)	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
FNL actualisé	1739	1552	1386	1238	1101	986	881	786	703	627	560
FNL Cumulé	11611	13163	14549	15787	16892	17878	18759	19545	20248	20875	21435

**Source** : nos calculs

VAN : 21435 \$, avec un taux d'actualisation de 12%

TRI : 11,34%

Délai de récupération : 4 ans et 5 mois

Les coûts à l'année 6 représentent les coûts liés à la recherche de l'emploi.

### III.2.2. Rendement de l'investissement éducatif dans le secteur privé

**Tableau N° 14 : Rendement du diplôme du premier cycle**

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Rubriques																
Revenus (A)						3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
Coûts directs	4095	490	470	885												
Coûts indirects		2280	2280	2280	300											
Coûts total (B)	4095	2770	2750	3165	300											
FNL = (A)-(B)	-4095	-2770	-2750	-3165	-300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
FNL actualisé						2946	2630	2349	2097	1872	1672	1492	1333	1190	1063	949
FNL Cumulé actualisé	-4095	-6865	-9615	-12780	-13080	-10134	-7505	-5155	-3058	-1186	486	1978	3311	4501	5564	6513

#### Suite tableau n°14

Année Rubriques	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Revenus (A)	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
Coûts directs											
Coûts indirects											
Coûts total (B)											
FNL = (A)-(B)	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300	3300
FNL actualisé	847	756	675	603	538	481	429	383	342	305	272
FNL Cumulé actualisé	7360	8116	8791	9394	9932	10413	10842	11225	11567	11872	12144

**Source :** nos calculs

Délai de récupération = 5 ans et 4 mois

VAN = 12144 \$, avec un taux d'actualisation de 12%

TRI = 10,28% ; Où les coûts indirects à l'année 4 représentent

les coûts liés à la recherche de l'emploi.

**Tableau N°15** : Rendement du diplôme du deuxième cycle

Année Rubriques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Revenus (A)								5400	5400	5409	5400	5400	5400	5400	5400	5400
Coûts directs	4095	490	470	885	535	990										
Coûts indirects		2280	2280	2280	3300	3300	300									
Coûts total (B)	4095	2770	2750	3165	3835	4290	300									
FNL = (A)-(B)	-4095	-2770	-2750	-3165	-3835	-4290	-300	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
FNL actualisé								4821	4303	3843	3432	3064	2736	2443	2181	1947
FNL Cumulé actualisé	-4095	-6865	-9610	-12780	-16115	-20905	-23205	-16384	-12079	-8236	-4804	-1740	996	3439	5620	7567

**Suite Tableau n°15**

Année Rubriques	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
Revenus (A)	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
Coûts directs											
Coûts indirects											
Coûts total (B)											
FNL = (A)-(B)	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400	5400
FNL actualisé	1739	1552	1386	1238	1101	986	881	786	703	627	560
FNL Cumulé actualisé	9306	10858	12244	13482	14487	15573	16454	17240	17943	18570	19150

**Source** : nos calculs

VAN = 19130 \$, avec un taux d'actualisation de 12%

Délai de récupération : 5 ans et 7 Mois

TRI = 10,02%

Où les coûts indirects à l'année 6 représentent les coûts liés à la recherche de l'emploi.

### IV .3. INTERPRETATION DES RESULTATS

Nous avons calculé le rendement de l'investissement en capital humain en confrontant les coûts engagés par un individu pendant ses études aux gains perçus par celui-ci sur le marché du travail pendant la durée d'activité que nous avons estimée égale à 20 ans pour ceux qui détiennent un diplôme de deuxième cycle (licenciés) et 22 ans pour les diplômés du premier cycle (gradués).

Le premier cycle des institutions publiques a une VAN positive égale à 14204 \$ avec un délai de récupération de 4 ans et 7 mois et un taux de rendement interne de 12,8%. Le deuxième cycle des institutions publiques aussi a une VAN positive égale à 21435 \$ avec un délai de récupération de 4 ans et 2 mois et un taux de rendement interne de 11,34%. Ce qui laisse à penser que l'investissement en capital humain est un moyen intéressant pour l'individu d'accumuler la richesse.

Quant au premier cycle des institutions privées, il nous présente une VAN égale à 12144 \$ ; avec un délai de récupération de 5 ans et 4 mois et un taux de rendement interne de 10,28%. Le deuxième cycle des institutions privées a une VAN positive égale à 19130 \$ et un délai de récupération de 5 ans et 7 mois et un taux de rendement interne de 10,02%.

Les taux de rendement des institutions publiques, à tous les niveaux, sont supérieurs à ceux des institutions privées. Ceci s'explique par la faiblesse des coûts de l'éducation dans des institutions publiques par rapport aux institutions privées alors que les rémunérations sur le marché de l'emploi ne tiennent pas compte du secteur d'appartenance des écoles qu'on a fréquentées. Toutefois, que ce soit dans les institutions publiques ou privées, les



taux de rendement sont supérieurs aux taux de rendement de référence (10%). Ce qui implique que l'investissement en **capital humain à Goma est rentable aussi bien pour ceux qui effectuent leurs études dans les institutions du secteur public que privé.**

En effet, le fait que les taux de rendement de l'éducation que nous avons trouvés soient tous supérieurs à 10% implique que l'éducation est un investissement rentable selon le critère fixé par la Banque Mondiale. Ce résultat conforte des études antérieures consacrées à cette question. Il n'est d'ailleurs pas surprenant car en effet, un individu ayant investi dans son éducation se constitue un capital productif dont il ne pourra se séparer pendant toute sa vie.

Si les taux de rendement du diplôme du premier cycle sont supérieurs à ceux du deuxième cycle, c'est dû au fait que dans les pays en développement, l'investissement éducatif est caractérisé par la hiérarchisation des rendements, ce qui peut avoir un lien direct avec le niveau de développement de l'économie. Le plus souvent les emplois ne correspondent pas aux qualifications requises.

Il est en noter que ces taux de rendement sont déterminés dans un contexte où l'individu n'aura pas connu le redoublement pendant son parcours scolaire et un temps de chômage maximal de 1 an après ses études. En fait, les redoublements ont pour effet d'augmenter les coûts de l'éducation et diminuent en même temps la période de perception des bénéfices liés à l'accumulation des connaissances ; ce qui a un impact négatif sur le rendement de l'éducation.

Aussi, lorsque le chômage se présente comme une situation incontournable après les études, il réduit le rendement



de l'investissement en capital humain et influe donc négativement sur l'efficacité externe de l'éducation car il se place en augmentation des coûts et en diminution des gains.

### **Conclusion**

Les résultats de cette recherche prouvent que l'éducation reste un investissement rentable malgré la situation économique difficile dans laquelle le pays vit depuis bientôt plusieurs décennies. Il ressort en effet de ces résultats que aussi bien l'éducation publique que privée est rentable, leurs taux de rendement interne étant supérieur à la norme de 10% universellement admise. Cependant, nous avons constaté, à notre grande surprise que l'éducation privée est moins rentable que l'éducation publique. Nous pouvons attribuer cette situation que, premièrement le marché de l'emploi ne tient pas compte de la qualité des diplômés dans la rémunération et au moment de l'embauche et deuxièmement, l'éducation publique coûte de loin moins chère que l'éducation publique alors que, une fois sur le marché de l'emploi, ils ont la même rémunération.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Abdoulaye DIAGNE, La rentabilité de l'investissement éducatif au Sénégal, Ed. Ciprée, 2003
2. Albert LUKUITSHI, *Essai de détermination de la rentabilité des diplômes délivrés par l'UCB de 1996 à 1999*
3. BALEGAMIRE J., *Se prendre en Charge au Zaïre. Regards et stratégies des jeunes de Bukavu face à la crise socio scolaire*, Méta éditions, Lausanne, 1997
4. Charles MULINDABIGWI, *Expected rate of return to university study for men and women in Rwanda. A case study of ULK*, 2004.
5. Christophe DAUM, *Infrastructures et appropriations collectives : les enjeux de la scolarisation dans la région de Kayes au mali. Infrastructure et développement*, in collection emploi, industrie et territoire, Harmattan, 2001
6. DSRP RD CONGO, 2003
7. Françoise RIVIERE, *Effet de dépenses publiques d'infrastructure et d'éducation sur la croissance économique de l'île Maurice*, in collection emploi, industrie et territoire, Harmattan, 2001

# **LA JEUNE FILLE RWANDAISE, MERE DE DEMAIN : UNE TRANSMETTEUSE DES BONNES VALEURS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

**Par le CCA. POSHO Kilicho Victor**

Chef de Département de Développement Rural,  
U.L.K./Campus de Gisenyi

## **0. Introduction**

Le fil conducteur de notre réflexion est la conviction que « la force de développement d'un village, d'un milieu est le village, le milieu lui-même constitué des hommes, des femmes, des jeunes et vieillards ». La contribution de chaque catégorie est attendue.

Depuis longtemps, nous n'avons cessé de nous interroger sur les Comportements, Attitudes et Pratiques (C.A.P.) des femmes du Secteur MUSAMBIRA, District de KAMONYI, Province du Sud. Dans ce Secteur, nos investigations ont couvert les 6 cellules qui le composent, à savoir Kivumu, Mpushi, Karengera, Rukambura, Buhoro et Cyambwe. La notion de femme connaît un double emploi :

- Au sens biologique, elle délimite une population caractérisée par un type sexuel. Femme est d'abord la femelle.
- Au sens sociologique, la population féminine répond à 4 critères dont le premier est physiologique, et les 3 derniers, culturels : la puberté, l'initiabilité, la maritabilité et la maternité.

Une fille - \* puella ou virgo\*en latin - porte le nom de femme lorsque pubère, elle accède à l'initiabilité et au mariage ;

elle devient femme plénière par la maternité qui manifeste sa féminité et l'accomplit. Une fille est de la tranche d'âge de 7 à 14 ans.

Sous le rapport de cette plénitude, on distingue 3 catégories des femmes :

- Les filles ;
- Les femmes pubères ;
- Les mères, c à d femmes productrices d'enfants (HARRIS : 1978).

Les deux premières catégories sont l'objet de notre observation.

De cela notre thème : « la jeune fille rwandaise, une véritable transmetteuse des valeurs positives de la protection de l'environnement ».

## **1. PROBLEMATIQUE**

Nous partons de l'évidence suivante : dans l'interdépendance entre l'homme et la nature, tout se tient si bien étroitement que la protection de l'environnement a pour résultat la conservation de l'homme.

Un problème de l'environnement est une détérioration de la qualité de l'environnement qui est ressentie par l'homme. Le Rwanda en général, et le Secteur de Musambira en particulier en souffrent :

La dégradation de l'environnement est aussi un problème continu car 96,2% des ménages rwandais utilisent le bois comme source d'énergie et 31,4 % du bois comme source d'éclairage. Plus de 60 % de la population urbaine utilisent le charbon de bois comme source d'énergie (Indicateurs de développement du Rwanda 2005 :271).

La pression démographique sur l'espace agricole et sur les forêts naturelles finit par entraîner une faible fertilité des

sols qui est aggravée par les effets d'érosion, des glissements des terrains, de sécheresse, des inondations périodiques dans les marais, des feux de brousse, de mauvaise gestion des ressources naturelles dont les forêts et les boisements. Et cela influe négativement sur la vie humaine.

L'homme apparaît donc comme la cause de ses problèmes par une action négative sur l'environnement, par une mauvaise gestion de son milieu de vie.

D'où notre questionnement :

- Quelle action mener pour que les citoyens adoptent un style de vie qui ne soit pas dommageable pour l'environnement ?
- Comment réussir une harmonie, un développement écologiquement rationnel ?

## **2. HYPOTHESES**

Par ses actions négatives, l'homme agresse et détruit son milieu de vie.

Tout comme le feu, ces mauvaises habitudes causent des ravages.

Cependant, les choses peuvent changer. Un philosophe disait que « les habitudes forgent la destinée. On peut choisir des bonnes et abandonner les mauvaises ».

Lise BOURBEAU dans son brillant ouvrage \* *Ecoute ton corps, ton plus grand ami sur la terre* \* est de cet avis quand elle convainc : « un verre d'eau sale peut être purifiée à force d'y verser de l'eau propre ».

Dans notre visée anticipatrice de la société, nous épousons l'idée de John M.C.

HALE qui, dans « *reconquérir le futur* » révèle que le futur est toujours le résultat

de notre anticipation à partir du présent. Cette vérité est

renforcée par la devise futurible de LEIBNITZ qui informe que «le présent porte en lui l'avenir».

Ainsi, nos hypothèses se précisent :

1. Dans le cas du Secteur de MUSAMBIRA, une action à mener est **l'éducation environnementale** que nous considérons comme un moyen de responsabilisation de la femme dans le processus de la protection des ressources naturelles. «Eduquer une femme, c'est éduquer toute une nation».
2. La jeune fille rwandaise aujourd'hui, mère de demain, peut être une véritable transmette use des bonnes valeurs de protection de l'environnement

### 3. METHODOLOGIE

Pour la réalisation de cette étude, nous avons recouru à une méthode d'approche du milieu qui a consisté essentiellement en deux opérations : observation directe et une analyse sociale de la population cible.

Il s'est agi d'une analyse situationnelle (DESJEUX D.1987) qui s'est concrétisée grâce à des descentes régulières sur terrain avec les étudiants de l' Université catholique de Kabgayi, des visites et rencontres avec des populations réunies dans des associations. Cette méthode a été couplée de celle dite «autobiographique», et de technique d'analyse documentaire. Les observations ont couvert une séquence temporelle de 3 ans, coulant de 2006 à 2008.

La présente étude a eu un échantillon de 90 enquêtées choisi aléatoirement, soit 15 femmes dans chacune des 6 cellules qui composent le Secteur de Musambira.

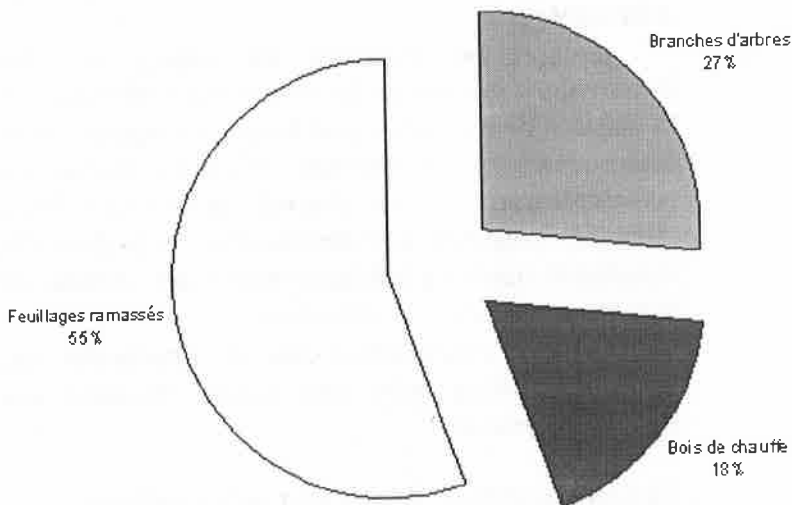
Dans cette lancée, nous avons été encouragé par JAVEAU (1985 : 30) qui soutient qu' « aucun échantillon ne devrait comporter moins de trente individus quelle que soit la manière dont la taille de l'échantillon est abordée ».

## 4. RESULTATS ET DISCUSSIONS

### a. Participation à la dégradation de l'environnement

Dans le milieu rural en général et au Secteur Musambira en particulier, l'énergie la plus utilisée est celle tirée de l'environnement car la demande en bois est plus importante que l'offre. Les femmes du Secteur de Musambira interrogées nous ont confirmé qu'elles utilisent surtout la bioénergie qui est une forme d'énergie issue de l'utilisation de ressources naturelles renouvelables, de biomasse (bois, résidus de cultures, ordures ménagères, etc.).

Les données du graphique suivant sont éloquentes.



Source : Notre enquête en avril 2007.

La lecture de ce graphique apprend que :

- Réellement, les femmes utilisent les bois de chauffe et les branches d'arbres pour la cuisson des aliments. Ce sont les avis de 40 sur 90, soit 45,5 % d'enquêtées. Ces comportements et pratiques constituent déjà une pression sur les ressources naturelles de l'environnement ;

- La nécessité et la pauvreté étant, les femmes rurales en arrivent à se servir même des feuillages ramassés. C'est ce qu'ont reconnu 55,5 % des répondantes. Ces prélèvements continuels de biomasse ont pour, entre autres conséquences, la dénudation des sols, disposant ainsi ces derniers à des érosions, à l'infertilité et à divers effets néfastes sur les sols, cette mère nourricière.

- A la question de savoir si elles percevaient en retour les réactions fâcheuses de la nature provoquées par leurs pratiques, 34 % des enquêtées ont déclaré être conscientes des retombées sur leur vie immédiate et future. Mais elles se trouvent désarmées car, ont-elles dit, cela tient aussi à l'habitude nommée « Prédation sur les ressources naturelles ».

Certes, ces comportements et pratiques des femmes rurales sont une action négative sur l'environnement.

A en croire GRO HARLEMBRUNDTLAND (Rapport BRUNDTLAND :1987), le **développement durable** est celui qui exhorte la présente génération à chercher à assurer sa survie et sa prospérité sans compromettre les chances des



génération futures à répondre aux leurs. Son processus appelle de ce fait des changements positifs dans la mentalité.

Dans le cas du Secteur Musambira, ces transformations sont possibles. Nous sommes d'avis que les habitudes forgent la destinée, mais que l'on peut choisir des bonnes et abandonner les mauvaises.

b. Participation de la jeune fille rwandaise à la destruction des ressources naturelles.

L'une des caractéristiques des sociétés rurales rwandaises est le fait que les femmes entraînent tôt leurs filles aux activités relatives à la sécurité alimentaire du ménage.

C'est ainsi que lors de nos investigations sur terrain, nous avons rencontré régulièrement des jeunes filles qui accompagnaient leurs mères aux champs, transportant chacune un fagot de bois, et d'autres abattant des arbres pour fendre des bois de chauffe et, de ce fait, détruisant la nature et les écosystèmes.

A la question de savoir de qui ont-elles acquis et appris ces pratiques négatives, les jeunes filles abordées ont répondu naïvement qu'elles suivaient et imitaient leurs mères.

Et c'est réel. Il en fut de même pour la pratique dite « Umugore ni umutima w'urugo », pour ainsi dire que « la femme est le cœur du foyer ». Cette valeur culturelle a été transmise aux jeunes filles à partir de leurs mères. Ce sens de responsabilité que les filles jadis mais aujourd'hui mères de familles, sont en train de témoigner dans leur foyer marque leurs préoccupations quotidiennes pour la survie de leurs familles.

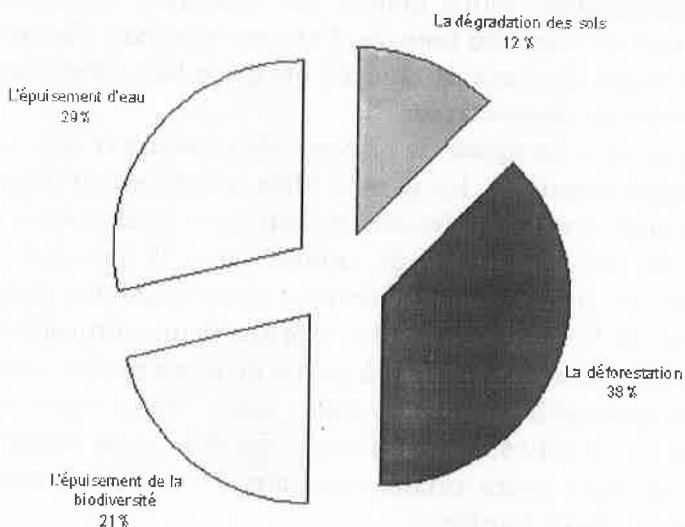
c. Perception des problèmes de l'environnement par les femmes.

L'environnement est tout ce qui entoure l'homme : les terres, les forêts, l'eau, les mines, les animaux, l'atmosphère, et enfin l'homme.

Un problème de l'environnement, avons-nous dit, est une détérioration de la qualité de l'environnement qui est ressentie par l'homme.

Dans la ligne de cette étude, nous avons voulu vérifier si les enquêtées percevaient ce qu'est un problème de l'environnement.

Les réponses des enquêtées sont sur le graphique suivant :



Source : Notre enquête réalisée en décembre 2007.

Des visites et rencontres intermittentes avec des enquêtées

dans les champs ont permis de noter qu'au lieu de « connaître », les enquêtées « constataient » les problèmes de l'environnement dans leur milieu de vie.

Cette évidence s'est imposée quand, à plusieurs occasions, ce n'était qu'après avoir expliqué aux enquêtées la forme de chaque problème de l'environnement trouvé à travers le Secteur de Musambira qu'elles ont pu nous montrer les sites identifiés. Les réactions sont contenues dans le graphique ci-dessus qui renseigne que :

- La dégradation des sols a été reconnue par 11 sur 90 femmes, soit 12,2 % d'enquêtées. Elles ont affirmé que l'érosion en est la cause principale. L'érosion est donc à leurs yeux un problème de l'environnement.

Des échanges que nous avons eus avec elles à ce propos, il est ressorti que la dégradation que leurs activités font subir aux formations végétales rend la nature moins clémente à leur égard. Les ménages ruraux s'appauvrissent davantage.

Pour desserrer l'étau, une action bien réfléchie est à entreprendre à la fois sur la demande dans le sens d'une diminution de la pression exercée sur les ressources en bois d'énergie, et sur l'offre dans le sens de l'accroissement de la restitution par les activités positives telles que plantation et reboisement, soutenues par la voie d'une réglementation administrative souple, applicable et contrôlable<sup>43</sup>.

Pareille action réfléchie s'inscrit dans l'esprit des politiques de l'environnement définies par le Gouvernement Rwandais qui s'est fixé, entre autres objectifs à atteindre en 2020, celui de **réduire la part du bois de 84,4 % à 50 % dans**

43 [www.generenaction.net/spip.php?article3304-30K](http://www.generenaction.net/spip.php?article3304-30K), consulté le 03/01/2007

le bilan énergétique national.

- La déforestation a été indiquée par 33 femmes, soit 36,7 % d'enquêtées comme un problème de l'environnement. A la question de savoir en quoi cela est vrai, elles ont réagi en confirmant que la déforestation réduit l'accès aux produits forestiers nécessaires à la vie quotidienne, ce qui alourdit leur tâche vu qu'elles sont obligées de parcourir des longues distances et de perdre ainsi plus de temps pour aller chercher le bois de feu et les autres produits forestiers indispensables.

Ces résultats montrent à suffisance la nécessité d'une action conjuguée de différents intervenants, laquelle action sera orientée vers la diversification d'énergies substituables. Voilà qui concrétisera les préoccupations du Gouvernement Rwandais qui vise aussi dans ses objectifs 2020 à faire participer activement et effectivement toute la population à la protection de l'environnement.

- S'agissant de l'épuisement de la biodiversité, 18 femmes interrogées sur 90, soit 20 % d'enquêtées ont reconnu que la forêt est à la base de toutes les ressources alimentaires, des médicaments, des matériaux de construction, etc.

Ainsi, il importe de la préserver, de la protéger puisque la vie de l'homme en dépend. Cependant, l'attitude des femmes que nous avons enregistrée lors de notre étude n'a pas été de nature à y conduire. Nous partageons l'avis de Jacques ROUMAIN (1946 :37) qui dit que « la terre est comme une bonne femme. A force de la maltraiter, elle se révolte ».

A Musambira, la terre devient de plus en plus nue et sans protection. La punition est là : la sécheresse, la misère et la désolation.

Concernant la tendance à l'épuisement des ressources en eau, 26 femmes enquêtées, soit 31,1 % ont avancé que maintenant l'eau devenait davantage insuffisante dans les sources aménagées et qu'elles utilisent l'eau impropre à la consommation, puisée aux rivières et marais. Cette pratique aggrave l'état sanitaire des populations. KOFFI Annan (ONU, 2003 :13), alors Secrétaire Général de l'ONU n'a cessé de le dire : l'accès à l'eau salubre est un besoin fondamental et en conséquence, un droit fondamental. Cet éloignement de la nappe phréatique constitue déjà une menace en ce que les besoins en eau ont été estimés à 50 litres par personne et par jour pour boire, assurer l'hygiène, se laver, cuire les aliments et autres besoins domestiques. Mais les femmes que nous avons rencontrées n'atteignent pas cette norme évoquée ci haut.

Le survol des résultats de la variable « perception des problèmes de l'environnement par les femmes » met à nu l'insuffisance d'informations pour le développement dans le milieu rural en général, et à Musambira en particulier.

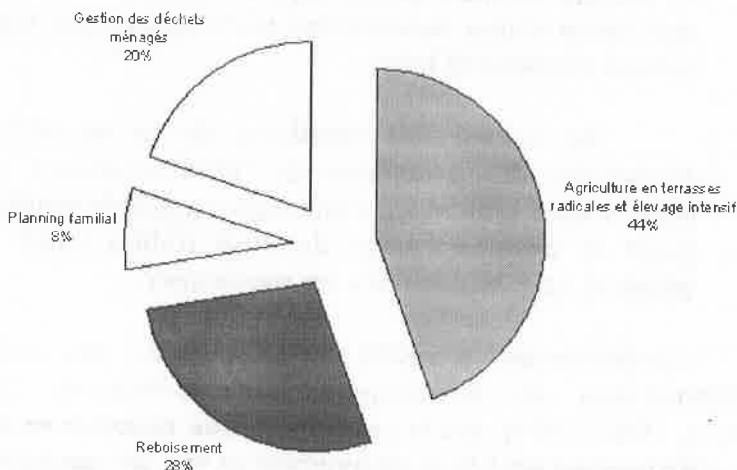
L'information, a révélé MUMBU dans son cours d'informations et développement (ISDR-Bukavu, 2<sup>ème</sup> licence, 1993-1994), est **la ressource des ressources car elle aide quelqu'un à bien gouverner sa vie. En manquer, a-t-il dit, est un signe de la pauvreté.** La femme rurale dans le Secteur de Musambira n'a pas l'information pour le développement.



Pour besoin de la cause, nous nous rallions à la pensée du R.P. GRAY (1978 :64) qui écrit que « le développement, c'est amener les hommes à se suffire à eux – mêmes, à se libérer, à s'émanciper. A cela, la technologie et les investissements massifs sont impuissants, si l'on ne parle pas encore au cœur et à la raison de l'homme concerné ». C'est ce dont ont besoin les hommes et surtout les femmes de Musambira : information sur la gestion durable de l'environnement, mise en application de la politique de la sensibilisation en la matière qui soit véritable et efficace. Devant ce tableau sombre, nous avons voulu savoir si les femmes agissent du moins pour protéger l'environnement.

#### d. Action des femmes

Actions menées par les femmes pour la protection de l'environnement.



Source : Nos investigations sur terrain, réalisées le 28/03/2008.

Du graphique ci haut, il se dégage ce qui suit :

- 40 sur 90 enquêtées, soit 44,4 % font l'agriculture en terrasses radicales et au même moment l'élevage intensif. Ces pratiques révèlent bien les actions incitatives organisées par les Autorités du Secteur auprès des populations surtout que les champs en terrasses préviennent le lessivage puis l'érosion des sols. L'élevage intensif augmente les possibilités d'avoir le fumier et réussit l'intégration agriculture - élevage.

- 25 sur 90 femmes interrogées, soit 27,8 % reconnaissent être en train de reboiser car, constatent - elles, le bois de chauffe continue à manquer, à se raréfier.

- Bien que frisant un peu du blocage sur le plan culturel, le planning familial commence à faire bien son chemin dans les ménages au Secteur Musambira vu que 7 femmes enquêtées sur 90, soit 7,8 % s'y engagent déjà. Pour elles, cela se justifie parce qu'il y'a davantage nécessité de gestion prudente des naissances afin de parvenir à un développement durable.

- De nos répondantes, 18 soit 20 % sont en train de gérer tant bien que mal les déchets ménagers. En effet, il nous a été donné d'observer qu'après avoir trié les déchets, elles constituaient le fumier organique pour leurs champs. Cette action ouvre la voie à l'amendement du sol, par conséquent, à la protection et à la conservation de l'environnement.

Les données de la variable \*perception des problèmes de l'environnement\* laissent entrevoir une lueur d'espoir que dans le Secteur

Musambira, des actions positives de l'homme sur l'environnement sont possibles. Et cela n'est que pure nécessité car, à en croire René DUBOS, cité par Defour dans son cours de \* analyse critique des théories de développement \*, « en optimisant l'environnement, l'homme optimise son développement ».

## 5. PISTE DE SORTIE : EDUCATION ENVIRONNEMENTALE EN FAVEUR DE LA JEUNE FILLE RWANDAISE.

Pierre PRADERVAND n'a pas cru si bien dire quand il a soutenu dans son livre « *Une Afrique en marche* » que « l'homme est un remède pour l'homme ». Mais y croyons-nous ?

Les Comportements, Attitudes et Pratiques (C.A.P.) de la femme rurale actuelle de Musambira et, de surcroît, de toute la population relèvent de l'éco terrorisme. Il y'a alors comme une urgence, la définition d'une action anticipatrice, une projection dans le futur de la société rwandaise en général, et celle de Musambira en particulier : Une action sur la jeune fille. Elle passe par un processus aux étapes suivantes :

**Premier temps fort :** Organiser l'éducation environnementale en faveur de la jeune fille rwandaise

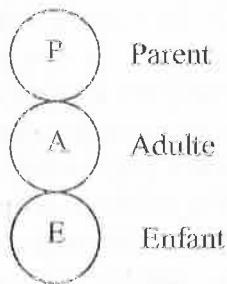
Un extrait de « comment construire un programme d'éducation environnementale » fixe les idées : Le but général de l'éducation environnementale est de faire prendre conscience de l'interdépendance entre l'environnement et le développement économique d'une région et donner aux gens tous les atouts nécessaires pour faire face aux problèmes environnementaux qu'ils connaissent et pour



éviter d'en créer de nouveaux.

Utilisant les découvertes de la science et de la technologie, cette éducation permet donc d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et la volonté nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement.

Alain CARDON et ses coauteurs (1999 ; 17 et 18) éclairent notre pensée grâce au concept d'analyse transactionnelle. Celle-ci est un système cohérent d'analyse de la personnalité, des comportements et de la communication entre les gens. Elle repose principalement sur la division de la personnalité d'un individu en trois «états du moi», dont la représentation graphique est la suivante :



Les «états du moi» sont des systèmes de pensées, d'émotions et des comportements liés aux différentes étapes du développement d'un individu, et même d'un groupe, tels une famille, un ménage, un clan, etc. Ils sont les différents aspects de la personnalité. En voici les composantes :

- A. L'état Parent contient tous les messages qu'on nous a enseignés de la vie. C'est dans notre Parent que nous avons enregistré tout ce que nos parents et les personnes influentes de notre enfance nous ont transmis de la vie, aussi bien par leurs paroles que par leurs comportements, ainsi que les sentiments

qui accompagnaient cet enseignement et qui sont devenus les nôtres.

- B. L'état Adulte est un ensemble autonome de sentiments, d'attitudes et de comportements qui sont adaptés à la réalité extérieure.
- C. L'état Enfant représente essentiellement le comportement affectif d'un individu. Il est le siège des émotions et des désirs. C'est dans l'Enfant que résident la source de la joie et tristesse, la soumission et la révolte, la spontanéité créatrice et le goût de la destruction.

**Notre action se fonde sur l'état du moi «Parent»** qui comprend les pensées, les émotions et les comportements que l'individu a appris de sources extérieures de figure d'autorité, et principalement de ses propres parents. Il y va de la façon dont un individu a enregistré les systèmes de pensées, d'émotions et de comportements des personnes importantes connues dans son enfance c à d ses parents et les personnes dont il a suivi l'exemple.

L'enregistrement du «Parent» se poursuit toute la vie et ceci sur la trajectoire définie par les premiers enregistrements faits dans l'enfance.

Ainsi, lorsqu'une personne est dans son «Parent», elle reproduit les attitudes et les comportements qu'elle a empruntés aux figures parentales qui l'ont marquées dans le passé proche ou lointain : père, mère. La famille est et reste donc le principal centre transmetteur des valeurs sociétales.

Notre action sur la jeune fille rwandaise la rendra une « véritable transmetteuse des bonnes valeurs de protection de l'environnement ».

En effet, dès maintenant il importe d'éduquer la jeune fille à la gestion harmonieuse de l'environnement.

Demain, quand elle sera mère, à son tour elle éduquera ses propres enfants aux choix de comportements positifs à l'égard de l'environnement. Et les enfants, une fois adultes, transmettront à leurs progénitures les valeurs environnementales positives copiées de leurs mères. Devenant de ce fait militante pour la cause de la protection de l'environnement, la jeune fille, femme de demain est une chance pour le développement durable.

**Deuxième temps fort** : Définir le socle de l'éducation.

Un programme de formation, dit-on, est la liste des acquis.

Le socle de notre éducation se résume en : **PAIX AVEC L'ENVIRONNEMENT**.

La sagesse africaine apprend que « si tu as perdu ta route, rentre au point de départ pour te retrouver, et repartir ». Certes, beaucoup a déjà été et est fait au sujet de la protection de l'environnement. Mais un proverbe dit que \* si tu as fait un saut dans le feu, il reste encore un deuxième à faire (hors du feu) \*. Le deuxième saut, pour le cas du Secteur Musaambira, **est un plongeon dans les valeurs positives traditionnelles rwandaises vis-à-vis de la nature**. Cela revient à organiser une enquête sur la paix avec l'environnement dont les résultats informeront sur :

- Les Comportements, Attitudes et Pratiques de la société rwandaise d'il y'a 50 ans (demi siècle) vis-à-vis de la nature (insectes, animaux, sols, forêts, etc.) ;
- Les contes, proverbes, adages qui promouvaient la protection de l'environnement et incitaient à l'amour et au respect de la nature, de l'environnement ;
- Et enfin, les dispositions que les Chefs traditionnels prenaient sur la protection de l'environnement.

De ces données, l'action extraira celles jugées positives et adaptables à la situation actuelle, qu'il conviendra de vulgariser et qui serviront des matières à enseigner. Ce sera là le socle du programme de l'éducation environnementale par et pour la société, constituant une symbiose harmonieuse dite \* tradinnovation\* comme il en est de la valeur culturelle positive GACACA.

Certains esprits nous traiteront de passéiste, que nous ne sommes pas. Mais l'on sait que « quand le passé n'éclaire plus l'avenir, disait Tocqueville, l'esprit marche dans les ténèbres ».

**Troisième temps fort** : Faire exécuter l'éducation environnementale de la jeune fille rwandaise par et pour la communauté

A notre avis, l'Etat (Gouvernement) et sa population doivent marcher comme les deux jambes d'une même et seule personne, c à d en harmonie.

Les exigences de 3<sup>ème</sup> temps fort nous paraissent être :

\* Accoler au Comité de Développement Communautaire (C.D.C.) des Barzas de l'Environnement où la jeune fille sera formée , avec des objectifs, des stratégies, des moyens nécessaires ;

\* Procéder par Information, Education et Communication (I.E.C.) qui passera en plus à travers des conférences régulières dans les écoles secondaires (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> des humanités), des émissions radiodiffusées, des affiches, des tee-shirts, des contacts interpersonnels jeunes filles et leurs formatrices, etc.

\* Identifier, intéresser, impliquer puis former les dames à âge moyen de 45 ans ayant manifesté déjà un intérêt éprouvé à la protection de l'environnement, qui assureront la formation. Bref, il s'agit de l'éducation environnementale en faveur des jeunes filles qui, aussi, auront été sélectionnées

dans et par la société et ce, après chaque 6 mois.

**Si tu fais des plans pour un an, dit-on, sème du blé ;  
pour cinq ans, plante des arbres ; pour une vie, forme  
et instruis des hommes.**

C'est là la philosophie de notre action.

## 6. CONCLUSION

La réalisation de l'étude que nous concluons en ces lignes a été inspirée par un questionnement permanent :

- Quelle action mener pour réussir que les citoyens adoptent un style de vie qui ne soit pas dommageable pour l'environnement ?
- Comment réussir une harmonie, un développement écologiquement rationnel ?

Certes, les comportements, attitudes et pratiques actuels des femmes du Secteur de Musambira affichent négatifs. Mais pour pouvoir remédier à cette situation, nous sommes parti de la conviction selon laquelle la force de développement d'un village est le village lui-même constitué des hommes, des femmes, des jeunes et vieillards.

En ce jour, les Comportements, Attitudes et Pratiques des femmes rencontrées dans le Secteur de MUSAMBIRA ne sont pas de nature à léguer aux générations futures un environnement garantissant un développement durable.

En toute voie de sortie, nécessité est dès aujourd'hui d'assurer l'éducation environnementale qui passe pour être un moyen de responsabilisation de la femme dans le processus de la protection des ressources naturelles.

En effet, l'éducation environnementale par et pour la société, ayant comme toile de fonds la jeune fille rwandaise a été l'hypothèse qui a conduit cette étude tel le fil d'ARIANE dans le labyrinthe. Réellement, notre vision

anticipatrice de la société rwandaise se justifie car, la jeune fille aujourd'hui, mère de demain, qui aura bénéficié de formation dans le sens de la protection de l'environnement transmettra les valeurs positives de protection de l'environnement à sa progéniture qui, à son tour, le fera pour ses rejetons.

En vue de rendre faisable cette projection dans le futur, une action dite « PAIX AVEC L'ENVIRONNEMENT » a été proposée et qui passe par un processus à trois temps forts que sont :

- Organiser l'éducation environnementale en faveur de la jeune fille rwandaise ;
- Définir le socle de l'éducation environnementale ;
- Faire exécuter l'éducation environnementale de la jeune fille par et pour la communauté.

Ce jalon planté dans la jeune fille sera la fondation d'une société qui aboutira à un développement écologiquement reproductible, bien sûr ayant déjà réussi à amener les gens à adopter un style de vie qui ne soit plus dommageable pour l'environnement.

Ce qui verra les préoccupations de l'Etat rwandais CONCRETISEES, REALISEES.

L'homme n'a qu'une seule planète terre. Il n'en a pas deux. Il a par conséquent la mission logique de la protéger, de conserver son environnement et ce, avec quoi l'Eternel DIEU a pourvu, à savoir les ressources naturelles.

## REFERNCES BIBLIOGRAPHIQUES CITEES.

### A) Ouvrages

1. CARDON.A., L'analyse transactionnelle, outil de communication et d'évolution, Les éd. d'Organisation, Paris, 1983.
2. DEFOUR. G., Le développement rural en Afrique centrale, théories et essai d'analyse critique, éd. Bandari, Bukavu, 1994
3. DESJEUX.D., Stratégies paysannes en Afrique Noire. Le Congo, éd. L'Harmattan, Paris, 1987.
4. GRAY. J., Le développement au ras du sol chez les paysans du tiers -monde, éd. Entente, Paris ,1978.
5. JAVEAU. C., L'enquête par questionnaire, manuel à l'usage du praticien, 3<sup>ème</sup> éd. Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985.C
6. PRADERVAND. P., Une Afrique en marche, éd. Plon, Paris, 1989.
7. ROUMAIN. J., Gouverneurs de la rosée, éd. Les Editeurs français réunis, Paris, 946.

### B) Reuves, Rapports, Journaux et Cours.

1. Journal officiel, La loi organique n°04/2005 du 08/04/2005 portant modalités de Protéger, de sauvegarder et de promouvoir l'environnement au Rwanda, Kigali, 2005.

2. MINITERE, Rapport sur la lutte contre la désertification, Kigali, 1998.
3. MINITERE, Protection de l'environnement, Kigali, 2005.
4. MINECOFIN, Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages, Kigali, 2004.
5. MUMBU.P.C., Cours d'information et développement, analyse des documents communicationnels, ESU, 2<sup>ème</sup> licence, 1993-1994.

### **C) Références électroniques**

1. CNUED, les femmes en l'an 2000, Beijing, [www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/res.html](http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/res.html) (consulté le 04/08/2005)
2. [www.generenaction.net/spip.hp?article3304](http://www.generenaction.net/spip.hp?article3304) (consulté le 04/06/2007)
3. <http://www.rwandagateway.org/rubrique.php3?id> (consulté le 05/03/2007)



# CRITIQUE DE L'INTELLIGIBILITE DES SCIENCES HUMAINES EN L'AFRIQUE

Par : Dr Isaïe Nzeyimana, Professeur de Philosophie à l'Université Nationale du Rwanda  
Tél: 0788523495, E-mail: nzeyimana@yahoofr

## Introduction

Il existe une unité spirituelle entre le peuple et le savoir, en son objectivité et en sa subjectivité parce que toute science est savoir que le peuple a de lui-même. Mais, d'instinct, nous réalisons que les Sciences humaines en l'Afrique sont construites de l'extérieur pour l'extérieur, avec une indifférence vis-à-vis du devenir de l'Afrique, qui fait le principe de leur rationalité, de leur intelligibilité et de leur permanence. Au dépassement et en réaction contre les lectures de l'extérieur, les intellectuels, pères fondateurs de l'Afrique indépendante qui ont en commun le thème de « l'âme africaine » méritent notre admiration en tant que chez eux, se trouve thématisée de plusieurs façons, l'Afrique en son grand commencement, comme berceau de l'humanité. Le commencement est une source d'énergie, de dynamisme et de devenir de soi par soi. De la sorte, ils ont formulé de bon postulat de ce que devrait être le devenir de l'Afrique elle-même. Mais il y a lieu de se demander si les concepts des Sciences humaines en l'Afrique sont assez opérationnels pour permettre à l'Afrique une appropriation pensante de soi, une auto projection de soi par soi, un devenir encore voulu et conscient. Cette inquiétude ne peut que suggérer d'autres réflexions sur les conceptions, à peine idéologiques, qu'il va falloir dépasser pour une science qui rend l'homme maître de soi, encore plus innovateur.

## 1. L'origine négative du discours des Sciences humaines sur l'Afrique

Les sciences humaines en l'Afrique tirent leur origine dans la célébrité de la Traite des Nègres et de la Colonisation, constamment légitimée par des discours de négativité. Hegel, dans ses *Leçons sur la philosophie de l'histoire* données de 1822 à 1831 et traduites sous le titre de *La raison dans l'histoire*, fait sien les idées communes de la grandeur de l'Occident, ramasse en des idées fortes les opinions communes que les occidentaux se font des peuples autres que ceux de leur univers culturel, fait l'éloge de l'apparition de la raison et de la conscience de la liberté dans le monde et dans l'histoire, de l'Est à l'Ouest, de l'Orient à l'Occident, mettant l'Afrique à la lisière du mouvement universel de l'Esprit<sup>44</sup>. Sa principale oeuvre *La phénoménologie de l'esprit* est un autre bouleversement des civilisations, en ce sens que certaines cultures se retrouvent fatalement classées parmi ce que Hegel appelle *l'étrangeté de la raison* ou moment historique où l'Esprit est encore en *sommeil*. Les références sur la négativité de « l'homme noir », « le Nègre », « l'âme nègre », -c'est de cette manière qu'on le nomme-, sont abondantes dans la littérature des Sciences humaines. De tout côté, il est mal perçu: ontologiquement moins homme, homme enfant, biologiquement moins évolué, intellectuellement moins pensant, moralement impudique, religieusement agissant en magicien, ...

Les adversaires de l'Afrique se disent dans leurs cœurs que l'Afrique n'a jamais eu un Platon, un Aristote, un Descartes, un Kant, un Hegel, un Marx, un Husserl...

---

44 HEGEL, *La raison dans l'histoire*, la section sur *Le vieux monde* (pp. 242-278), particulièrement les paragraphes relatifs à *l'Afrique*, pp. 245-268.

Alexis Kagame, l'un des intellectuels en espace africain qui ont pensé positivement l'Afrique, en objectant contre ceux qui rependaient des négativités sur l'Afrique, risqua le saut, referma les yeux et dit : « une philosophie sans philosophes ». Mais les grands hommes de l'histoire ne sont-ils pas plutôt le patrimoine de l'humanité ? N'est-il pas plus vrai de dire qu'ils appartiennent tous à tout le monde ? Thalès ou Platon est bien un citoyen grec, mais comme savant et philosophe, il est un don, un miracle offert à l'humanité. Certes, on ne peut pas enfermer les grands hommes dans les limites de leurs espaces et de leurs temps sans les offenser. Nietzsche refuse une telle offense. Il dit alors : « *Qu'exige un philosophe [un savant], en premier et dernier lieu, de lui-même ? De triompher en lui-même de son temps, de se faire « intemporel ». Sa plus rude joute, contre quoi lui faut-il la livrer ? Contre tout ce qui fait de lui un enfant de son siècle.* »<sup>45</sup> Si les chrétiens du monde se réclament tous de Jésus Christ, les musulmans de Mohamed, les Bouddhistes de Bouddha, pourquoi doit-on refuser que l'homme, chaque peuple puisse se réclamer de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Kant, de Hegel, de Nietzsche... ? D'abord une telle attitude nous libère des injustes états de ressentiment et de perpétuelle polémique contre les autres cultures et cesse aussitôt de nous singulariser, parce que l'humanité se dit en totalité et jamais localement.

Même en revenant à l'Afrique en sa singularité, mais comme partie d'un tout, à vrai dire, nous n'avons aucune expérience métaphysique d'un négatif qui aurait été un premier commencement de quelque chose. La seule expérience métaphysique que nous avons du négatif, c'est qu'il s'entrepose pour nier ce qui tenait en soi. Ainsi, la

<sup>45</sup> Nietzsche, *Le cas Wagner suivi de Nietzsche contre Wagner*, édition Idées/Gallimard, 1974, p. 10.

littérature coloniale infâme est d'une extrême incohérence, visant seulement à justifier la position de domination des vies sur d'autres vies, des libertés sur d'autres libertés.

On peut plutôt penser à l'antériorité d'une Afrique positive, en son commencement. Là, nous n'avons plus besoin d'autre médiation, plus d'autre secours. Car, le commencement ne doit être médiatisé par rien et ne doit pas avoir de fondement, il est lui-même le fondement. Le concept de commencement est plein. BOA Thiémélé, dans son article intitulé *Convergence de vue entre Cheik Anta Diop et Nietzsche à propos des origines*, l'énonce en termes riches en signification : le commencement est la première apparition, le point de départ d'un processus ou la raison d'être ; il peut être spatial et cependant transcender l'espace ; il est la première partie d'une chose qui a étendue ou durée. Le commencement sauve le processus de l'inertie et de la mort ; c'est ce qui fait être ; c'est ce qui fait sortir du néant ou du non-être ; il est alpha et oméga ; il conditionne la totalité du devenir et justifie l'avenir<sup>46</sup>.

Quel est alors le commencement de l'Afrique capable de fonder son progresser ? Le commencement positif, c'est l'être et la pensée sur l'être. Il faut alors projeter ceci : le premier commencement de l'Afrique, c'est l'Afrique elle-même en tant que ce qui est et habité par des hommes qui pensent et ont conscience qu'ils pensent effectivement.

## 2. L'Afrique en son commencement

Les thèmes comme celui de l'Afrique berceau de l'humanité ou celui de l'identité africaine sont apparus dans le discours

46 BOA THIEMELE, « Convergence de vue entre Cheik Anta Diop et Nietzsche à propos des origines » in *Annales philosophiques de l'UCAO*, N° 1, Abidjan, 2004, pp. 28-29.

des Sciences humaines après les moments de négation. De ce fait, Ces thèmes font signe à un retour positif et sont une Renaissance de l'Afrique. C'est un retour dans les **profondeurs intimes de la vie** pour surmonter et dépasser ce qui **voulait dissoudre cette même Afrique**. Un regard rétrospectif ne tarde pas à nous rappeler que l'Afrique est le creuset des savoirs très élevés en Sciences, en Arts et en Philosophie. Les traditions ne rapportent-elles pas que **Thalès, Pythagore, Archimède, Platon et Aristote ont séjourné en Egypte auprès des professeurs égyptiens et qu'ils y ont puisé des théorèmes, des maximes et des pensées qui les ont rendus célèbres**<sup>47</sup> ?

L'identité africaine n'est pas une simple abstraction, plutôt une **plénitude** : le missionnaire Père Blanc, Dominique Nothomb, dans son livre intitulé *Humanisme africain*, témoigne de son heureuse rencontre avec l'homme africain, comme homme de cœur. Méditant sur sa **généreuse rencontre** avec l'Africain, **il parvient à conclure son témoignage sous le titre de « L'homme achevé »**. Il manque cependant une expression en langue étrangère pour **exprimer toute la richesse sémantique de « la sagesse de l'homme africain »** : c'est la **maîtrise de soi, la pudeur, la fidélité, la reconnaissance, la bonté...**

Émerveillés par la qualité d'être et de vivre de l'Africain, en harmonie verticale avec les dieux et les ancêtres, horizontale avec les autres hommes et avec la nature, le missionnaire belge Placide Tempels, et plus tard, l'Abbé Rwandais Alexis Kagame oseront reconnaître le séjours de la raison en Afrique au risque de ne pas pouvoir en nommer des savants auteurs de ces pensées: une philosophie sans philosophes.

47 Cf. Cheik Anta Diop, Théophile Obenga, BOA Thiémélé et à Jean-François Bergeron dont les écrits sont indiqués dans la bibliographie de ce travail.

Qu'on ne se félicite pas trop vite de ces acquis! L'Afrique comme berceau de l'humanité, l'Afrique en harmonie achevée, voilà des concepts de positivité, cependant moins opérationnels. Pouvons-nous alors oser demander à nos auteurs comment vivre une harmonie achevée dans un monde du devenir. Les Sciences humaines ne devraient pas s'arrêter au seul commencement. A la question de savoir pourquoi l'Afrique reste en retard, alors que les traditions affirment son ancienneté, il faut répondre ceci: elle n'a pas tout simplement pu avoir la conscience que la pensée, c'était sa pensée. Cela est d'autant vrai que les philosophes de tout temps ont enseigné que l'important n'est pas seulement de penser, mais de prendre conscience que la pensée, c'est ma pensée, selon la formule célèbre de Socrate et de Platon « Homme, connais-toi toi-même » ou de Descartes « Je pense donc je suis ».

**Augustin Kouadio DIBI, dans son livre intitulé « L'Afrique et son autre, la différence libérée », parle plutôt d'une harmonie brisée. Il déplore surtout que l'affirmation de l'identité ou « fête de l'originalité » célébrée en terme de l'irréductibilité ignore la richesse de la diversité et le visage de l'universel<sup>48</sup>. En empruntant le récit biblique des talents, nous pouvons dire que si même l'Afrique est le berceau de l'humanité, elle garde encore ses talents loin des termites et donc loin du progrès. Que l'Afrique ait été le berceau de l'humanité et le premier creuset du savoir et du savoir-faire qui a rendu célèbres les autres peuples, cela ne suffit pas. On peut lui reprocher de son incapacité historique à les rendre profitables.**

Si actuellement le thème des identités pose des problèmes en Afrique, c'est parce qu'on l'évoque pour s'enfermer dans

48 DIBI KOUADIO Augustin, *L'Afrique et son autre : la différence libérée*, Stratecta diffusion, 1994, texte de couverture.

la particularité des clans, des nationalités ou des races. De telles identités sont des identités mal comprises et mal approfondies. Il nous arrive de dire ou d'entendre dire : « c'est ainsi chez moi, dans mon milieu, dans mon pays ». Convenons-nous que ces particularités ne sont pas des identités réfléchies, mais des spontanéités de surface, sans aucune profondeur.

L'identité approfondie est plutôt comme l'effondrement de la singularité, pour laisser éclore l'universel. C'est par le truchement de cet effondrement que l'identité cesse d'être une fermeture et devient ouverture. C'est précisément ce tournant que les intellectuels africains ont manqué pour asseoir une science de l'universel qui agrandit l'homme.

N'entend-on dire « c'est à l'Africaine », « chez nous en Afrique, c'est ainsi que les choses se passent ». Là, il s'agit de l'Afrique en sa particularité, toujours inquiétée par le visage de l'universel. Quel est l'homme dans le monde qui n'a pas encore cette expérience, à savoir, qu'il existe des actions et des idées qui illuminent toute intelligence, sans distinction des temps et des époques, en même temps qu'elles procurent un contentement à raison et que paradoxalement il existe aussi des représentations de convenance collective qui obscurcissent tout entendement humain ?

Ce qu'actuellement et, d'une façon lyrique, les Africains appellent leur identité s'est déjà montré plutôt comme une limite, une fermeture sur soi et contre l'autre, un blocage contre le possible et contre le progrès. Or, l'identité n'est pas ce qui particularise, mais ce qui identifie les êtres d'une L'universel est plus grand que le particulier ; dans l'universel, il y a aussi le particulier, comme le particulier,

en se réfléchissant se découvre aussi comme l'enfant de l'universel. Ainsi, est-il vrai de dire que l'universel est l'essence et la lumière du particulier. Dans cette même logique, il est aussi vrai de dire que conquérir une juste identité de soi, c'est partir de l'universel, et par un mouvement de retour sur soi, se retrouver dans l'abondance de cet universel.

### 3. Un schéma historique populaire

De l'extérieur, les Sciences humaines ont contribué à arracher brutalement l'Afrique de son univers culturel traditionnel, à briser l'harmonie mythico-religieuse des sociétés traditionnelles, à répondre à de simples curiosités anthropologiques qui n'ont consisté, très malheureusement, qu'à répandre des stéréotypes raciaux. De l'intérieur, par les africains, les mêmes Sciences sont construites de manière à être des réactions contre l'absolutisation de la culture occidentale qui avait réussi à apprécier à son image toutes les autres cultures. Mais la réponse à la frustration fut une autre volonté d'absolutiser la culture noire. Cheik Anta Diop enseigne le fondamentalisme du foyer universel ou de l'Égyptologie, Jean Marc Ela ose dire que la raison est née chez les noirs.

À ce fondamentalisme découle une lecture de l'Afrique selon le principe de la continuité, supposant un même « type » africain qui se déplace dans l'histoire et qui, même si le lieu et le temps changent, reste invariablement le même et toujours triomphant. C'est le fondamentalisme ou l'absolutisation du génie noir correspondant à la recherche d'une identité originale. Ce qui est visé, c'est la quiétude des sociétés parodiques, anhistoriques, des sociétés intégrées et tranquilles. Le nouveau discours idéologique



des Sciences humaines qui en découle se développe alors selon le schéma suivant : 1° l'Afrique d'avant le contact avec le monde extérieur était bonne et innocente, 2° l'Afrique a été corrompue dans ses contacts avec l'extérieur, 3° l'Afrique actuelle est à reconstruire.

N'est-ce pas là un schéma populaire, simpliste et moins opérationnel? Il faut tout simplement dire qu'une Afrique innocente est a-historique ou à peine imaginable. L'Afrique, comme toute chose du monde sub-lunaire, est, à dire comme Aristote, ce qui appartient au monde de la génération et de la corruption. C'est donc une erreur d'innocenter l'Africain en faisant croire qu'il n'a été corrompu que de l'extérieur. Dans un passage *des Leçons de la philosophie de l'histoire*, Hegel fait remarquer que l'état d'innocence ou paradisiaque est seulement la condition des animaux, que le paradis est un parc où seuls les animaux peuvent demeurer, eux qui ne sont ni méchants ni bons parce que n'ayant pas la conscience, la liberté comme libre arbitre ou volonté du bien<sup>49</sup>.

Un tel fondamentalisme fait perdre l'essentiel de la pensée : la critique, la création du nouveau, la distension, la déchirure du passé qui n'est plus, du présent qui n'est que instant sans étendue, du futur qui n'est pas encore. L'important, c'est l'occasion, l'instant d'illumination, l'accompli et le non-accompli qui ne signifie ni l'avant ou l'après, mais le KAIROS (le moment opportun, l'espace propices par lesquels le possible peut éclore en Afrique). Une lecture non triomphaliste des cultures privilégie la discontinuité et le détail, la marge de l'incertain. Les Sciences humaines devraient alors oser formuler les absences et tous les rendez-vous manqués dans les moments historiques africains.

---

49 HEGEL, *Leçons de la philosophie de l'histoire*, p. 249.

#### 4. Une conception vitaliste de l'homme africain

Tempels élabore une ontologie bantoue (philosophie de l'homme) vitaliste où l'être était synonyme de force vitale. Ce dynamisme ontologique fut transformé en énergétisme ontologique chez Senghor pour qui, l'être chez le nègre équivaut à la force énergie. Vitalisme ou énergétisme s'adonnent à une holistique où la force vitale explique la totalité du vivant et du non vivant. Depuis Tempels et la négritude, toute une littérature s'est développée autour d'une conception de l'homme forcément vitaliste, fidéiste, n'admettant qu'une seule forme de causalité : magique, mystérieuse ou divine. Mbiti, Kagame, Obéga... arrivent à la même conclusion d'une ontologie hiérarchisée, participative, magique ou religieuse et pluraliste qui en même temps servent à justifier des hiérarchies entre races et les classes humaines, selon le principe de l'intensité de la force vitale. Mais à côté de cette ontologie mystique, une autre tendance est née, surtout en Afrique anglophone d'une ontologie matérialiste. Les deux discours sur l'homme africain ont de ceci de commun, que dans le vitalisme, ce qui est privilégié, c'est la vie en son immédiateté, comme dans le matérialisme ce qui intensivement affirmé, c'est ce qui est palpable, matière...

Tout savoir scientifique est un discours aussi critique. Il est sans intérêt de murer l'être du nègre dans une essence qui serait vitaliste et religieuse à tout prix. L'être chez le nègre n'est pas seulement la force et la vie ; il se dit aussi de multiples manières. Seulement sur l'Afrique, on a privilégié la dimension vitaliste, finaliste et déiste, ce qui a aboutit à justifier l'attitude du nègre à la passivité, à l'indocilité, à l'acceptation d'un ordre préétablie, au fatalisme. Sur le plan pratique, l'ontologie vitaliste conduit

à un pragmatisme aussi vitaliste où seul l'immédiat compte, nous fermant ainsi à une culture créatrice des hommes héros, dont, selon les mots de Bergson, sont des personnalités exceptionnelles et leur existence, un appel. Ces hommes exceptionnels que les sciences humaines doivent produire sont ainsi appelés parce que là où ils existent se caractérisent par le courage exceptionnel qui va au-delà de la morale commune des sociétés stagnantes.

Avec toutes les grandes considérations qu'il faut garder à l'égard des œuvres des premiers intellectuels africains ou amis des africains, il faut tout de même dire que « l'ontologie africaine » est spécifique : 1° là où les philosophies rationalistes mettent la critique des points de vue antérieurs, l'ontologie africaine met la légitimation de l'ordre tranquille traditionnel africain ; 2° là où elles mettent l'être, l'ontologie africaine met « l'exister », « le vivre » ; 3° là où elles mettent les lois et les règles a priori de l'analyse rationnelle, l'ontologie africaine met les catégories de la participation.

L'erreur était survenue lorsque les Sciences humaines, sous l'entrave de l'empirisme devraient absolument suivre les vagues des modes de vie « des peuples originaux », puiser et s'enraciner dans les croyances et les pratiques politiques et religieuses qu'elles n'ont jamais dépassées. Nos chercheurs ont surtout oublié ou ignoré que la raison est aussi lumineuse qu'elle peut, non seulement constater et décrire, mais aussi créer un ordre nouveau.

Comment veut-on que les seuls concepts tels que la vie, le vitalisme, le pragmatisme à la pente de la débrouillardise, la participation, la communion et la présence puissent

généraliser une culture du développement ? La culture du « conventionnisme » ou le relativisme (qui ramène le vrai au conventionnel) a ceci d'inconvénient qu'elle est capable de tenir des alternatives de force égales et que celui qui a été formé à cette école sait toutes les manières de confondre l'autre et de brouiller toutes les décisions et les engagements.

Les Sciences humaines, en osant le rationalisme (l'indépendance de la raison à créer un ordre nouveau), permettraient de créer une culture où seul le nécessaire, l'universel, le long terme, l'infini... mérite l'attention, où ce qui a de la valeur doit venir se justifier devant la raison, jamais devant la contingence.

#### 5. Réduire les africains à « âme » et au « cœur » d'une façon indifférenciée

Acculés à prouver l'existence de l'humanité en Afrique, les premiers intellectuels des Sciences humaines sur l'Afrique ont été conduits à se fixer sur les concepts de « l'âme » et du « cœur ». Positivement, l'âme ou la vie selon le cœur est le véritable commencement de l'homme. Ne nous arrive-t-il pas d'entendre dire ceci : « C'est un homme de cœur », pour se plaire d'être en face d'un homme plein d'amour ? En cela, les premiers anthropologues font un bon choix de concept. Partiellement, ce qu'ils ont oublié, c'est que le « cœur » est ce qui est commun à tout homme. En oubliant cela, ils se sont injustement particularisés, selon cette célèbre formule de Léopold Sedar Senghor : « L'émotion est nègre ». Quel est l'homme qui n'a pas de cœur comme source d'affectivité, qui n'a pas l'émotion ou de sentiment ? Il faut simplement dire que tout homme est originellement un homme de cœur et que la différence

entre les hommes réside dans les façons dont ils vivent et expriment l'abondance de la vie selon les vertus du cœur.

L'âme est le principe vital selon une substance indifférenciée appelée « âme naturelle ». L'âme naturelle est une âme universelle; elle est dépourvue de toute individualité, de toute personnalité, de toute identité, de toute liberté et de toute égalité à soi. Dans l'anthropologie africaine, elle prend la figure du cœur. La détermination principale du cœur est la sensibilité ? Dans l'anthropologie philosophique de Hegel, « la sensibilité est la saine vie commune de l'esprit encore individuel en sa corporéité<sup>50</sup> ». Est-il parce que dans nos langues maternelles africaines il manque des expressions pour distinguer des substances et facultés comme *âme*, *cœur*, *raison*, *intelligence* et *esprit* et des activités comme sentir, éprouver, réfléchir, comprendre, raisonner, démonter, argumenter que Dominique Nothomb dans son œuvre « Humanisme africain », œuvre qui fait suite aux idées communes de l'anthropologie africaine assimile « le cœur » ou « l'émotion » à l'harmonie achevée de l'homme ?

Fort heureusement, le langage technique philosophique distingue avec netteté *cœur*, *raison* et *esprit*. L'extrait ci-après montre la réalité de la vie selon le cœur dans les perspectives de ce qui doit être dépassé : « *Il est sans doute juste de dire qu'avant tout, le cœur doit être bon. Cependant, il ne devrait pas être nécessaire de rappeler que sensibilité et cœur ne sont pas la forme pouvant justifier ce qui est religieux, moral, vrai, équitable (...)* Il n'est pas d'expérience plus triviale que de constater également l'existence de sentiments et de cœurs méchants, mauvais, impies, vils...<sup>51</sup> ».

Ceux qui aiment suivre les leçons de l'anthropologie

50 *Ibid.*, (Remarques), pp. 225-226.

51 HEGEL, *Encyclopédie des sciences philosophiques*, § 400, (Remarques), p. 225.

traditionnelle africaine, à force d'hésiter l'usage du concept « raison » au profit de « émotion », chaque fois, en économie, en politique, en droit, ... chaque fois qu'il faut se justifier des comportements de l'étrangeté de soi, se disent : « c'est à l'africaine ».

Toute africain est émotionnel et vitaliste ! Injuste réductionnisme, puisque l'Afrique est plurielle. Considérée en sa diversité, l'Afrique est habitée par des hommes qui manifestent la volonté de se tenir au-delà des limites, des bornes, des négativités caractéristiques à certaines conditionnalités de leurs milieux naturels. On y trouve, certes, des individus, des groupes ou des Etats qui se distancient avec l'immédiat, à travers les formes abstraites des arts, de la religion révélée, de la philosophie, de la science et de la technologie. Ces personnes africaines ont la conscience très aiguë de l'universel et de l'éternel.

#### 6. L'afro pessimisme

Harmonie brisée, destin imposé, conception vitaliste incapable de faire décoller l'Afrique, le discours intellectuel africain revient à l'abandon de soi. Il existe, en littérature des Sciences humaines sur l'Afrique des titres des ouvrages qui parlent d'eux-mêmes : *Et si l'Afrique refusait le développement*, de Axelle Kabou, *Les Africains sauveront-ils l'Afrique ?* de Mamadou Lamine Dialo, *L'Afrique a-t-elle besoin d'ajustement culturel*, de Manguelle, *L'Afrique malade d'elle-même*, de Diakité, *Le cri de l'homme africain*, de Jean Marc Ela, *L'Afrique étranglée*, de Dumont, *La crise du muntu*, de Eboussi Boulaga, *De la médiocrité à l'excellence*, de Njoh-Mouelle, *L'Afrique peut-elle partir ?* de Albert Meister. Il existe aussi des théories en économie, en politique, en théologie, comme le sous développement, l'inculturation, acculturation, le catéchisme du péché originel, du purgatoire, des enfers.... et d'autres expressions

qui n'ont d'utilité que celui de maintenir l'homme dans un état de perpétuel ressentiment et culpabilité... Il excite aussi des proverbes d'indignité, d'accusation injuste, de reniement de l'autre et de frustration que le discours social devrait bannir de la lexicologie africaine parce qu'elle garde l'homme dans une situation de minorité dont l'homme est lui-même *responsable chaque fois qu'il s'est rendu incapable de se servir de son entendement sans la direction d'autrui, puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui...*

Le pessimisme se réfute lui-même, parce qu'il implique la démission à la vie. La vie est définie comme un projet. Mais, le progrès ne dit pas l'absence des moments difficiles. Il implique seulement que ces moments soient dépassés dans le temps. Hegel dit très justement que *« le progrès se produit dans le temps, mais que le temps contient la détermination du négatif<sup>52</sup> »*. Le négatif n'est pas le dernier moment du temps.

C'est ce que les modernes veulent signifier par l'autonomie, voire même la toute puissance de la raison. Descartes, en rappelant à l'homme de faire bon usage de la raison, Kant, en formulant l'impératif d'avoir le courage de se servir de sa raison sans la conduite d'autrui, Hegel en exhortant ses disciples à penser par soi-même, disent l'essentiel de ce à quoi doivent préparer les sciences humaines en Afrique : la foi en la science et en raison, la confiance en soi-même.

7. Se libérer du modèle occidental pour se projeter aux horizons de l'Orient

On accuse les Sciences humaines d'avoir servi au projet colonial et ainsi créé une culture de fierté pour  
52 HEGEL, *R.H.*, p. 181.

les occidentaux et de frustration pour les africains. Le problème de fond est celui des rapports entre l'Occident et l'Afrique. Mais peut-on légitimement refuser à un peuple de se venter, d'exprimer ses forces ? Il faudra aussi examiner si les lectures actuelles que nous faisons de l'histoire coloniales ne relèvent pas d'un anachronisme. L'écriture de cette époque avait-elle d'autres options ? En bonne logique des temps, en toute pensée le choix des concepts, des propositions et des paradigmes répond toujours à un projet. Les paradigmes des Sciences tels qu'ils ont été construits en Occident répondaient à un projet d'auto affirmation, de colonisation... S'il faut un changement des paradigmes, il faut aussi que les africains formulent clairement leurs visions, leurs projets positifs des sociétés, à la fois autocentrés et réconciliés avec les autres sociétés. L'ère des polémiques va en disparaissant.

De plusieurs façons, les pères fondateurs de l'Afrique indépendantes veulent dire que l'Occident s'est fortifié positivement, naturellement en se comparant à ses inférieurs. L'Afrique en réagissant contre l'eurocentrisme, ce qui est positif, c'est qu'elle veut se regarder aux horizons du progrès ; ce qui est négatif c'est qu'elle cherche à le faire, mais encore à travers les miroirs des nouveaux supérieurs, non plus l'Occident, mais le Japon, la Chine, l'Inde. C'est là une nouvelle manière, toujours de s'inférioriser, seulement en changeant de repère. Le vrai, c'est toujours ce refus d'une lecture de soi, à partir de soi.

Lorsque les africains refusent, seulement en théorie, le modèle occidental, parce que rationnellement assidu, historiquement compromis dans la colonisation, pour idéaliser celui de l'Orient : le Japon, pensent-ils opérer de réels progrès dans l'appropriation de soi ? Ce qui n'est pas dit, c'est toujours ce refus de projection de soi-même par soi.

On peut se demander si comparer l'Afrique à l'Orient (le



Japon) n'est pas une forme de fausse analogie. Ces deux peuples ont peut être des originalités, mais il faudra vérifier s'ils ne présentent pas des différences de degré de conscience de leurs originalités. Très probablement que l'Orient (le Japon), non seulement présente une richesse originelle culturelle, mais plus encore, a toujours cherché à avoir une prise de conscience plus aigüe de soi. L'erreur en Afrique sera alors de regarder seulement l'extérieur, - Encore un instant : lorsque le rationalisme devient intransigeant, peut-on croire que l'intériorité spirituelle ou la mystique des Orientaux est plus accessible ? Le rationalisme s'est historiquement développé en polémiquant contre certaines attitudes comme : - *la croyance et l'autorité*: ce qu'on a toujours spontanément tenu pour vrai, - *les illusions des sophistes*. Eux, étaient des professeurs voyageant de cités en cités ; ils avaient, sur toutes les questions, des solutions claires apparemment, surtout sur des questions humaines ; s'intéressaient aux questions humaines et politiques, les moins sûres et les plus complexes, mais aussi, là où il est le plus facile de monnayer les connaissances en profit ; - *l'empirisme* qui refuse de dépasser le relatif, - *la critique de mauvaise foi*, toute voisine du scepticisme et qui pousse à voir tout en négatif, - *l'éclectisme* qui est une décision volontaire de choisir, dans la pluralité ou la succession des vérités, celles qui s'accordent avec mes intérêts, comme l'exemplarisme qui choisit les cas favorables, - *le scepticisme* qui est une décision délibéré de refuser les évidences, simplement parce qu'elles ne s'accordent pas avec mes intérêts, - *le conventionisme ou le relativisme* qui ramène le vrai au conventionnel).

Désormais, l'avenir du rationalisme est certain. La toute puissance de la raison à construire les idées et les principes est affirmée. Elle contribue énormément au progrès de la logique, des mathématiques, des sciences cosmologiques,

de l'éthique, de la politique, du droit... elle s'étend à toute la culture de l'esprit.

On peut alors continuer à s'instruire chez les modernes, chaque fois qu'il affirment l'autonomie de la raison : Descartes, en rappelant à l'homme que l'important n'est pas de se dire qu'il a le bon sens, parce que c'est la chose commune la mieux partagée, mais de faire bon usage de la raison, Kant, en faisant dire les Lumières que leur ressentiment de minorité n'est autre chose que leur incapacité de se servir de leur raison sans la conduite d'autrui, Hegel en exhortant ses disciples à penser par soi-même, disent l'essentiel de la pensée moderne : la foi en la science et en raison, la confiance en soi-même.

Les Sciences humaines sur l'Afrique, en se nourrissant simplement des miettes de l'empirisme, en ne puisant que d'en bas, comme dans des dépôt des traditions, se refusent à un travail hautement rationnel. L'a priori de la raison a cette avantage intellectuelle qu'elle conduit ceux qui l'osent à la décision de l'entendement analytique, d'une pensée rigoureusement formelle, procédant par la formulation des énoncés vrais, nécessaires, appelés indistinctement, «définitions essentielles de forme : ceci est ... », «prémisses vraies », «idées simples », «axiomes », «principes premiers », «postulats », «idée » ou «maximes ». Ce travail de définition s'accompagne d'un travail rigoureusement rationnel de déduction.

C'est aussi dans ces lumières de la raison que la morale trouve ses fondements solides où la liberté humaine, sur le modèle de la physique et des mathématiques, sort de la contingence et des caprices instinctives : agir librement, c'est désormais suivre l'ordre. L'agir humain, dans les lumières de l'entendement, libère l'homme de la détermination par des contingences empiriques

fortuites, des déterminations qui peuvent être physiques, climatiques, raciales... Désormais, exister, c'est mener une lutte de soi contre soi. Nulle part ailleurs, l'homme n'a jamais appris à se prendre en charge, à s'assumer, s'auto créer, car l'existence, contrairement au vitalisme statique des sociétés africaines, l'homme est un projet (pro-jet, c'est-à-dire ce qui, à la fois est ici et jeté là ; et il faut absolument aller voir ce qui là pour moi).

Sous un autre regard, quel est l'idéal idéal oriental<sup>53</sup> que les africains cherchent-ils à imiter? Quelle est l'intérieur de l'extérieur (le développement scientifique, technologique et économique oriental)? Quelle est l'âme de ce développement extérieur remarquable? La conception orientale du monde se ramasse dans cette pensée, à la fois plus simple, mais qui excède à l'horizon de compréhension des hommes ordinaires : « Le tout, c'est l'univers. L'univers lui-même est une énigme. Mais l'infini, l'immensité, l'absolu immatériel peut se manifester à l'esprit humain ». L'idéal de la vie en Orient est une union mystique entre l'esprit et le monde, par la méditation, le recueillement et la discipline... La vie se présente alors comme un effort subtil et étonnant, fait par l'homme pour comprendre les mystères du monde et de l'esprit et la nature des rapports entre l'esprit et le monde.

Jamais, avec les orientaux, l'homme ne saurait être abandonné à la vie selon l'extériorité apparente. Tout son regard fait rétraction vers l'intérieur et certaines formules de la vie appellent simplement silence : le jeûne, l'ascèse, le recueillement, le renoncement, l'abandon à l'absolu, les voies de la méditation, l'exaltation des devoirs et des obligations, le détachement des oeuvres accomplies, le sacrifice, l'esprit de finesse joint à l'esprit de géométrie, les vertus fondatrices comme l'humanité, la droiture, la

53 De Zimmer, H., dans son ouvrage, *Les philosophies de l'Inde*, Paris, 1985,

décence, la royauté et l'esprit joint au cœur. On peut aussi proposer les acquis corporels et spirituels du Yoga tels le refrènement (observation des commandements moraux), la discipline, (prescription de purification, ascèse, étude), la bonne posture, le contrôle du souffle, la rétraction des sens de objets extérieurs, la fixation de la pensée sur un point précis, la méditation et l'exhalation (union de l'esprit avec le divin, dissolution de l'existence individuelle).

La distraction, le divertissement, le regard seulement tourné vers l'extérieur de soi, le bavardage au sujet des questions qui ne nous concernent pas, du moins directement sont pourtant ce qui caractérisent encore nos populations africaines. A comparer avec nos nouveaux modèles (les Orientaux), leurs Religions enseignent l'élévation de soi jusqu'à l'extinction de soi dans le Nirvana, intériorisant ainsi une culture de l'ascèse volontaire, de la discipline, de la méditation poussée à l'extrême de la mystique ou de l'union avec l'Absolu. Il s'agit là non seulement des héritages culturels, mais aussi des richesses que ces peuples ont toujours voulues intérioriser, développer, introduire dans la lutte pour la modernité.

L'Afrique est au fond un seul et même élan qui devra évoluer en lignes convergentes, en dépassement des polémiques contre les autres cultures et des critiques réactionnelles (contre les Occidentaux), des acclamations béates (en faveur des orientaux). C'est la vie de l'Afrique elle-même que ces cultures occidentales et orientales interrogent, surtout, au sujet de l'équilibre entre l'idéal de la rationalité euro-américain et de la spiritualité et l'intériorité orientale, dans une réflexion sereine, pour une projection de soi de l'Afrique.

## **Conclusion**

Nous retenons qu'en Afrique, les faits sont encore dispersés et non réfléchis, ce qui complique toute possibilité d'intervention. Il faut alors les traduire en concepts opérationnels, les ramasser et les rapporter à l'unité en qui le multiple trouve intelligibilité respiratoire. Les pères fondateurs de l'Afrique positive trouvent cette unité en des principes tels « la vie », « l'âme », « l'âme nègre », « l'identité africaine », « le cœur », « l'émotion ». Grande admiration ! Ces unités ont fait preuve de positivité, et sont déjà des acquis. Les nouvelles unités qui porteront le multiple ne devront plus être découvertes ou fouillées dans des dépôts des traditions, mais inventées par la raison. Comment y parvenir sans se remémorer que toute science vient de l'étonnement, du silence comblé, voulu et organisé et de l'attention fixe ? Voilà ce qui n'est pas trop donné dans nos cultures où les précipitations vers l'immédiat, l'aveuglement par le contingent, le divertissement et l'extériorité dominent encore le quotidien ? Remarque justifiée, parce que seule la raison est normative et sait apprécier le réel en fonction de l'idéal, le fait d'après le droit ou ce qui doit se faire, l'existence d'après la valeur, le relatif d'après l'absolu. D'un côté, l'homme est en situations multiples, de l'autre, les faits sont aussi multiples. Ce qui est exigé des intellectuels, c'est d'être fidèles à la nature des choses et des faits, de ne jamais permettre à l'imagination dénaturer les faits. Pour cela, les traditions qui font le patrimoine de l'Afrique existent, les hommes en situation difficiles en Afrique existent aussi ; il suffit de fixer l'observation avec des méthodes précises permettant de reproduire les faits et les situations fidèlement. De l'autre côté, la vie, dans son dynamisme, impose l'idée de projet, mais qui, lui, n'est pas donnée, mais est à inventer. C'est avec un projet précis que l'on parvient à faire le choix parmi les situations et les faits multiples. C'est par le même projet que l'on conduit un travail de construction d'un savoir. Comment les Sciences humaines sur l'Afrique peuvent-

elles sortir de la diversité déroutante des faits sans s'imposer une nouvelle grille : la pragmatique ? De ce point de vue, **une science en Afrique** sera vraie dans la **mesure** où elle **permettra** à la **même** Afrique de réaliser **ce qu'elle** veut, et de le communiquer aux autres. La vérité est alors négociée : entre les africains eux-mêmes, entre les africains et les choses, toujours en référence au projet aussi négocié. A ce **niveau**, il se pose **un problème** de modèle, qui n'est rien **d'autre** qu'un **problème** de décision négociée, entre les partenaires eux-mêmes, entre les partenaires et le réel, entre les africains et les autres communautés humaines.

Il sera de moins en moins des catégories de vrai ou de faux, du juste ou de l'injuste, de **l'objectif** ou du **subjectif**, **mais** de destiné d'un **peuple**. En Afrique, comme cela se fait ailleurs dans le monde, **une** nouvelle forme de l'objectivité doit être définie : le choix fidèle des faits, des méthodes est l'**ultime** question d'intérêt. Une telle approche a cet avantage qu'elle permet de sortir de la multiplicité insaisissable des objets, des événements, des personnages. Approche dont il ne faut seul se reprocher, parce que toute construction scientifique est plutôt un problème d'intérêt, de projet de société, de décision collective et qu'il n'existe pas de scientifique qui ne vive, au moins en secret, d'un intérêt pratique, d'une idéologie dominante.

## **Bibliographie**

- BERGERON, J.-F.** « Idées philosophiques égyptiennes exploitées par les Grecs », in *Annales philosophiques de l'UCAO*, N° 1, Abidjan, 2004, pp. 71-89.
- BOA THIEMELE**, « Convergence de vue entre Cheik Anta Diop et Nietzsche à propos des origines », in *Annales philosophiques de l'UCAO*, N° 1, Abidjan, 2004, pp. 27-46.
- CARATINI (Roger)**, *Philosophie, II Thèmes, seghers*, Paris, 1984. Paris, 1966.
- CHINDHI-KOULEU**, *Négritude, philosophie et mondialisation*, Clé, Yaoundé, 2001.
- DE ZIMMER, H.**, *Les philosophies de l'Inde*, Paris, 1985,
- DELAFOSSÉ**, *L'âme nègre*, Payot, Paris, 1922.
- DIAGUE (Panthe F.)**, *L'Europe face à la pensée du negro-africain*, Sankoré, Dakar, 1981.
- DIBI KOUADIO Augustin**, *L'Afrique et son autre : la différence libérée*, Stratecta diffusion, 1994, texte de couverture.
- DIBI KOUADIO (Augustin)**, « L'enflure de nos déchets intérieurs venus à l'extérieur », in *La Nouvelle*, N°091 du jeudi 5 octobre 2006, Quotidien Catholique, Abidjan.
- DIBI KOUADIO (Augustin)**, « Nécessité de la recherche et des publications en philosophie », in *Annales philosophiques de l'UCAO*, N°2, Abidjan, 2005, pp. 7-13.
- FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE DE KINSHASA**, *Problèmes de méthodes en philosophie et sciences huamines en Afrique, Actes de la 7<sup>me</sup> semaine philosophique de Kinshasa*, 1986.
- FOUREZ (Gérard)**, *La construction des sciences*, De Boeck Université, Bruxelles, 1996.
- HEGEL**, *La raison dans l'histoire*, la section sur *Le vieux monde* (pp. 242-278), particulièrement les paragraphes relatifs à l'Afrique, pp. 245-268.
- HEGEL**, *Précis de l'encyclopédie des sciences philosophiques : la logique, la philosophie de la nature, la philosophie de l'esprit*, Traduction par J.Gibelin, J. Vrin, Paris, 1978.
- HEGEL**, *Phénoménologie de l'esprit*, Traduction et avant-

propos par Jean-Pierre Lefebvre, Aubier Montaigne, France, 1991.

**HEGEL**, *La raison dans l'histoire*, Traduction, introduction et notes par Kostas Papaioannou, Librairie Plon, Angleterre, 1965.

**HEGEL**, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Traduction par J. Gibelin, J.Vrin, Paris, 1963.

**Jean Claude et Louis M. Imbo**, *Comprendre et communiquer la science*, Presses de l'Université de Laval, 1994.

**MATALON (Benjamin) Matalon**, *La construction des sciences : De l'épistémologie à la sociologie de la connaissance scientifique*, delachaux et niestlé, Paris, 1996.

**NIETZSCHE**, *Le cas Wagner suivi de Nietzsche contre Wagner*,

Edition Idées/Gallimard, 1974, p. 10.

**OBÉNGA (Théophile)**, *L'Afrique dans l'Antiquité, Egypte Pharaonique-Afrique noire*, Présence Africaine, Paris, 1973.

**SOREL (Jacqueline)**, *Léopold Sedar Senghor, l'émotion et la raison*, Sépia, Paris, 1995.

**TEMPELS (Placide)**, *La philosophie bantoue*, Traduit du Néerlandais par Rubens, Lovania, Elisabethville, 1945.

**WITTEGENSTEIN**, *Tractus logico-philosophique, suivi de investigations philosophiques*, Gallimard, 1961.





